BRUXELLES **FORMATION**

Rapport annuel

2008

www.bruxellesformation.be

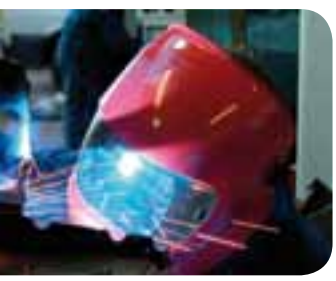

BRUXELLES FORMATION

des formations pour un emploi

SOMMAIRE

Sommaire 2
Informations générales 4
Le comité de gestion 5
Préface 6

1. QU'EST-CE QUE BRUXELLES FORMATION ?
1.1. Missions et objectifs 9
1.1.1. Régulateur de la formation professionnelle 9
1.1.2. Opérateur de la formation professionnelle 10
1.2. Le développement de l'offre de formation en 2008 10
1.3. Implantations géographiques 11
1.4. Les missions du décret du 17/03/94 sont-elles remplies par BRUXELLES FORMATION ? 12
1.5. Le plan de développement 14
1.6. La qualité 16
1.7. Zoom sur 2008 17
1.7.1. BRUXELLES FORMATION à l'écoute des entreprises 17
1.7.2. Les faits marquants 18
1.8. Les objectifs européens, nationaux et régionaux 20
1.8.1. La stratégie européenne pour l'emploi 20
1.8.2. Le contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles 2005-2010 20
1.9. L'environnement bruxellois 21
1.9.1. L'emploi à Bruxelles 21
1.9.2. Les acteurs de la formation des adultes à Bruxelles 22
1.10. Le parcours du demandeur d'emploi 24

2. INFORMATION, ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2008
2.1. BRUXELLES FORMATION CARREFOUR 27
2.2. BRUXELLES FORMATION TREMPLIN 29

3. LA DÉMARCHE DE FORMATION ET LA VALIDATION DES COMPÉTENCES EN 2008
3.1. La démarche de formation 33
3.1.1. Référentiels et analyse des compétences 33
3.1.2. La modularisation 33
3.2. La validation des compétences 34

4. LES ACTIVITÉS DE FORMATION EN 2008
4.1. Les formations qualifiantes pour demandeurs d'emploi 37
4.1.1. BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION 37
4.1.2. BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE 39
4.1.3. BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE 41
4.1.4. BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES 43
4.1.5. BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC 45
4.1.6. BRUXELLES FORMATION LANGUES 47
4.2. Les formations pour demandeurs d'emploi en entreprise et en établissement d'enseignement
4.2.1. La formation professionnelle individuelle gérée par BRUXELLES FORMATION (FPI-E) 49
4.2.2. La formation professionnelle individuelle co-gérée par Actiris et par BRUXELLES FORMATION (FPI) 50
4.2.3. Les stages d'insertion (SIN) co-gérés par Actiris et BRUXELLES FORMATION 50

4.3. BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES
4.3.1. Restructuration de BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES 51
4.3.2. Activités 2008
4.3.2.1. La formation continue par l'autoformation 51
4.3.2.2. La Formation pour les entreprises 53
4.4. La prime de transition professionnelle 54
4.5. Formation des tuteurs 54

5. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DE BRUXELLES FORMATION EN 2008
5.1. Taux de mise à l'emploi un an après formation 57
5.2. Tableaux récapitulatifs 58

6. LES ACTIVITÉS DE SUIVI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2008
6.1. Le service de médiation 61
6.2. L'étude Ulysse 62
6.3. La mesure de satisfaction des usagers 63

7. LES ACTIVITÉS DE BRUXELLES FORMATION ET DE SES PARTENAIRES EN 2008
7.1. BRUXELLES FORMATION et le Fonds social européen (FSE) 65
7.2. Les partenaires de BRUXELLES FORMATION en 2008
7.2.1. L'insertion socioprofessionnelle (ISP) 66
7.2.2. L'enseignement de promotion sociale (EPS) 69
7.2.3. La formation des personnes handicapées 70
7.3. Collaboration avec les fonds sectoriels 72
7.4. Les centres de référence 73
7.5. Participation dans les instances officielles 74
7.6. Tableaux récapitulatifs : BRUXELLES FORMATION et ses partenaires 75

8. ANNEXES
8.1. Organisation interne de BRUXELLES FORMATION
8.1.1. Régulation et coordination de la production 77
8.1.2. Études et développement 79
8.1.3. Presse et communication 81
8.1.4. Informatique 82
8.1.5. Ressources humaines
8.1.5.1. Bilan social 83
8.1.5.2. Formations du personnel 84
8.1.5.3. Satisfaction et bien être au travail 85
8.1.6. Infrastructure 87
8.1.7. Service juridique 87
8.1.8. Budget – comptabilité – finances – acquisitions 87
8.2. État des dépenses et recettes budgétaires au 31/12/2008
8.2.1. Recettes budgétaires au 31/12/2008 88
8.2.2. Dépenses budgétaires au 31/12/2008 89
8.3. Compte des résultats au 31/12/2008
8.3.1. Produits au 31/12/2008 90
8.3.2. Charges au 31/12/2008 91
8.4. Bilan au 31/12/2008
8.4.1. Actif au 31/12/2008 92
8.4.2. Passif au 31/12/2008 93
8.5. Rapport du réviseur 94

INFORMATIONS GÉNÉRALES

BRUXELLES FORMATION CARREFOUR
Rue Royale, 93
1000 Bruxelles

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Renseignements :

BRUXELLES FORMATION
Rue de Stalle, 67
1180 Bruxelles
02.371.73.00

Sites utiles :

www.bruxellesformation.be
Le présent rapport annuel peut y être téléchargé en format pdf.
www.dorifor.be

Toute demande d'informations statistiques complémentaires
peut être adressée au service
Etudes et statistiques
Téléphone : 02.371.74.08 - 02.371.74.15
Fax : 02.371.74.11
courriel : etudes.stats@bruxellesformation.be

La présente édition est assurée par le service presse et communication.

Le présent rapport est sorti de presse en juin 2009.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION

Membres représentants des travailleurs

Khadija KHOURCHA
Abel GONZALEZ RAMOS
Christian BOUCHAT
Myriam GERARD
Michel PLUVINAGE suivi de Edgar SZOC(1)
Philippe VAN MUYLDER
Philippe VANDENABEELE

Membres représentants des employeurs

Arnaud LE GRELLE
Christian FRANZEN
Gisèle LAMBORAY
Françoise NYSSENS
Pierre THONON
Roland DERIDDER
Françine WERTH

Invités permanents

Pierre-Pol MAETTER

Commissaires

Jean-Pierre LANDRAIN
Sylviane FRIEDLINGSTEIN

Fonctionnaires généraux

Directeur Général
Michel PEFFER

Directeur Général Adjoint
Marc THOMMES

Inspecteur Général
Christine VAN ESPEN

(1) à partir d'octobre 2008

PRÉFACE

Monsieur Bruno Vinikas, Président du Comité de gestion
Monsieur Michel Peffer, Directeur Général

En cette période de crise et de bilans politiques, BRUXELLES FORMATION se doit de rappeler que la relation «emploi-formation professionnelle» est un enjeu capital et que la formation est un métier à part entière, alors même que notre raison d'être est de former pour l'emploi.

Depuis près de quinze ans, BRUXELLES FORMATION n'a de cesse d'améliorer son efficience pour répondre, par la formation, aux besoins des entreprises bruxelloises en personnel qualifié.
Crise ou non, le vieillissement de la population belge, la réorientation de l'activité économique, le nombre important de demandeurs d'emploi infra qualifiés en région bruxelloise, vont exiger de la génération montante qu'elle soit mieux formée encore et qu'elle acquière ce que l'on appelle des compétences comportementales : un savoir-être, de l'empathie, de l'assertivité. Dans ce contexte, le rajeunissement de la population bruxelloise est un atout pour autant que les moyens de formation soient en adéquation.

Les chiffres 2008 montrent, une fois encore, que notre institut, en sa qualité de service public, met tout en œuvre pour répondre aux impératifs auxquels notre région est confrontée.
L'accroissement de notre offre de formations a été substantiel tant sur le plan quantitatif que qualitatif : entre 2000 et 2008, le nombre de stagiaires s'est ainsi accru de 72 % alors que les moyens financiers mis à notre disposition n'ont quant à eux augmenté que de 36 %. Nous avons, par ailleurs, conclu un important accord de collaboration avec l'enseignement de promotion sociale pour accroître des offres conjointes de formation. En 2009, ces actions se développeront encore.
Ainsi en 2008, plus de 8.000 personnes ont suivi l'une des 200 formations organisées par BRUXELLES FORMATION. Deux tiers d'entre elles ont ensuite trouvé un emploi dans les douze mois qui suivent leur formation. En effet, notre taux de placement est actuellement de 63,5%, les deux tiers de ces contrats sont à durée indéterminée. Le résultat est plus qu'encourageant, mais notre objectif est de l'améliorer encore en vérifiant en permanence l'adéquation de l'offre aux besoins des entreprises et en élargissant l'éventail des formations.
Nous avons par ailleurs développé un programme de Formation professionnelle individuelle d'intégration en entreprise (FPI-E). Il permet à des demandeurs d'emploi formés par BRUXELLES FORMATION de finaliser leur formation en entreprise. Ils sont encadrés et suivis par nous, ce qui est une garantie pour l'entreprise. D'après nos premières estimations, un contrat à durée indéterminée attend 95% des nos stagiaires qui passent par ce système. C'est loin d'être négligeable !
Rappelons également que pour le secteur de la construction, par exemple, 63 % des demandeurs d'emploi formés dans notre centre n'ont pas le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Sans cette formation, ce public n'aurait pas de qualification et resterait dans une situation précaire, sans emploi stable.

Alors que nos formations correspondent à des métiers en pénurie de personnel, certaines de nos sections n'ont pas le succès espéré. Deux facteurs expliquent cela :

- Tout d'abord, certains métiers ont une image dévalorisée, leur pénibilité en termes de conditions de travail, voire dans certains cas un attrait salarial insuffisant explique qualitativement la pénurie.

Ce défi à relever appartient d'abord aux employeurs et à leurs associations professionnelles. Nous avons néanmoins l'intention, en collaboration avec les secteurs professionnels, de mieux informer les candidats sur les réalités de certains métiers et de lever ainsi certains clichés, certains préjugés . Nous développons déjà, dans la construction et la logistique notamment, des stages d'acculturation. Ils permettent aux demandeurs d'emploi de passer un mois sur un chantier et de voir dans quelle mesure - et quelle que soit leur qualification - le métier leur convient.

- Ensuite, il faut mentionner l'insuffisance des connaissances de base de nombre de candidats, y compris pour des formations peu ou moyennement qualifiées. C'est là un problème crucial. C'est pourquoi nous avons développé BRUXELLES FORMATION TREMPLIN qui assure la remise à niveau et la formation de base de certains stagiaires, pour leur mettre le pied à l'étrier de la formation qualifiante qu'ils souhaitent. De plus, nous collaborons avec le secteur associatif qui est bien placé pour assurer des préformations ou développer l'alphabétisation.

Nous tenons à souligner que la grande majorité des demandeurs d'emploi qui s'adressent à nous est motivée ; leur objectif est réellement de trouver un emploi.

D'année en année, pour répondre au mieux aux besoins de nos usagers, demandeurs d'emploi et travailleurs et entreprises, nous mettons en place une organisation de plus en plus performante. Il en va ainsi, tant du suivi de notre plan de développement que de la mise en place d'une cellule qualité ou de la réorganisation de nos procédures internes par l'introduction d'un progiciel de gestion intégrée.

L'environnement européen nous balise également tant sur le plan des subsides que sur celui de notre activité. C'est une bonne chose. En 2008, nous avons ainsi notamment lancé un appel d'offre européens pour nos formations en management et en technologie de l'information.
Nous regrettons cependant la lenteur avec laquelle les subsides sont alloués nous obligeant ainsi à un grand effort de préfinancement.

Le Comité de gestion de BRUXELLES FORMATION est formé des partenaires sociaux en gestion paritaire (patrons – syndicats). L'Institut a des conventions avec différents secteurs d'activité, les formations se font en fonction de leurs demandes : +/- 40% des formations sont liées à des fonds sectoriels (construction, transports ou fabrication métallique, par exemple). Si un secteur d'activité estime avoir des besoins fondamentaux, des formations sont mises en œuvre prioritairement.
BRUXELLES FORMATION joue un rôle important dans la création des plates-formes de formation équipées par les centres de référence et travaille également activement sur la mobilité au travers de sa présence dans l'asbl Synerjob et des contacts privilégiés avec ses équivalents et partenaires wallons, néerlandophones et germanophones : le Forem, le VDAB, l'ADG et Actiris.

Par ailleurs, BRUXELLES FORMATION à l'instar du FOREM, de l'IFAPME, de l'EFPME et de l'enseignement de promotion sociale, participe au développement de la «validation des compétences» pour tout qui aurait acquis des savoirs-faire en dehors des voies classiques de l'enseignement et de la formation.

Ainsi, BRUXELLES FORMATION entend rester un opérateur de formation de qualité et de référence afin de pouvoir ainsi contribuer avec efficacité à la régulation du champ de la formation des adultes dans la région bruxelloise.

1 Qu'est-ce que BRUXELLES **FORMATION** ?

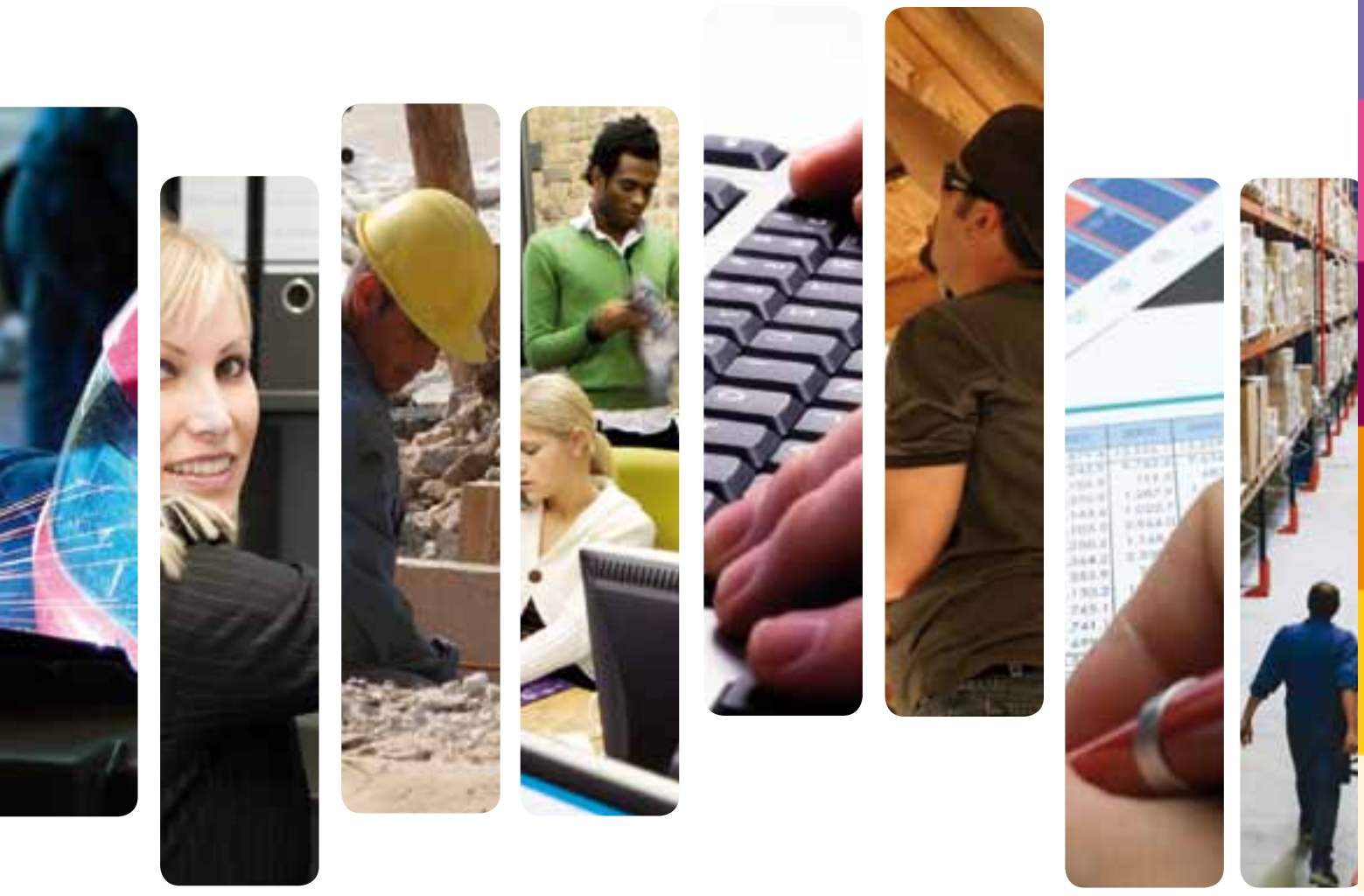

1 QU'EST-CE QUE BRUXELLES **FORMATION** ?

1.1. MISSIONS ET OBJECTIFS

Pour gérer la formation professionnelle, la Cocof, dotée d'un pouvoir décrétal, met en place des services et des outils, dont BRUXELLES FORMATION [1], créé par le décret du 17 mars 1994.

BRUXELLES FORMATION est un parastatal de type B qui s'inscrit dans la gestion paritaire avec les partenaires sociaux. Cet organisme d'intérêt public bénéficie donc d'une autonomie administrative, financière et organique mais est soumis à la tutelle des ministres chargés de la formation professionnelle et du budget.

BRUXELLES FORMATION a une double mission :

- régulateur de la formation professionnelle sur le territoire bruxellois: c'est-à-dire qu'il coordonne, organise et gère l'offre de formation pour les Bruxellois francophones (travailleurs et demandeurs d'emploi, y compris les personnes handicapées),
- opérateur de la formation : c'est-à-dire qu'il organise directement des formations via des centres de formation qu'il crée.

1.1.1. Régulateur de la formation professionnelle

En tant que régulateur, BRUXELLES FORMATION est appelé à contribuer à la production d'orientations, de recommandations et de règles qui permettent à l'ensemble des opérateurs partenaires de développer avec cohérence leurs missions propres, de les coordonner dans l'intérêt des usagers et des entreprises.

D'une manière générale, cette mission de régulation se décline en trois fonctions :
- observation et étude,
- concertation notamment avec les interlocuteurs sociaux et les opérateurs de formations,
- suivi et évaluation de l'engagement des partenaires.

C'est à ce titre que, par exemple :
- BRUXELLES FORMATION remplit des tâches de coordination de l'offre de la formation professionnelle, en partenariat ou en sous-traitance avec les fonds sectoriels, les OISP[2], les organismes de formation des classes moyennes, les établissements d'enseignement (de promotion sociale, de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la formation en alternance), et des opérateurs de formation privés.
- BRUXELLES FORMATION a initié le projet Ulysse qui vise à expérimenter et mettre en place un dispositif de suivi des stagiaires sur leur parcours post-formation. (voir p 61)
- BRUXELLES FORMATION coordonne la mise en place dans la région bruxelloise du système de validation des compétences. (voir p 34)
- BRUXELLES FORMATION coordonne la mise en œuvre des filières de formation et de passerelles pour fluidifier le parcours des stagiaires.
- BRUXELLES FORMATION diffuse et soutient le développement de la logique des «compétences» auprès de ses partenaires en recommandant l'utilisation des référentiels métiers et activités, des référentiels compétences et des référentiels formations. (voir p. 33)

(1) Autre nom : Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (IBFFP)
(2) OISP : organismes d'insertion socioprofessionnelle

1.1.2. Opérateur de la formation professionnelle

BRUXELLES FORMATION dispense des formations dans des domaines aussi variés que les métiers du bâtiment, de l'électricité et de l'automation, de la confection, du transport et de la logistique, du secrétariat et de la comptabilité, des call centers, de l'informatique, du marketing, de l'infographie, du dessin industriel, etc.
BRUXELLES FORMATION LANGUES organise des formations langues ciblées métiers.

Les formations dispensées sont, pour la plupart, qualifiantes. Néanmoins, BRUXELLES FORMATION TREMPLIN propose également des formations de base ou des préformations pour préparer les stagiaires. En collaboration avec BRUXELLES FORMATION CARREFOUR, il oriente, teste et aiguille les demandeurs d'emploi sur le choix de formation.

BRUXELLES FORMATION s'adresse tant aux demandeurs d'emploi peu qualifiés et socialement discriminés qu'aux diplômés de l'enseignement supérieur ou universitaire. Il développe également des formations à l'attention d'un public de travailleurs, qu'ils soient envoyés par leur entreprise ou qu'ils viennent se présenter individuellement.

1.2. LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION EN 2008

Le total des recettes de BRUXELLES FORMATION pour l'ensemble de ses activités 2008 s'élève à 39.039.325,77 euros.

Recettes 2007 : 31.431.527, 87 euros
Recettes 2008 : 39.039.325,77 euros
Augmentation des heures de formation de 2007 à 2008 : 193.678 heures (+5,7%)
Augmentation du nombre total de stagiaires en formation de 2007 à 2008 : 351 stagiaires (+2,6%)

La recette est subdivisée de la manière suivante :

Subsides Cocof	27.885.000,00	euros
Subsides FSE (1)	3.584.383,01	euros
Subsides PAC [3]	1.653.450,00	euros
Produits exceptionnels (2)	3.550.815,33	euros
Autres	2.365.676,93	euros

(1) Demandes d'intervention introduites pour les projets du Fonds social européen de l'exercice 2008. Cela concerne la nouvelle programmation FSE (2007 - 2013), les projets Leonardo et Equal.
(2) Les produits exceptionnels reprennent principalement (3.454.132,94 €) les demandes d'intervention introduites pour les projets du FSE de l'exercice 2007 non enregistrée en 2007 faute d'une décision officielle nous y autorisant. Ils se rapportent à la nouvelle programmation FSE (2007 - 2013).

(3) PAC : Plan d'accompagnement des chômeurs

1.3. LES IMPLANTATIONS DE BRUXELLES FORMATION

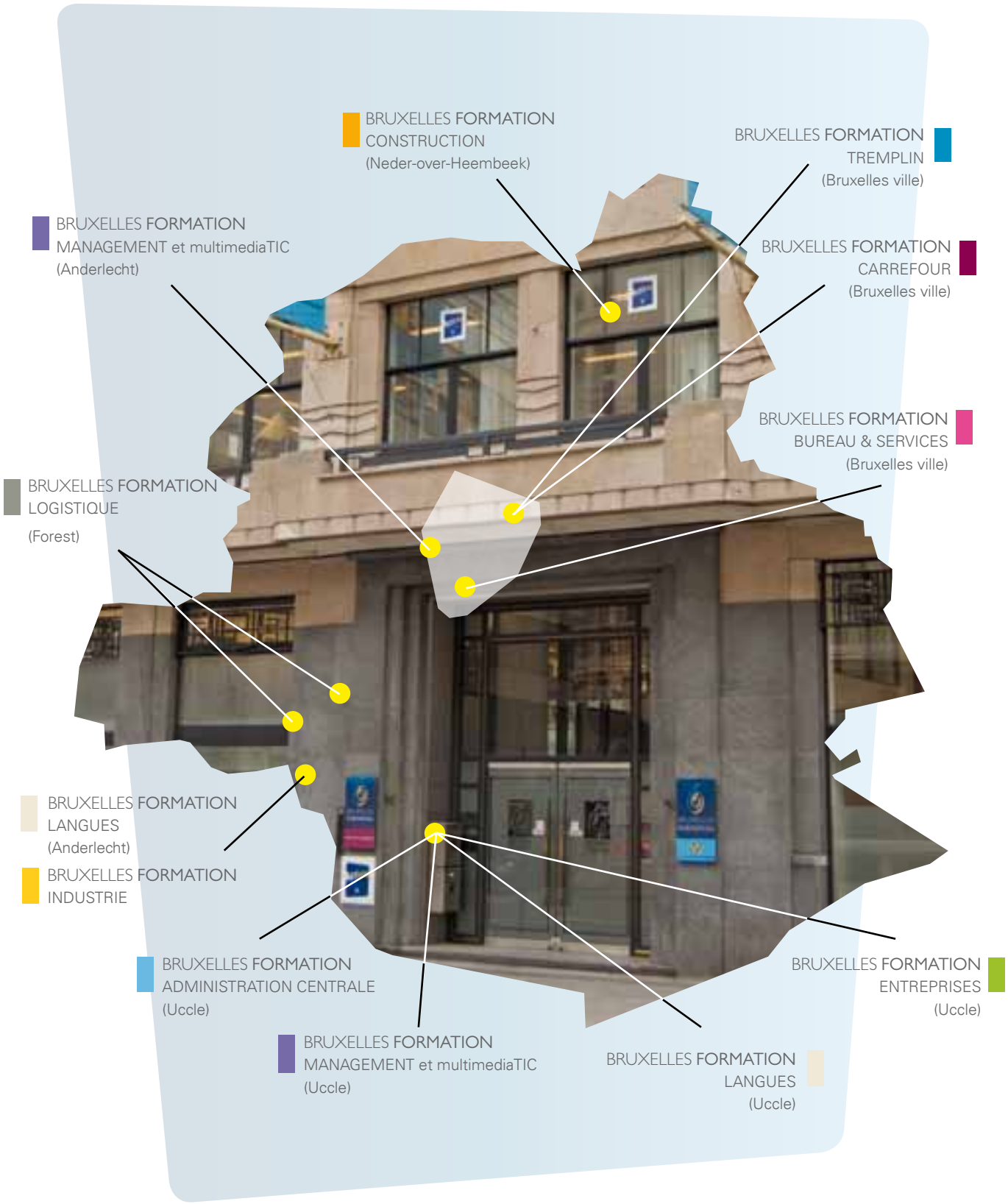

1.4. LES MISSIONS DU DÉCRET DU 17/03/94 SONT-ELLES REMPLIES PAR BRUXELLES FORMATION ?

1.4.1. Le décret de la Cocof du 17/3/1994

L'article 3 du décret de la Cocof portant création de BRUXELLES FORMATION [1] précise ses missions : «l'institut est chargé de l'organisation et de la gestion de la formation professionnelle. Par formation professionnelle, il faut entendre toute mesure ayant pour but de donner à une personne la capacité professionnelle requise pour exercer une activité professionnelle salariée. La formation professionnelle consiste notamment dans :

Art.3 §1 L'apprentissage d'un métier, d'une profession ou d'une fonction ;
Art.3 §2 L'actualisation et la qualification dans le métier, la profession ou la fonction ;
Art.3 §3 L'acquisition d'une formation de base nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle ;
Art.3 §4 La reconversion professionnelle, le perfectionnement et l'élargissement des connaissances professionnelles ou leur adaptation à l'évolution du métier, de la profession ou de la fonction ;
Art.3 §5 L'observation des personnes aux fins visées ci-dessous, pendant le temps nécessaire pour déceler leurs aptitudes physiques et intellectuelles et déterminer l'orientation professionnelle la plus favorable.»

Par ailleurs, le décret du 27 avril 1995 relatif à l'insertion socioprofessionnelle confie à BRUXELLES FORMATION la mission d'organiser des partenariats avec les OISP [2] agréés par la Cocof pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle de publics particulièrement fragilisés.

1.4.2. Comparaison entre les missions du décret et l'offre de formation de BRUXELLES FORMATION et de ses partenaires.

Ventilation par nature des actions de formation prestées par BRUXELLES FORMATION en faveur des demandeurs d'emploi.

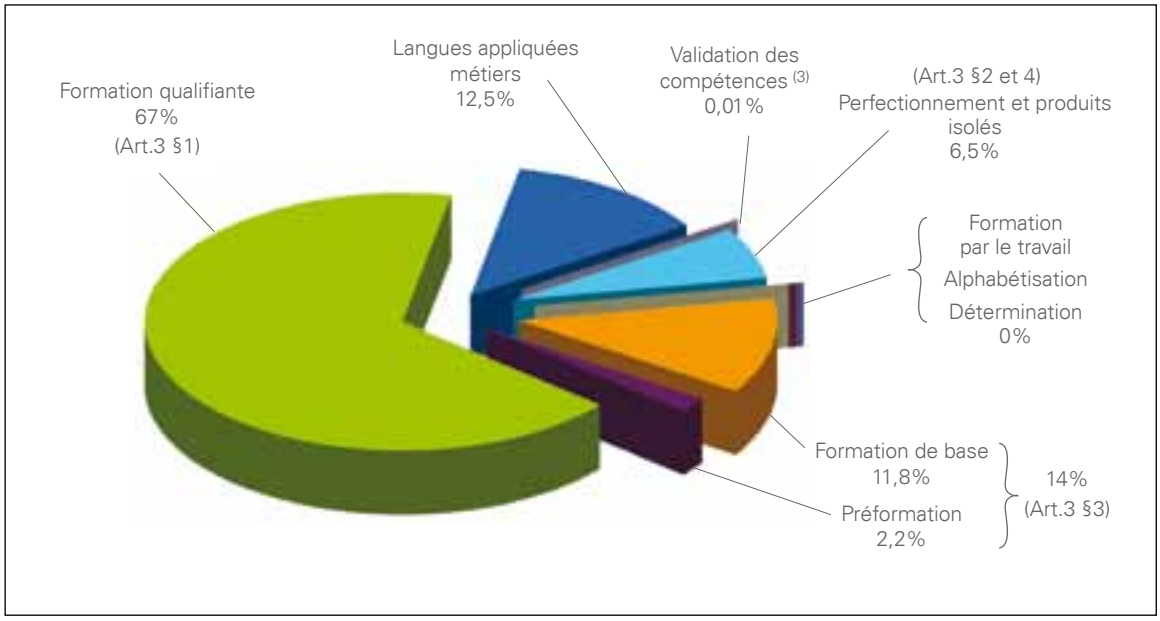

(1) Autre nom : Insitut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (ibffp)
(2) OISP : organisme d'insertion socioprofessionnelle
(3) mission confié à BRUXELLES FORMATION par le décret de la Cocof du 17 septembre 2003

Remarques :

- Notre organisme, grâce à BRUXELLES FORMATION CARREFOUR et à BRUXELLES FORMATION TREMPLIN développe des actions qui visent notamment à observer les personnes en vue de les orienter vers la formation la plus adaptée à leurs besoins (cf. point 5° de l'article 3). Ces activités n'étant enregistrées que partiellement, il est impossible, à ce jour de chiffrer l'ampleur avec laquelle BRUXELLES FORMATION remplit cette mission ;
- Notre public en formation qualifiante est composé à concurrence de plus de 80 % de personnes ayant déjà travaillé. Pour certaines d'entre elles, les actions de formations qualifiantes doivent donc être assimilées à des actions de reconversion (cet indicateur de « reconversion professionnelle » ne fait pas l'objet actuellement d'un enregistrement statistique).

Le décret de la Cocof du 27 avril 1995 vise spécifiquement les publics fragilisés et invitent les OISP à développer des actions adaptées à un public qui ne dispose pas du diplôme de fin d'études secondaires et/ou qui connaît généralement une durée de chômage élevée, ou encore qui connaît des discriminations particulières sur le marché de l'emploi.

Ventilation par nature de l'offre de formation prestée par les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) en faveur des demandeurs d'emploi.

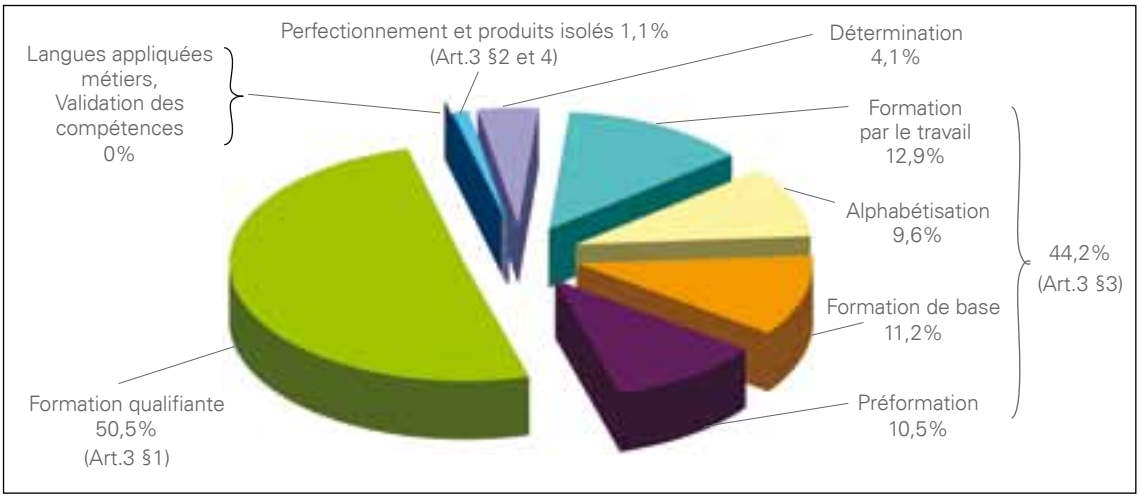

Ventilation de l'offre totale de formation de BRUXELLES FORMATION et des partenaires ISP en faveur des demandeurs d'emploi.

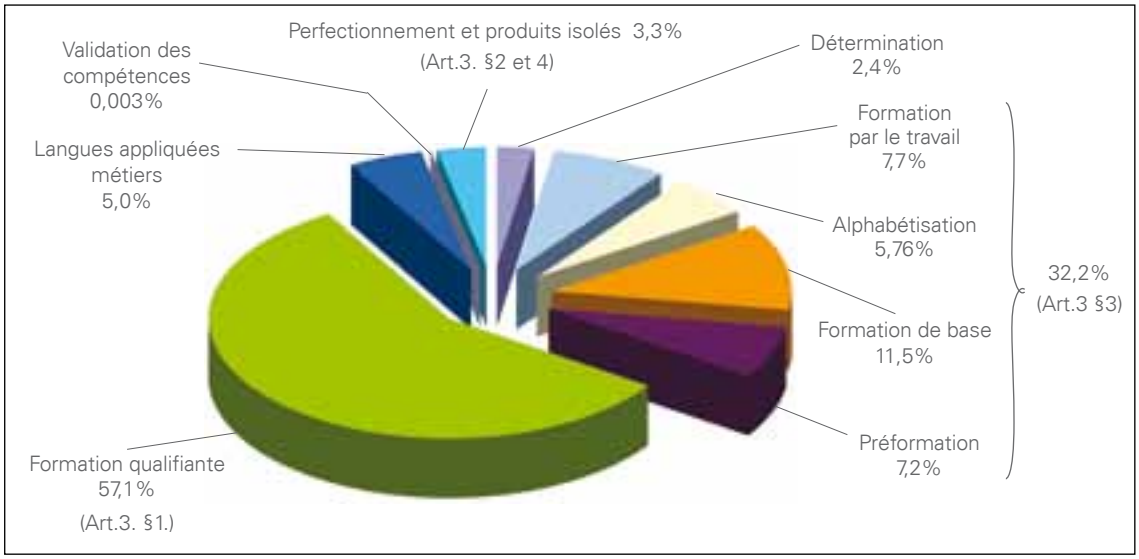

1.5. LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT

BRUXELLES FORMATION poursuit **deux finalités fondamentales** :

1. Réduire, par la formation les inégalités devant l'emploi, en termes d'accès, de mobilité et de validation des compétences acquises par les citoyens.
2. Adapter, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, les qualifications de la main-d'œuvre aux évolutions du travail technologiques, structurelles ou liées au marché du travail.

Sur cette base, BRUXELLES FORMATION développe **deux missions** :

1. Régulateur de l'offre des formations à Bruxelles. (p.9)
2. Opérateur de formations pour l'emploi. (p.10)

MOYENS MIS EN ŒUVRE (2006-2010)

1. PROCESSUS D'ENTRÉE

BRUXELLES FORMATION CARREFOUR (p.27)
Informations (p.27)
Dorifor (p.27)
Auto-documentation (p.27)
Accueil et information des usagers (p.27)
Evaluation des stagiaires (TREMPLIN) (p.29)
Organiser TREMPLIN et développer ses fonctions (p.29)
Partenariat d'opérateurs de mise à niveau (p.29)
Harmonisation et simplification de la gestion des stagiaires

2. VOLET PÉDAGOGIQUE : OFFRE DE FORMATION & SERVICE

3. VOLET GESTION

Traduction de ces finalités en **valeurs et démarches** :

- Donner une place centrale à l'usager en vue de sa satisfaction.
- Améliorer les compétences de son personnel, sa satisfaction et son bien être.
- Offrir à l'usager une formation professionnelle utile adaptée et rapide par une pédagogie adéquate.
- Gérer les ressources internes et externes avec efficience.
- S'adapter continuellement à l'évolution de l'environnement.
- Contribuer au développement d'une économie durable en fournissant aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs bruxellois les qualifications et les niveaux de compétences requis par les entreprises.
- Être un partenaire attentif aux besoins des entreprises.
- Inciter nos partenaires à s'inscrire dans une démarche qualité.

26 ACTIONS PRIORITAIRES

BRUXELLES FORMATION LANGUES «métiers» (p.47)
BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE (p.41)
BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC (p.45)
Partenariat de formation (p.64)
Modularisation (p.34)
Sensibilisation à la citoyenneté (p.80)
Compétences transversales

4. PROCESSUS DE SORTIE

Partenariat/réseau d'insertion des stagiaires formés
Harmonisation des attestations de compétences
Mesure de la satisfaction des usagers (p.63)
Suivi post formation du stagiaire (p.62)

Formation continue du personnel (p.84)
Progiciel de gestion intégrée et qualité
Outils de gestion
Visibilité (p.81)
Communication interne
Satisfaction et bien être du personnel au travail (p.85)

1.6. LA QUALITÉ

OBJECTIF DU PROJET QUALITÉ

- Être prêt pour l'ouverture du marché de la formation professionnelle
- S'inscrire dans le cadre du plan de développement de BRUXELLES FORMATION
- Répondre aux besoins et attentes de nos clients
- Mettre en place un dispositif qualité centré sur une approche de processus

GRANDES ÉTAPES DU PROJET

- État des lieux qualité (ISO 9001) (Janvier –Mars 2008)
- Auto-évaluation suivant le modèle EFQM (Avril-Juin 2008)
- Mise en place progressive suite au plan d'actions établi à l'issue des étapes ci-dessus (Avril 2008 –Décembre 2010)
- Intégration en interne des concepts qualité (Avril 2008 – Mars 2010)
- Réalisation des audits internes (Octobre 2009 – Mars 2010)
- Revue des processus (Janvier – Juin 2010)
- Formation des acteurs tout au long du projet (Janvier 2008- Décembre 2010)

FOCUS SUR 2008

L'année 2008 a été principalement consacrée à la réalisation d'un état des lieux, à l'établissement d'une première cartographie des processus et à la mise en place des premiers «Groupes d'Amélioration Qualité» (GAQ).

Les actions se sont focalisées sur :

- la mise en place et l'animation d'un Comité de Pilotage du projet qualité et de mécanismes de reporting ;
- la réalisation d'un état des lieux qualité sur base de la norme ISO 9001 : 2000 en intégrant des éléments liés à l'EFQM. Le rapport d'état des lieux intègre :
  - une première approche de la cartographie des processus établie sur base des missions de BRUXELLES FORMATION ;
  - une première description des processus ;
  - des recommandations et lignes directrices pour la mise en place du système qualité ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'Institut à la démarche qualité.

4 axes prioritaires pour la mise en œuvre de la démarche qualité de BRUXELLES FORMATION :

Axe 1 : Le management par les processus ;
Axe 2 : Les outils d'amélioration continue ;
Axe 3 : La gestion de l'information (documents de référence spécifiant les modalités de fonctionnement de l'Institut)
Axe 4 : Les éléments clés du fonctionnement de BRUXELLES FORMATION.

Les trois premiers axes repris ci-dessus ont fait l'objet de la mise en place de groupes d'amélioration de la qualité qui ont pour objectif de dégager des pistes concrètes d'amélioration de la qualité au sein de BRUXELLES FORMATION.

Un plan d'action a été établi afin de permettre à BRUXELLES FORMATION d'obtenir la certification ISO 9001 : 2008 à la fin de l'année 2010.

1.7. ZOOM SUR 2008

1.7.1. BRUXELLES FORMATION à l'écoute des entreprises

A l'initiative de Françoise Dupuis, BRUXELLES FORMATION a organisé, durant les mois d'octobre et de novembre, des rencontres avec les entreprises afin d'identifier leurs attentes et besoins en formation et de les écouter sur les éventuelles difficultés qu'elles éprouvent à recruter. Ces contacts privilégiés ont permis de mieux cerner leurs besoins en personnel qualifié.

L'objectif pour BRUXELLES FORMATION est double ; d'une part, faire connaître son offre de formation et de service et mieux l'adapter aux attentes des entreprises, d'autre part, établir un contact plus direct avec les employeurs et amorcer une collaboration plus structurelle.

Au total cinq tables rondes on été organisées pour cinq secteurs d'activités choisis et couverts par BRUXELLES FORMATION ; industrie & métal, construction, bureau & services, logistique & transport, management & multimédiaTIC. Quelques 80 entreprises ont répondu à l'invitation, de la PME à la grande entreprise, secteur public et privé.
Ces «mercredis de l'entreprise» furent l'occasion pour BRUXELLES FORMATION et les employeurs d'échanger leurs points de vue lors de débats ouverts et constructifs animés en alternance par les journalistes Françoise Gilain et Jean Blavier.

Le symposium de clôture s'est déroulé le 17 décembre dans la salle des Glaces du Parlement bruxellois en présence des entreprises et de la presse.

Des outils spécifiques de collaboration avec les entreprises ont d'ores et déjà été mis en place par BRUXELLES FORMATION, il s'agit notamment de la formation professionnelle d'intégration en entreprise (FPI-E) et du calendrier des sorties de formation (J-30).

La FPI-E permet au demandeur d'emploi formé a BRUXELLES FORMATION de finaliser sa formation en entreprise durant une période variable de 4 semaines à 6 mois. Il reste sous contrat de formation et est suivi par un formateur de BRUXELLES FORMATION.
A la fin du contrat de formation, l'employeur l'engage pour une période au moins égale à la FPI-E. Ce dispositif permet à la fois au stagiaire d'acquérir par la pratique et l'expérience , les qualifications nécessaires pour occuper un emploi durable dans l'entreprise formatrice, et a cette dernière, de pouvoir adapter son futur travailleur aux exigences spécifiques du poste de travail.

En 2008, 115 stagiaires ont bénéficié de cette mesure. Plus de 95 % d'entre eux sont sous contrat de travail, dont la majeure partie à durée indéterminée. De nombreuse entreprise présentes aux tables rondes se sont montrées très intéressées par cette formule et envisagent de l'expérimenter.

Le calendrier «J-30» répertorie quant à lui toutes les sorties de formations, secteur par secteur, formation par formation, dans les 30 jours qui précèdent la fin de la formation. Il reprend également pour chaque formation les coordonnées d'une personne de contact qui connaît bien les stagiaires et auprès de laquelle l'entreprise peut se renseigner. Le «J-30» est envoyé, tous les mois, aux entreprises qui en font la demande et est également disponible sur le site internet de BRUXELLES FORMATION : www.bruxellesformation.be.

1.7.2. Les faits marquants

2008

INAUGURATION DE BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE – site Touring

Le 20 février 2008, notre Ministre de tutelle, Madame Françoise Dupuis, a inauguré notre nouveau centre de formation à Forest.
Celui-ci accueille les formations théoriques du transport ainsi que les formations théoriques et pratiques en logistique (magasinier-cariste).

CHARTE QUALITÉ

Afin d'être prêt pour l'ouverture du marché de la formation professionnelle, un plan d'action a été établi pour permettre à BRUXELLES FORMATION d'obtenir la certification ISO 9001 fin 2010.

CALL CENTER 0800.555.66

Pour mieux répondre aux attentes des usagers, le call center de Bruxelles Formation a été mis en place fin août 2008.
Ce numéro gratuit permet à toute personne de recevoir une information de première ligne sur l'offre de formations et les procédures d'inscription.

RALLYE DES LANGUES

Le 26 septembre 2008, 550 stagiaires ont participé au rallye des langues. Par groupes de 25 personnes, encadrés de parrains, membres du personnel de Bruxelles Formation, ils ont sillonné Bruxelles au travers d'épreuves linguistiques et ludiques. Notre Ministre de tutelle, Madame Françoise Dupuis et notre Directeur Général, Michel Peffer, ont procédé à la remise des prix aux Halles Saint-Géry.

VISIBILITÉ

Pour améliorer encore notre visibilité en région bruxelloise, tant vis-à-vis des demandeurs d'emploi que des entreprises, différentes campagnes ont été menées en 2008 : tram, presse quotidienne et hebdomadaire, poursuite de la signalétique externe de nos bâtiments,….

SENSIBILISATION AUX MÉTIERS

Afin de mieux faire connaître les métiers en pénurie de candidats, différents outils ont été mis en place en 2008 : fardes, présentation des métiers sur notre site www.bruxellesformation.be,..

2CV

Les stagiaires de Bruxelles Formation Industrie, section mécanique automobile, ont préparé durant l'année notre voiture et ont participé aux 24h24 2CV à Francorchamps les 11 et 12 octobre 2008.
L'ambiance était au rendez-vous. Plus de 150 membres du personnel, accompagnés de leur famille, ont soutenu l'équipe et participé à notre soirée Karaoké.

INAUGURATION DE BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE rue du charroi

Le 6 mai 2008, notre Ministre de tutelle, Madame Françoise Dupuis, a inauguré notre nouveau centre de formation à Forest. Ce grand terrain de manœuvre accueille les formations pratiques du transport (chauffeur poids lourds, bus/car).

ÉVÉNEMENT ENTREPRISE

L'événement de clôture des tables rondes, organisé entre BRUXELLES FORMATION et les entreprises s'est tenu le 17 décembre 2008 au Parlement Bruxellois en présence du monde économique et de la presse.

1.8. LES OBJECTIFS EUROPÉENS, NATIONAUX ET RÉGIONAUX

1.8.1. La stratégie européenne pour l'emploi

Depuis 2000, dans le cadre du processus de Lisbonne, le Conseil de l'Union européenne définit des «objectifs stratégiques dans le but de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale». Pour concrétiser ceux-ci, la formation professionnelle est envisagée comme moyen privilégié d'améliorer la situation d'emploi et fait donc l'objet d'une attention particulière. La définition de ses objectifs et de ses finalités est dorénavant englobée dans une politique plus large. Celle-ci est coordonnée au niveau européen et implique l'ensemble des acteurs nationaux. Elle donne lieu à une production de lignes directrices, plans, rapports et documents divers qui s'articulent autours d'une logique de coopération et d'évaluation entre les États membres.

S'articulant autours des trois objectifs majeurs que sont l'amélioration de l'éducation et de la formation, la facilitation de leur accès et leur ouverture au monde extérieur, le processus de Lisbonne a ouvert plusieurs grands chantiers communs à tous les États membres.

Parmi ceux-ci, la lutte contre le chômage des jeunes et la résolution des problèmes d'emploi liés aux travailleurs les plus âgés constituent deux priorités. Pour encadrer les efforts nationaux, les instances européennes, par le programme «éducation et formation 2010», ont fixé sur ces points des objectifs précis :

- réduire à un maximum de 10% le taux de jeunes quittant prématurément l'école;
- atteindre, pour la population en âge de travailler, un taux moyen de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie de 12,5%.

Ce programme a également jeté les bases du Cadre européen des Certifications (CEC) et des Crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET), deux processus favorisant l'intégration des systèmes d'apprentissage et la mobilité des travailleurs en organisant une reconnaissance européenne des acquis.

En 2008, une communication accrue sur ces orientations a été mise en place au sein de BRUXELLES FORMATION, notamment au moyen d'une journée d'information.

1.8.2. Le contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles 2005-2010

Même si elle est une matière communautaire dont l'exercice des compétences est détenu à Bruxelles par la Commission communautaire française, la formation professionnelle est largement sollicitée pour la réalisation de la politique d'emploi du gouvernement de la Région bruxelloise. Lancé en 2004, le Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E) vise, entre autre, l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'amélioration de leurs compétences.
Compte tenu des spécificités socio-économiques de la Région bruxelloise, il focalise davantage ses actions sur les jeunes et incite au développement des formations en langues et dans le domaine des TIC. Ce sont également dans ces orientations que s'inscrivent la Déclaration-Programme du collège de la Cocof depuis 2004 et le plan de développement de BRUXELLES FORMATION.

1.9. L'ENVIRONNEMENT BRUXELLOIS

1.9.1. L'emploi à Bruxelles

D'un point de vue socio-économique, la Région bruxelloise présente une situation paradoxale. Bruxelles est l'une des régions les plus riches d'Europe qui se caractérise par un PIB par habitant relativement élevé. Malgré cela, elle possède le revenu moyen annuel déclaré par habitant le plus faible du pays. L'exclusion et la pauvreté y sont une réalité et le taux de chômage avoisine les 20%.

L'emploi bruxellois est principalement tertiaire et demandeur d'une main d'œuvre hautement qualifiée. Cette situation engendre une inadéquation entre les exigences à l'embauche et le profil des demandeurs d'emploi souvent trop peu qualifiés.

Cette caractéristique est amplifiée par le phénomène de la «navette». Une part importante des emplois offerts étant occupée par des non-bruxellois, la richesse produite par ceux-ci ne profite que partiellement aux habitants de la Région.

Enfin, le chômage à Bruxelles touche de manière inégale les différentes populations qui cohabitent sur son territoire. À l'heure actuelle, il touche principalement les plus jeunes (15-25 ans et 25-34 ans), les plus faiblement qualifiés et les personnes d'origine étrangère.

1.9.2. *Les acteurs de la formation des adultes à Bruxelles*

Les formations sont classées par catégories :

- **L'alphabétisation** permet d'acquérir les premières notions en calcul et en français (lu et écrit). Elle s'adresse à des personnes ne possédant pas leur certificat d'étude de base.

- **La formation de base et la préformation** vise l'acquisition de pré requis ou la remise à niveau des connaissances nécessaires pour exercer un emploi ou pour entrer en formation «qualifiante».

- **La formation qualifiante** vise l'apprentissage d'un métier dans un secteur professionnel donné. Elle permet l'accès à une qualification professionnelle et à un emploi rémunéré. Elle concerne aussi l'actualisation des connaissances ou le perfectionnement dans une fonction ou un métier.

- **La formation qualifiante en alternance** vise un apprentissage théorique en centre scolaire ou de formation et un apprentissage en entreprise (alternance des périodes).

- **La formation par le travail** permet l'apprentissage d'un métier par une mise en situation de travail réelle. Elle s'adresse aux personnes qui n'ont pas obtenu le certificat d'enseignement secondaire inférieur.

BRUXELLES FORMATION dispense des formations qualifiantes. L'offre de formation est pertinente par rapport à l'emploi, ce qui signifie qu'elle est adaptée au marché du travail bruxellois. Les métiers actuellement couverts relèvent de l'industrie, de la construction, du transport et de la logistique, du secrétariat et de la comptabilité, de l'informatique, de la communicatique, de la gestion et des techniques de vente, …
BRUXELLES FORMATIONTREMPLIN dispense aussi des formations de base ou des préformations pour préparer les demandeurs d'emploi aux formations qualifiantes.
BRUXELLES FORMATION LANGUES organise des formations «langues ciblées métier».

L'ESPACE FORMATION PME (EFPME) dispense des formations qualifiantes en alternance pour des candidats âgés de 15 ans minimum. L'EFPME prépare le candidat à l'apprentissage d'un métier, à l'exercice d'une profession indépendante (formation chef d'entreprise), à l'actualisation de ses connaissances ou, si nécessaire, à sa réorientation professionnelle.
Les métiers couverts relèvent des soins à la personne (coiffeur, …), des métiers de bouche (boucher, restaurateur, boulanger,…), des métiers du bâtiment (électricien, plombier, peintre,..), des métiers verts (fleuriste, arboriste,..), des métiers d'artisans ou de détaillants (bijoutier, photographe,..).

LES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (OISP) dispensent des formations en alphabétisation, des formations de base et qualifiantes et des formations qualifiantes par le travail. Elles s'adressent à un public qui connaît des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les missions locales font de la guidance professionnelle.
Les formations dispensées touchent des domaines très diversifiés : garde-malade, animateur, commis de cuisine, steward de prévention et de sécurité, etc.…(voir p 66)

L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE propose aussi une gamme très étendue de formations, souvent en horaire décalé, pour les rendre compatibles avec une activité de formation professionnelle. Il dispense également des formations continues ou du perfectionnement comme complément d'une formation initiale. Il s'adresse aux personnes âgées de 15 ans minimum qui ont suivi au moins deux années scolaires dans l'enseignement de plein exercice.
Les domaines de formation sont divers : métiers de bouche, langues, économie, chimie, environnement, sciences administratives, etc.… (voir p 69)

LA FORMATION POUR HANDICAPÉS : Depuis le 1er juillet 1997, BRUXELLES FORMATION gère à Bruxelles les compétences de la formation professionnelle pour les personnes handicapées en collaboration avec le service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH) relevant de l'administration de la Cocof. (voir p 70)

1.10. LE PARCOURS DU DEMANDEUR D'EMPLOI

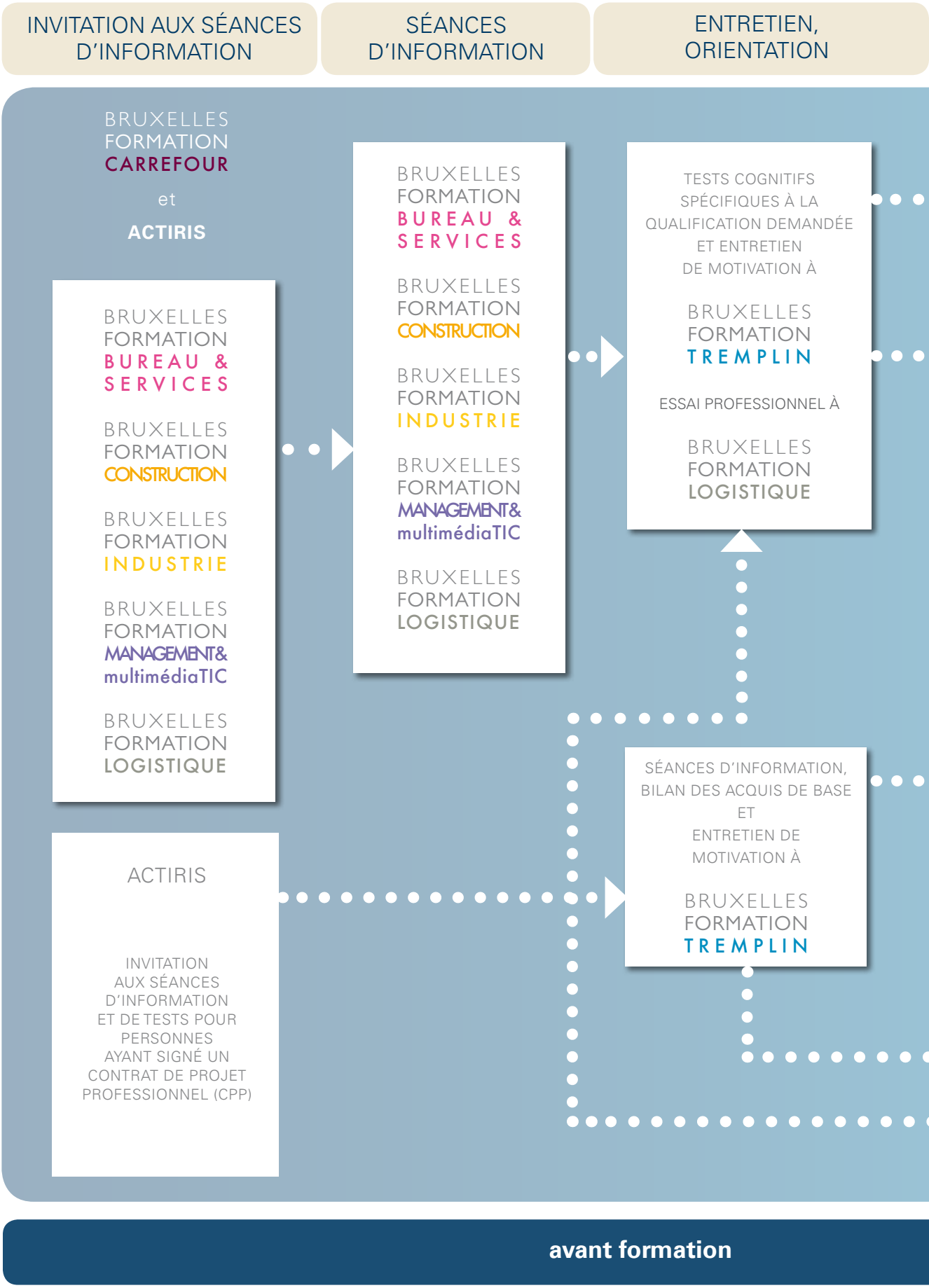

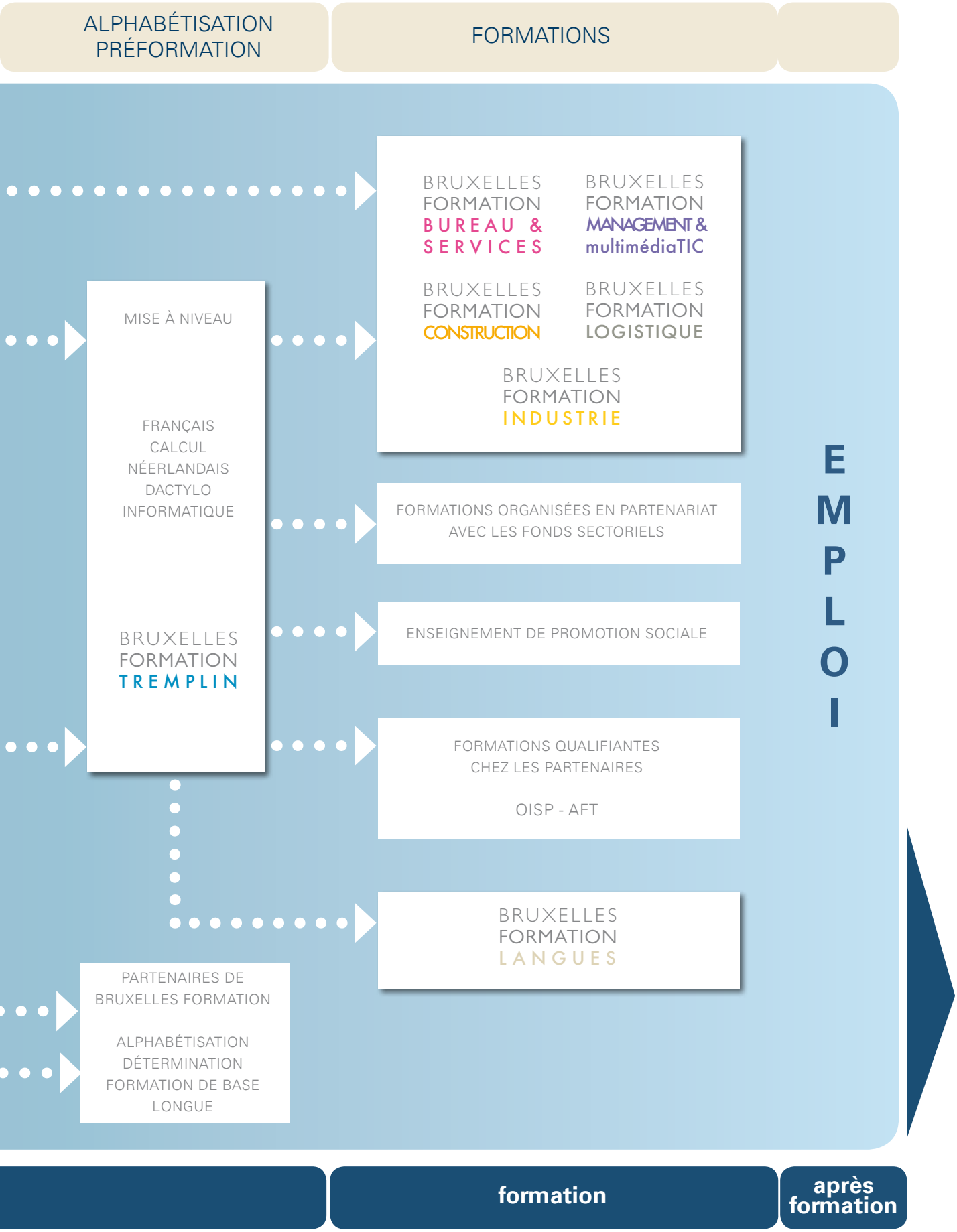
ALPHABÉTISATION
PRÉFORMATION
FORMATIONS
BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES
BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC
BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION
BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE
BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE
MISE À NIVEAU
FRANÇAIS
CALCUL
NÉERLANDAIS
DACTYLO
INFORMATIQUE
BRUXELLES FORMATION TREMPLIN
FORMATIONS ORGANISÉES EN PARTENARIAT AVEC LES FONDS SECTORIELS
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
FORMATIONS QUALIFIANTES CHEZ LES PARTENAIRES
OISP - AFT
BRUXELLES FORMATION LANGUES
EMPLOI
PARTENAIRES DE BRUXELLES FORMATION
ALPHABÉTISATION
DÉTERMINATION
FORMATION DE BASE
LONGUE
formation
après formation

2 L'information, l'accompagnement et l'orientation des demandeurs d'emploi en 2008

2 L'INFORMATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2008

2.1. BRUXELLES FORMATION CARREFOUR

Responsable du Centre : Dominique Lorent.
Nombre de collaborateurs : 12 conseillers BRUXELLES FORMATION, 4 conseillers PROMOTION SOCIALE, 1 conseiller EFP, 1 conseiller SFPME et 2 administratifs.

Situé au 93 rue Royale, BRUXELLES FORMATION CARREFOUR est le Centre d'information et de conseil en formation professionnelle de BRUXELLES FORMATION.
Son objectif est d'informer, documenter et conseiller les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises sur les possibilités de formation en Région bruxelloise, et, en particulier de présenter l'offre de formation de BRUXELLES FORMATION.

BRUXELLES FORMATION CARREFOUR c'est :

Un espace accueillant et signifiant de +/- 365m2 structuré en thématiques, permettant à l'usager de s'informer, de se documenter, de solliciter un conseil sur sa recherche de formation. Le centre accueille l'usager de manière individuelle ou en groupe.

Un lieu d'écoute et de conseil : Les conseillers présents aident l'usager à se positionner par rapport à ses choix de formation, ils lui donnent des pistes de réflexions tenant compte de paramètres propres à sa situation personnelle et à l'environnement socioprofessionnel.
Les conseillers de chaque réseau de formation apportent à l'usager leurs connaissances spécifiques et dispensent les informations nécessaires sur l'accès en formation. Les conseillers BRUXELLES FORMATION délivrent aussi les invitations nécessaires pour participer aux séances d'information et/ou de tests organisées pour les formations de BRUXELLES FORMATION.

Un ensemble d'outils adaptés à un large public, quotidiennement actualisés et améliorés par les conseillers, en fonction des besoins des usagers, permet une recherche aisée de l'information.

DES BASES DE DONNÉES (sur 30 ordinateurs disponibles pour les usagers) :

- Dorifor : (Données Régionales d'Information sur la Formation) : www.dorifor.be
  Recense la totalité des formations pour adultes en région bruxelloise. Plus de 3.000 formations dispensées par 800 organismes dont BRUXELLES FORMATION y sont présentées sous forme de fiches concrètes : résumé de la formation, conditions d'accès, horaires, fréquence, certification proposée …
- Partir : www.bruxellesformation.be/Euroguidance
  Répertorie les sites de formations et de stages professionnels en Europe.

DE LA DOCUMENTATION (en libre lecture ou à emporter) :
3.000 fiches formations classées par domaines et sous-domaines, 1.555 articles de presses, 500 livres, …

BRUXELLES FORMATION CARREFOUR c'est aussi :

La représentation de BRUXELLES FORMATION dans divers salons et bourses à l'emploi et à la formation.

La participation, avec les partenaires emploi et formation des autres régions, à l'information des personnes reprises dans le cadre de licenciements collectifs en Région bruxelloise.

La collaboration à l'élaboration d'autres outils d'information (informatiques ou autres) par la fourniture de données sur l'offre de formation en région de Bruxelles Capitale : bases de données IMT-B, EVOLURIS, Métiers du Tourisme et du Patrimoine, PLOTEUS ; brochure «Comment voir l'avenir autrement ?» éditée par la Cocof, …

L'organisation de séances d'information et de journées d'études et d'échanges à destination d'agents du monde de la formation, de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle sur différents thèmes : validation des compétences, formations en alternance, outils de bilantage en orientation, possibilités de stages professionnels en Europe …

La gestion du projet Léonardo BEE (Bruxellois En Europe) permet à des jeunes demandeurs d'emploi bruxellois d'effectuer un stage professionnel de 3 mois dans un pays européen.

L'accueil de groupes de conseillers étrangers venant s'informer sur les structures d'orientation, d'études et de formation en Belgique francophone (BRUXELLES FORMATION CARREFOUR fait partie du réseau Euroguidance, y représente le centre belge de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, et est membre de l'ASBL «Orientation à 12»[(1)]).

En 2008, BRUXELLES FORMATION CARREFOUR a collaboré à la mise en place d'un numéro vert (0800 555 66) permettant aux usagers de recevoir une information par téléphone sur l'offre de formation et les procédures d'inscription à BRUXELLES FORMATION.

Quelques chiffres pour 2008 :

Fréquentation globale du centre : 31.714 usagers : visites individuelles : 31.182 usagers - accueils de groupes : 495 usagers - événements /journées d'études et d'échanges : 37 usagers. Par ailleurs, 1332 usagers ont été rencontrées hors centre.

20 jeunes Bruxellois ont bénéficié d'une bourse BEE.
3.110 invitations ont été délivrées pour participer à une séance d'information à BRUXELLES FORMATION.
Plus de 40.000 personnes se sont connectées au site Dorifor.

(1) : Asbl regroupant les PMS des différents réseaux de l'enseignement.

2.2. BRUXELLES FORMATION TREMPLIN

Directrice de Pôle : Evelyne Coppens.
Nombre de collaborateurs : 8 administratifs (7,8 équivalents temps plein) - 26 pédagogiques (19,7 équivalents temps plein).

BRUXELLES FORMATION TREMPLIN a deux missions principales :

La première est de procéder aux sélections (tests) pour les candidats à une formation qualifiante de BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE, BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION et BRUXELLES FORMATION BUREAU ET SERVICES et de proposer des modules de remise à niveau des connaissances de base si cela s'avère nécessaire.

Contenus des remises à niveau des connaissances de base :

- Pour les formations dispensées par BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE et BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION : (re)mises à niveau en calcul, géométrie, système métrique, raisonnement, etc. adaptées aux contenus et niveaux requis pour l'admission en formation qualifiante (module de 6 semaines).

- Pour les formations de BRUXELLES FORMATION BUREAU ET SERVICES : (re)mises à niveau en français, néerlandais, (oral et écrit), calcul, clavier, informatique de base, organisées en fonction des niveaux et des objectifs de chaque stagiaire (module de 6 semaines).

La seconde mission consiste à proposer une formation de base individualisée aux personnes présentant des lacunes et qui souhaitent entamer un parcours de formation. Cette formation s'adresse principalement aux personnes ayant signé un contrat de projet professionnel (CPP) avec ACTIRIS.

Contenus de la formation de base :

- (re)mises à niveau en français (structure de la phrase, orthographe d'usage), calcul orienté métiers techniques ou administratifs, clavier, initiation à l'informatique, néerlandais oral (module de 6 semaines).

- possibilité de participer à un atelier d'élaboration d'un parcours de formation permettant au demandeur d'emploi de préciser les étapes successives pour atteindre son objectif.

En fin de module, une évaluation des acquis est réalisée et permet de déterminer l'étape suivante : entrée en formation qualifiante au sein de BRUXELLES FORMATION ou chez un partenaire, approfondissement de la remise à niveau (possibilité de suivre un deuxième module de 6 semaines, préformation ciblée chez un partenaire, détermination professionnelle en Mission locale, retour sur le marché de l'emploi, entrée dans un Centre de formation non conventionné (Promotion sociale, par exemple).

Pour mener à bien ses deux missions principales, BRUXELLES FORMATION TREMPLIN réalise différentes tâches :

- prise en charge administrative et pédagogique des candidats aux formations,
- organisation de bilans généraux ou portant sur les connaissances spécifiquement liées aux critères d'accès aux formations demandées,
- entretiens individuels pour évaluer le choix de formation du candidat au regard des résultats aux tests, la cohérence du projet professionnel et sa motivation,
- organisation de formations de base individualisées, par niveau, pour permettre l'accès aux formations qualifiantes,
- tests en fin de formation de base pour évaluer les acquis,
- délibération des candidats admissibles en formation qualifiante et réorientation en cas de refus d'accès.

En 2008, BRUXELLES FORMATION TREMPLIN a également réalisé les actions suivantes :

Dans le cadre d'un partenariat avec :

- l'EFPME [1] : coordination des formations d'agents de gardiennage (module de base).
- l'enseignement de promotion sociale (EPFC) : coordination de la formation de techniciens en comptabilité permettant d'obtenir le CTSS [2].
- le Fonds de Formation du Secteur Horeca : femmes et valets de chambre, commis de cuisine et commis de salle.
- L'UCM [3], ACTIRIS et l'EFPME : formation de vendeur(euse) en commerce de détail.
- Coordination du certificat d'enseignement du second degré (CE2D) organisé chez un de nos partenaires.

En 2008, BRUXELLES FORMATION TREMPLIN a poursuivi les programmes de lutte contre la fracture numérique :

- formations «Microsoft Suite Office» s'adressant à un public professionnellement qualifié mais ayant besoin de cette formation dans sa recherche d'emploi,
- programmes d'au moins 25 heures d'initiation à l'informatique intégrés dans les formations de base de tous les stagiaires en formation à BRUXELLES FORMATION Tremplin,
- programmes intensifs d'initiation au PC d'une durée de 120h et ce, en partenariat avec Euclides et en gestion propre.

(1) EFPME : Espace formation pour petites et moyennes entreprises
(2) CTSS : certificat technique secondaire supérieur
(3) UCM : Union des classes moyennes

BRUXELLES FORMATION TREMPLIN						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Agent de sécurité	6377	44			6377	44
Aide magasinier – cariste	2458	9			2458	9
Commis de cuisine	9569	15			9569	15
Commis de salle	8326	36			8326	36
Femme / Valet de chambre	3381	11			3381	11
Formation de base	44087	253	693	6	44780	259
Formation de base calcul intensif	8730	130	49	1	8778	131
Formation de base CE2D professionnel	12639	32			12639	32
Formation de base français/calcul/néerlandais	28887	179	83	1	28969	180
Formation de base français/néerlandais	8095	56			8095	56
Formation de base initiation PC	13262	138	33	1	13295	139
Formation de base suite Office	8879	61	121	1	9000	62
Vendeur en commerce de détail	1556	7			1556	7
Total TREMPLIN 2008	156242	911	978	10	157220	921
Total TREMPLIN 2007	159575	907	700	11	160275	918
Variation 2007-2008	**-2,1%**	**+0,4%**	**+39,7**	**-9,1**	**-1,9**	**+0,3**

PROFIL DES STAGIAIRES - BRUXELLES FORMATION TREMPLIN – 2008 – en %					
Hommes	44,3	Moins de 25 ans	20,5	Primaire ou moins	14,1
Femmes	55,7	25-34 ans	36,5	CESI	23,5
Belges	68,5	35-44 ans	27,5	CESS	26,8
Européens	8,4	45-54 ans	14,5	Supérieur	6,0
Autres	23,1	55 ans et plus	1,0	Autre / Indéterminé	29,6

Européens : Europe des 27

3 La démarche de formation et la validation des compétences en 2008

3 LA DÉMARCHE DE FORMATION ET LA VALIDATION DES COMPÉTENCES EN 2008

3.1. LA DÉMARCHE DE FORMATION

3.1.1. Référentiels et analyse des compétences

Dans le champ de la formation professionnelle, la démarche référentielle se situe à l'interface de l'emploi et de la formation.
Elle permet de fixer des balises pour la formation en termes de méthode et de produits, en laissant aux différents acteurs le soin de définir sur cette base les modalités de leurs interventions respectives.

La démarche référentielle est donc à la fois :

- une méthode d'analyse qui établit un lien entre situation de travail, compétences et formation,
- un ensemble de produits issus de l'application «standardisée» de cette méthode (référentiel métier, activités, compétences et référentiel formation),
- un support à l'accompagnement pédagogique des formateurs.

Pour BRUXELLES FORMATION, **la démarche référentielle s'inscrit dans un double objectif :**

- s'outiller en propre pour développer une offre de formation qualifiante axée sur des compétences professionnelles définies par rapport à des métiers et à des situations professionnelles concrètes tout en favorisant l'individualisation des parcours de formation et en apportant une réponse personnalisée aux besoins et attentes des stagiaires.
- établir des points de repère : les référentiels donnent une lisibilité au dispositif de formation et d'évaluation permettant l'établissement de contrats clairs entre l'organisme de formation et ses utilisateurs ou partenaires.

La démarche référentielle[1] a été déployée dans le cadre de la conception, du développement et/ou de la maintenance des produits de formation suivants : chauffeur poids lourd, agent en comptabilité, assistant comptable, employé administratif, secrétaire, webdesigner, web développeur, conducteur de presse offset, coffreur ferrailleur, monteur en chauffage central, maçon, installateur électricien résidentiel, mécanicien automobile et soudeur. Elle vise à terme toutes les formations qualifiantes de BRUXELLES FORMATION.

3.1.2. La modularisation

En 2000, le concept de modularisation était lancé à BRUXELLES FORMATION. Ceci implique :

- sur le plan de la conception des contenus de formation : de les découper en unités de formation évaluées (modules) et de les agencer dans un parcours de formation ;
- sur le plan de la mise en œuvre : de considérer spécifiquement pour chaque formation, l'organisation de l'action et la gestion du parcours.

Les objectifs de transparence, de souplesse, de flexibilité, d'économie du parcours de formation et d'adaptabilité des contenus sont visés.

Ce qui en 2000 relevait du challenge est aujourd'hui réalité. En 2008, quatre produits du domaine

(1) Des documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante : secretariat_ed@bruxellesformation.be

Bureau et Services, cinq produits du domaine de la Construction et deux produits du domaine de l'Industrie sont organisés en modules visant l'acquisition de une ou plusieurs compétence(s) métier et les dispositifs organisationnels qui sous-tendent ce découpage sont mis en œuvre.

Par ailleurs, des outils de gestion de la formation et de l'individu tels que les suivis pédagogiques, les cahiers des charges de l'action de formation, les tableaux de bord de gestion des parcours, les processus de décision ont été développés.

Dans un premier temps, les développements étaient orientés vers des parcours de formation «type». En 2009, l'accent sera mis sur l'individualisation. Objectif : réduire et optimiser les temps individuels de formation tout en respectant les objectifs de production.
Des parcours de formation souples susceptibles d'être parcourus selon différents itinéraires de durées variables doivent être proposés aux candidats stagiaires.
Ceci implique une démarche d'accompagnement individualisé avant l'entrée en formation. Celle-ci doit prendre en compte les attentes, besoins, acquis des candidats et permettre de prescrire un parcours de formation individualisé.
La gestion de ce dispositif devra être alimentée par des indicateurs de ressources, de production, d'efficacité et d'efficience.

L'implantation progressive de ces parcours de formation individualisés croisera d'autres problématiques telles que la construction de passerelles et de filières intra ou inter opérateurs, l'évaluation des stagiaires et la validation des compétences.

3.2. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES

Depuis février 2004, BRUXELLES FORMATION accueille dans ses locaux, le Comité directeur et la Cellule exécutive du Consortium de validation des compétences dont l'objectif majeur est de permettre aux citoyens de plus de 18 ans de faire reconnaître officiellement des compétences acquises par l'expérience de travail, de vie, et/ou par la formation professionnelle. Pour les personnes, la reconnaissance officielle de leur compétence renforcera leur identité professionnelle, les assurera d'un accès approprié à la formation continue, leur facilitera la gestion de leur parcours professionnel et leur permettra de valoriser leur compétence sur le marché de l'emploi.
Cette reconnaissance est organisée via un consortium et des centres de validation mis en oeuvre par les 5 institutions publiques de formation professionnelle continue ou dans le cadre d'une convention de partenariat spécifique avec l'une d'entre elles : BRUXELLES FORMATION, l'Enseignement de promotion sociale (EPS), Le FOREm, l'IFAPME et le SFPME. Les compétences sont formellement reconnues au travers de Titres de compétence délivrés au nom de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire francophone.
Cette procédure s'adresse à toute personne disposant de compétences et désireuse de les faire reconnaître : travailleurs, demandeurs d'emploi et personne ne disposant pas du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS).

En 2008, le Consortium de Validation des Compétences a proposé au Fonds social européen les projets COVA 1 et 2 qui prévoient un volet d'activités spécifiques à chaque opérateur visant à implanter la validation des compétences sur le terrain. Le budget dégagé par l'accord sur le projet FSE COVA 1 a permis à BRUXELLES FORMATION, à l'EPS, au FOREm et à l'IFAPME d'engager un «chargé de mission VALIDATION». En octobre 2008, BRUXELLES FORMATION a recruté sa

(1) Des documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante : secretariat_ed@bruxellesformation.be

«chargée de mission VALIDATION». Fin de l'année 2008, un inventaire des besoins avait déjà été réalisé.

A la fin de l'année 2008, la cellule exécutive avait produit 113 Titres de compétence pour une petite quarantaine de métiers. BRUXELLES FORMATION en propose 17, associés à 5 métiers.

Administratif	aide-comptable, opérateur call-center, employé administratif, employé de services commerciaux.
Alimentation	découpeur-désosseur, ouvrier boulanger-pâtissier, préparateur vendeur en boucherie et assistant opérateur de production des industries alimentaires.
Automobile	mécanicien d'entretien de voitures particulières et véhicules utilitaires légers et mécanicien réparateur de voitures particulières et véhicules utilitaires légers
Chimie	opérateur de production des industries de chimie de base, opérateur de production en plasturgie
Construction	maçon, couvreur, installateur sanitaire, carreleur, peintre en bâtiment, coffreur, monteur en chauffage central, conducteur d'engins de terrassement, peintre industriel, plafonneur, poseur de fermetures menuisées, ouvrier de voirie.
Culture	auxiliaire technique du spectacle.
Électricité	monteur frigoriste, installateur électricien industriel, installateur électricien résidentiel.
Non-marchand	aide-ménagère, assistante ménagère en collectivité.
Secteur vert	grimpeur-élagueur.

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION est agréé comme Centre de validation pour les métiers de maçon, d'installateur sanitaire, d'installateur électricien résidentiel et de carreleur, BRUXELLES FORMATION BUREAU et SERVICES pour le métier d'aide-comptable. BRUXELLES FORMATION s'est associé au centre de référence Iristech + afin de valider les compétences du métier de mécanicien d'entretien industriel.

BRUXELLES FORMATION BUREAU et SERVICES est impliqué dans un partenariat avec l'EPFC, centre de validation en cours d'agrément pour le métier d'employé administratif.

BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE est en cours d'agrément pour le métier de mécanicien d'entretien de voitures particulières et véhicules utilitaires légers. Sur 169 validations organisées par BRUXELLES FORMATION depuis le démarrage du dispositif, 86 Titres de compétence ont été émis.

Le financement du Consortium de validation des compétences est assuré par les opérateurs partenaires qui mettent du personnel à disposition, les gouvernements de la Région wallonne, de la Communauté Française et de la Cocof qui interviennent dans le coût des actions de validation et le FSE. La Cocof, via BRUXELLES FORMATION, contribue à hauteur de 20% à la mise publique totale du Consortium.

4 Les activités de formation en 2008

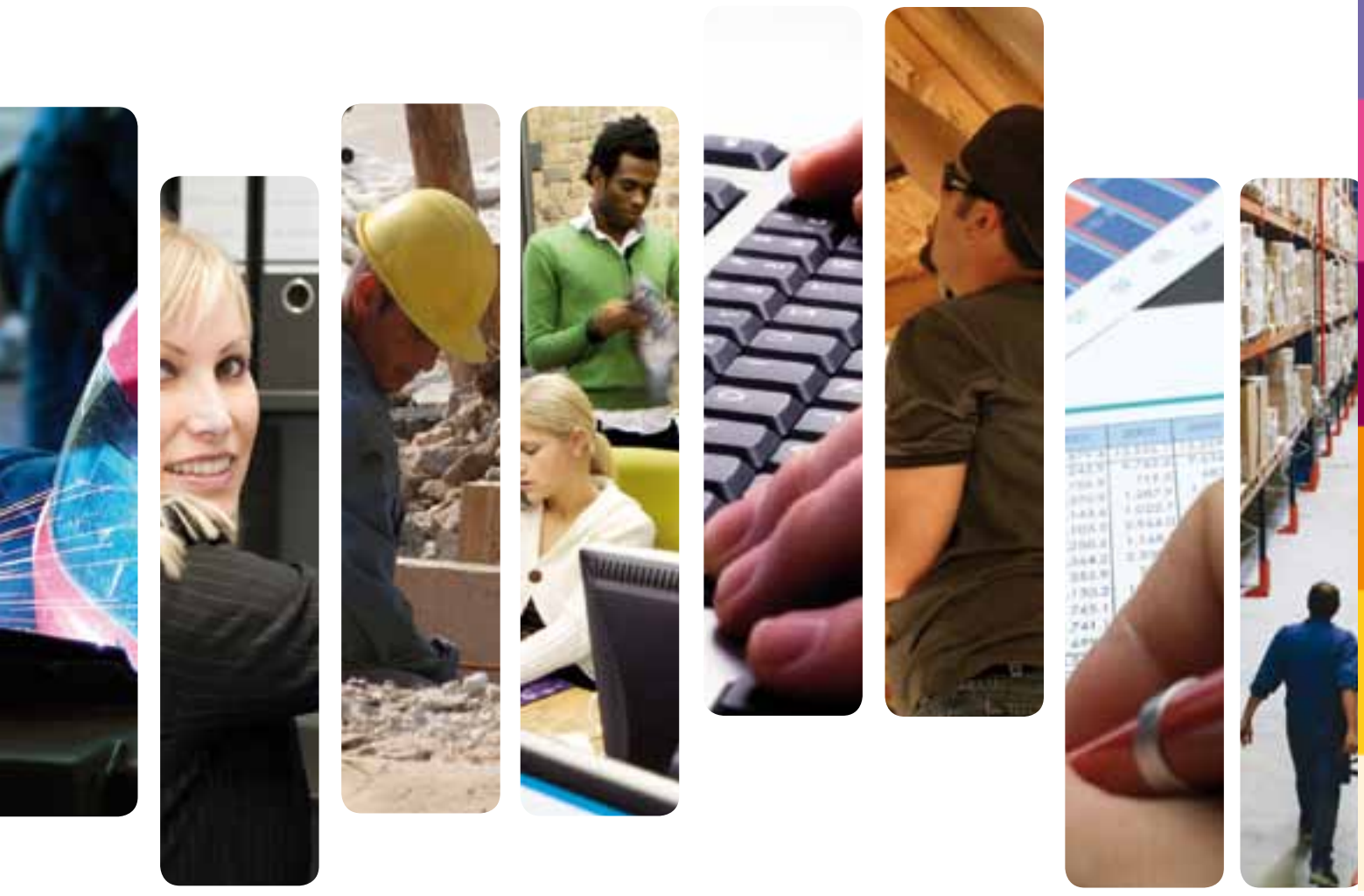

4 LES ACTIVITÉS DE FORMATION EN 2008

4.1. LES FORMATIONS QUALIFIANTES POUR DEMANDEURS D'EMPLOI

4.1.1. BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION

Directeur de Pôle : Louis Boutriau.
Nombre de collaborateurs : 8 administratifs (8 équivalents temps plein) - 17 pédagogiques (15,9 équivalents temps plein).

Les formations suivantes sont proposées par BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION : coffreur-ferailleur, maçon, couvreur-zingueur, plafonneur, carreleur, peintre, installateur sanitaire, chauffagiste, électricien du bâtiment - et nettoyage professionnel.
Ces formations, d'une durée moyenne de 30 semaines, sont destinées à des adultes demandeurs d'emploi et sont généralement suivies d'un stage en entreprise. Grâce à leur caractère technique et qualifiant, elles débouchent dans la majorité des cas sur des emplois dans le secteur secondaire. Elles sont complétées par un module de néerlandais orienté métier et un module citoyenneté.

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION organise également des modules plus courts et à la carte destinés aux travailleurs des secteurs public et privé souhaitant se recycler ou se perfectionner.

Certaines de ces formations se font en convention avec les fonds sectoriels (le Centre de formation du nettoyage (CFN)-le Fonds de la formation professionnelle de la construction (FFC)-la Fondation pour l'éducation et pour la formation professionnelle- secteur des électriciens (Formelec)).
BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION collabore aussi avec le Centre de formation de la Cpnae (Cefora) pour former des assistants chefs de chantier, des assistants métreurs deviseurs et des inspecteurs en nettoyage.

Pour 2008, quelques événements peuvent être mis en évidence :

- Une formation de poseur de panneaux photovoltaïques a été organisée en partenariat avec les missions locales de Molenbeek et d'Anderlecht.
- La collaboration avec le Comité National d'Action pour la sécurité et l'hygiène dans la construction (CNAC) s'est intensifiée ; 59 stagiaires ont eu l'occasion de passer l'examen VCA[1] après y avoir été préparés.
- L'agrément comme Centre de validation des compétences a été renouvelé pour les métiers de maçon, installateur sanitaire, carreleur ; diverses épreuves ont été organisées durant la période hivernale. En fin d'année, le centre a été reconnu pour le métier d'électricien résidentiel.
- La refonte complète des différents référentiels entamée en 2007 a été étendue aux métiers de maçon, électricien résidentiel et carreleur.
- Un programme de collaboration en vue d'initier des formateurs tunisiens à des nouvelles techniques de construction a été mis sur pied lors d'une visite dans ce pays ; l'instructeur plafonneur y a effectué une première mission.
- Le Centre de Référence de la Construction s'est installé dans les locaux de BRUXELLES FORMATION Construction et les axes de collaboration ont été définis.
- BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION a participé à plusieurs réunions concernant Skills Belgium, asbl qui vise à promouvoir les métiers manuels.

Enfin, BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION est toujours très actif dans la promotion et la supervision des formations professionnelles individuelles d'intégration en entreprise (FPI-E). (voir p 49).

(1) VCA : sécurité de base - VCA

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION – HORS FPI-E ET RAC						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Assistant chef de chantier	5147	8	653	1	5800	9
Assistant chef d'équipe	128	3	4085	61	4213	64
Assistant metreur-deviseur	5935	19			5935	19
Base de sécurité	1184	59	79	4	1263	63
Carreleur	10944	28	140	1	11084	29
Chauffage central	5289	17			5289	17
Coffreur	3845	18	960	14	4805	32
Couvreur	7166	19			7166	19
Électricien du bâtiment	12005	25			12005	25
Inspecteur en nettoyage	6364	23			6364	23
Maçon	18978	48	21	1	18999	49
Nettoyeur professionnel	14402	46	4271	188	18673	234
Peintre	11749	28	336	4	12085	32
Plafonneur	8907	23	647	14	9554	37
Plombier	9684	12	98	7	9782	19
Poseur de panneaux solaires	3730	12			3730	12
Préformation chauffage central	2369	23			2369	23
Préformation coffreur	2118	14			2118	14
Réglage de brûleurs	2862	6			2862	6
Validation des compétences			164	25	164	25
TOTAL CONSTRUCTION HORS FPI-E ET RAC	**132807**	**342**	**11453**	**312**	**144260**	**654**

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION – FPI-E ET RAC						
	Demandeurs d'emploi (FPI-E)		Travailleurs (RAC)		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
TOTAL CONSTRUCTION, FPI-E ET RAC	**14646**	**36**	**939**	**6**	**15584**	**42**

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION - TOTAL						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total CONSTRUCTION 2008	147452	354	12392	314	159844	668
Total CONSTRUCTION 2007	162787	427	13652	325	176440	752
Variation 2007-2008	**-9,4%**	**-17,1%**	**-9,2%**	**-3,4%**	**-9,4%**	**-11,2%**

PROFIL DES STAGIAIRES - BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION – 2008 – en %					
Hommes	77,7	Moins de 25 ans	17,2	Primaire ou moins	11,7
Femmes	22,3	25-34 ans	39,4	CESI	26,9
Belges	36,1	35-44 ans	30,8	CESS	19,9
Européens	4,8	45-54 ans	11,1	Supérieur	1,5
Autres	59,1	55 ans et plus	1,5	Autre / Indéterminé	40,0

Européens : Europe des 27

TAUX DE PLACEMENT DES STAGIAIRES BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION	
2008	59,2%
2007	62,9%
Variation 2007-2008	**- 3,7 points**

4.1.2. BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE

Directeur de Pôle : Stefano Montel.
Nombre de collaborateurs : 8 administratifs (7,1 équivalents temps plein) - 16 pédagogiques (13,5 équivalents temps plein).

Les formations proposées par BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE concernent tous les secteurs d'activité de type technique et industriel. Elles s'adressent aux demandeurs d'emploi ou aux travailleurs souhaitant se réorienter, se recycler ou encore se perfectionner.

Grâce à leur caractère technique et qualifiant, ces formations débouchent sur une employabilité reconnue dans le secteur de l'industrie.

Certaines de ces formations se font en convention avec les fonds sectoriels partenaires suivants :

- La Fondation pour la formation professionnelle dans les secteurs automobiles et connexes (Educam)
- La section bruxelloise du fonds régional pour la promotion de l'emploi des ouvriers des fabrications métalliques de Bruxelles (FRM Bruxelles)
- La Formation pour l'éducation et pour la formation professionnelle - secteur des électriciens (Formelec)

BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE – HORS FPI-E						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Agent de maintenance HVAC	15241	30			15241	30
Agent de maintenance industrielle	2770	12			2770	12
CAO pour modéliste	1499	3			1499	3
Dessin assisté par ordinateur pour styliste	1576	7			1576	7
Électricien du bâtiment	3978	20	277	8	4254	28
Électromécanique	6479	18	508	31	6987	49
Électromécanique pour électricien	2301	12			2301	12
Mécanicien automobile	8202	27			8202	27
Modéliste polyvalent	5331	6	1297	18	6628	24
Néerlandais	998	11			998	11
Nouvelles technologies du bâtiment	3317	13			3317	13
Préformation électricité	6833	29			6833	29
Préformation métal	13361	62			13361	62
Soudeur	20698	46	207	3	20905	49
Technicien ascenseur	9450	17			9450	17
Tourneur	5923	21			5923	21
Tuyauteur industriel	6430	17			6430	17
TOTAL INDUSTRIE HORS FPI-E	**114384**	**271**	**2288**	**60**	**116672**	**331**

BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE – FPI-E		
	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
Total INDUSTRIE FPI-E	**9286**	**27**

BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE - TOTAL						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total INDUSTRIE 2008	123670	284	2288	60	125958	344
Total INDUSTRIE 2007	132737	314	809	30	133546	344
Variation 2007-2008	**-6,8%**	**-9,6%**	**+182,8%**	**+100,0%**	**-5,7%**	**0,0%**

PROFIL DES STAGIAIRES - BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE – 2008 – en %					
Hommes	91,3	Moins de 25 ans	16,9	Primaire ou moins	6,7
Femmes	8,7	25-34 ans	44,2	CESI	20,9
Belges	46,2	35-44 ans	29,1	CESS	38,7
Européens	8,4	45-54 ans	8,1	Supérieur	7,8
Autres	45,3	55 ans et plus	1,7	Autre / Indéterminé	25,9

Européens : Europe des 27

TAUX DE PLACEMENT DES STAGIAIRES BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE	
2008	67,2 %
2007	57,6 %
Variation 2007-2008	**+ 9,6 points**

4.1.3. BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE

Directeur de Pôle : Stefano Montel.
Nombre de collaborateurs : 2 administratifs – 14 pédagogiques (13 équivalents temps plein).

Les formations proposées par BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE concernent tous les secteurs d'activité de la logistique et du transport. Elles s'adressent aux demandeurs d'emploi ou aux travailleurs souhaitant se réorienter, se recycler ou encore se perfectionner. Grâce à leur caractère technique et qualifiant, ces formations débouchent sur une employabilité reconnue dans ce secteur.
Certaines de ces formations se font en convention avec les fonds sectoriels partenaires suivants :

- Le Fonds social du transport de marchandises et activités connexes pour compte de tiers et de la Logistique (FSTL)
- Le Fonds social pour les ouvriers des entreprises de services publics et spéciaux d'autobus et des services d'autocars (Bus Car)
- Le Fonds social des entreprises de taxis et de taxis-camionnettes
- Le Centre de formation de la Cpnae (Cefora)

En juin 2008, BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE a ouvert un nouveau centre de formation situé à Forest (rue du Charroi). Ce centre accueille les formations pratiques du Transport (poids lourd et Bus/Car) et peut également accueillir un simulateur de conduite pour poids lourd.

En février, le centre «Touring» (théorie Transport et formations magasinier– cariste) a été inauguré en présence de notre ministre de tutelle, Madame Françoise Dupuis.

.

BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE – HORS FPI-E						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
ADR	2458	72	723	31	3181	103
Aide magasinier - cariste	7018	32			7018	32
Chauffeur Bus-Car - pratique	5398	28			5398	28
Chauffeur Bus-Car - théorie	4643	27			4643	27
Chauffeur élévateur à fourche	1001	43	655	20	1655	63
Chauffeur taxi	7743	55			7743	55
Conducteur poids lourds pratique C	13454	72			13454	72
Conducteur poids lourds pratique CE	8478	49			8478	49
Conducteur poids lourds – théorie	14331	86			14331	86
Déménageur	1044	10			1044	10
Essai professionnel – chauffeur poids lourds	2617	113	59	2	2676	115
Législation transport			56	4	56	4
Magasinier - cariste	2511	11			2511	11
Perfectionnement Bus-Car			78	4	78	4
Stage d'acculturation Bus-Car	1251	43			1251	43
Stage d'acculturation poids lourds	102	2			102	2
TOTAL LOGISTIQUE HORS FPI-E	**72046**	**430**	**1571**	**61**	**73616**	**491**

BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE – FPI-E		
Formation	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
TOTAL LOGISTIQUE FPI-E	**3547**	**16**

BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE - TOTAL						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total LOGISTIQUE 2008	75593	440	1571	61	77163	501
Total LOGISTIQUE 2007	69012	367	1863	81	70875	448
Variation 2007-2008	**+9,5%**	**+19,9%**	**-15,7%**	**-24,7%**	**+8,9%**	**+11,8%**

PROFIL DES STAGIAIRES - BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE – 2008 – EN %					
Hommes	98,4	Moins de 25 ans	12,8	Primaire ou moins	10,8
Femmes	1,6	25-34 ans	36,7	CESI	30,3
Belges	63,9	35-44 ans	35,3	CESS	26,9
Européens	6,2	45-54 ans	13,2	Supérieur	4,0
Autres	29,9	55 ans et plus	2,0	Autre / Indéterminé	27,9

Européens : Europe des 27

TAUX DE PLACEMENT DES STAGIAIRES BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE	
2008	65,9%
2007	75,0 %
Variation 2007-2008	**- 9,1 points**

4.1.4. BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES

Directeur de Pôle : Martine Schoukens.
Nombre de collaborateurs : 6 administratifs (5 équivalents temps plein) – 29 pédagogiques (24,8 équivalents temps plein).

Les formations de BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES s'adressent aux demandeurs d'emploi qui souhaitent se former, se recycler, se perfectionner ou se reconvertir dans un métier administratif : employé administratif, secrétaire, agent en comptabilité, assistant comptable, télé-opérateur, superviseur de télé-opérateurs.
Selon le profil, les acquis professionnels, le niveau d'études et l'objectif professionnel de chacun, le Pôle propose des formations qualifiantes complètes allant, selon les spécialités, de 24 à 37 semaines.

En 2008, BRUXELLES FORMATION BUREAU et SERVICES a poursuivi sa collaboration avec plusieurs partenaires, à savoir :

- le Centre de formation de la commission paritaire nationale auxiliaire pour employés (fonds sectoriel Cefora)
- Evoliris [1]
- le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (module de citoyenneté)

Les formations d'agents en comptabilité et d'assistants comptables sont modularisées depuis avril 2005. Pour ce Pôle, la démarche de modularisation a débuté en 2003 avec la formation d'employés administratifs et de secrétaires.

L'année 2008 est caractérisée par :

- une légère croissance des heures de formation et du nombre de stagiaires,
- un développement plus volontariste des stages d'achèvement en entreprise et des formations professionnelles individuelles (FPI-E). Le pôle a totalisé 59 stages d'achèvement et 12 FPI-E,
- une croissance du nombre de validation de compétences réalisées pour le métier d'aide-comptable, 47 validations pour 6 épreuves.

BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES – HORS FPI-E						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Agent en comptabilité	7492	24			7492	24
Aide comptable / assistant comptable	9187	27			9187	27
Employé administratif	87853	134			87853	134
Formation en secrétariat	6136	19			6136	19
Secrétaire	15385	58			15385	58
Superviseur call center	5692	11			5692	11
Techniques de secrétariat	44	1			44	1
Téléopérateur	49995	112	318	2	50313	114
Testing secrétaire	29	8			29	8
Tronc commun comptabilité	30223	66			30223	66
Validation aide comptable – unité 1,2,3[2]	75	9	46	6	121	15
Total BUREAU & SERVICES hors FPI-E	**212109**	**388**	**363**	**5**	**212472**	**393**

(1) Evoliris est un organisme situé à Molenbeek qui met à la disposition de Bruxelles Formation un call center équipé. Après une formation au sein du Pôle, les stagiaires bénéficient de cette infrastructure pour une durée de dix semaines. Evoluris accueille en permanence deux groupes de douze téléopérateurs et téléopératrices.
(2) Unité de compétences : chaque métier est subdivisé en unités de compétences qui en elles-mêmes ont une signification sur le marché de l'emploi. On valide par unité de compétences

BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES – FPI-E		
	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
Total BUREAU & SERVICES FPI-E	**6189**	**12**

BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES - TOTAL						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total BUREAU & SERVICES 2008	218298	392	363	5	218661	397
Total BUREAU & SERVICES 2007	201629	383	1422	9	203050	392
Variation 2007-2008	**+8,3%**	**+2,3%**	**-74,5%**	**-44,4**	**7,7%**	**+1,3%**

PROFIL DES STAGIAIRES - BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES – 2008 – EN %					
Hommes	26,4	Moins de 25 ans	20,9	Primaire ou moins	7,1
Femmes	73,6	25-34 ans	41,3	CESI	18,4
Belges	73,6	35-44 ans	27,0	CESS	45,3
Européens	7,6	45-54 ans	10,1	Supérieur	8,6
Autres	18,9	55 ans et plus	0,8	Autre / Indéterminé	20,7

Européens : Europe des 27

TAUX DE PLACEMENT DES STAGIAIRES BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES	
2008	62,5%
2007	70,5 %
Variation 2007-2008	**- 8 points**

4.1.5. BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC

Directeur de Pôle : Claude Bertiaux.
Nombre de collaborateurs : 6 administratifs (5,8 équivalents temps plein) - 12 pédagogiques (11,8 équivalents temps plein).

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimediaTIC s'adresse essentiellement à un public de niveau d'études supérieures et universitaires. Pour rencontrer les besoins des entreprises, les programmes de formation, en constante évolution, sont regroupés en 8 domaines : agriculture/environnement, commerce et vente, construction, gestion/management, métiers administratifs, métiers de l'information et de la communication, techniques/industrie, TIC.
Les contenus, méthodologies et supports des formations permettent d'offrir aux stagiaires une approche de l'entreprise aussi réaliste que possible.

En **gestion**, les formations se basent sur l'organisation des entreprises :
- cheminement d'un produit ou d'un service : prise de connaissance du besoin à la distribution finale;
- réalisation d'un projet interne ou externe à l'entreprise ;
- le management des organisations.

En **construction**, les programmes sont orientés vers les compétences en bureau d'études spécialisés en techniques spéciales du bâtiment, et le DAO/CAO.
Pour les **Technologies du Web**, une orientation à très fortes compétences professionnelles est proposée aux «créatifs», dans le métier du Web Design
En ce qui concerne **l'informatique**, deux orientations «métier» sont proposées : administrateur des systèmes et réseaux et développeur d'applications, couvrant les deux grands «univers» informatiques : Open source et Microsoft.
Des formations certifiées sont proposées en «consultant junior» en collaboration avec SAP[1].
Pour les **Arts et industrie graphiques**, un matériel de pointe est mis à disposition des stagiaires.

Le pôle dispose de formateurs internes mais fait aussi appel à des collaborations extérieures qui permettent de :
- disposer de formateurs professionnels à la pointe des innovations technologiques et qui pratiquent les disciplines qu'ils enseignent,
- mettre à la disposition des participants une méthodologie de pointe (logiciels, cas d'études, travaux pratiques), simulations, jeux d'entreprise, stages en entreprise de fin de formation, réalisation de projets, FPI-E, etc.
- bénéficier des contacts que les partenaires entretiennent avec leurs relations d'affaires.

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimediaTIC collabore également avec les fonds sectoriels suivants :
- Cefora : le centre de formation de la CPNAE [2]
- Femb : fonds pour les employés du secteur des fabrications métalliques du Brabant,
- Febelgra : fonds sectoriel de l'industrie graphique,
- Cefograf : centre de formation professionnelle des industries graphiques en Communauté Française.

En 2009, une restructuration a été entamée pour désigner plus clairement les domaines de formation, les lignes de produits et les produits de formation, de manière à les rendre plus lisibles pour les entreprises et les candidats stagiaires.

(1) SAP : Logiciel de gestion intégré
(2) CPNAE : commission paritaire nationale auxiliaire pour employés.

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC – HORS FPI-E						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Agriculture/Environnement						
Environnement	3378	21			3378	21
Commerce et vente						
Représentation commerciale	16861	35			16861	35
Vente	14262	60			14262	60
Total Commerce et Vente	31122	94			31122	94
Gestion/Management						
Gestion	35691	154	502	3	36193	157
Management	36384	219	285	3	36669	222
Total Gestion/Management	72074	362	787	6	72861	368
Métiers administratifs						
Comptabilité	14430	52			14430	52
Secrétariat	6883	27			6883	27
Total Métiers administratifs	21313	79			21313	79
Santé/Action sociale						
Santé	2523	11			2523	11
Techniques/Industries						
Dessin technique	29414	90	309	1	29723	91
TIC						
Communicatique	27500	126	83	1	27582	127
Industries graphiques	21322	94	15	1	21337	95
Informatique	89094	171	868	1	89962	172
Total TIC	137915	379	966	3	138881	382
Total MANAGEMENT & multimédiaTIC hors FPI-E	**297738**	**1006**	**2061**	**10**	**299799**	**1016**

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC – FPI-E		
	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
Total MANAGEMENT & multimédiaTIC FPI-E	**15795**	**24**

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC - TOTAL						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total 2008	313533	1015	2061	10	315594	1025
Total 2007	274287	942	844	8	275131	950
Variation 2007-2008	**+14,3%**	**+7,7%**	**+144,2%**	**+25,0%**	**+14,7%**	**+7,9%**

PROFIL DES STAGIAIRES - BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC – 2008 – en %					
Hommes	56,0	Moins de 25 ans	13,2	Primaire ou moins	1,9
Femmes	44,0	25-34 ans	44,0	CESI	4,3
Belges	67,6	35-44 ans	28,9	CESS	22,0
Européens	12,1	45-54 ans	11,7	Supérieur	53,7
Autres	20,3	55 ans et plus	2,2	Autre / Indéterminé	18,2

Européens : Europe des 27

TAUX DE PLACEMENT DES STAGIAIRES BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimediaTIC	
2008	63,3%
2007	65,0%
Variation 2007-2008	**- 1,7 points**

4.1.6. BRUXELLES FORMATION LANGUES

Responsable : Roberte Van Ranst.
Nombre de collaborateurs : 7 administratifs (5,5 équivalents temps plein) – 15 pédagogiques (14 équivalents temps plein).

BRUXELLES FORMATION LANGUES est un outil de la stratégie mise en place par BRUXELLES FORMATION pour réformer les formations linguistiques données depuis 1970 dans la formation professionnelle des adultes gérée successivement par l'ONEm et le FOREM avant lui.

Cette réforme peut se résumer par le concept : "**les langues d'usage dans le métier pratiqué**". Les éléments qui ont conduit à ce ciblage ont été exposés dans les rapports précédents. La veille permanente confirme ce choix pour 2008.
Quatre langues ont été enseignées en 2008. Chacune d'elles cible un public spécifique, nous avons gardé les liens de départ entre chaque métier et sa deuxième langue :

Le **néerlandais** pour les métiers de chantier, de services industriels, de transport et de services aux personnes (taxi, tourisme, accueil, horeca, vente, etc.), les métiers industriels, les professions tertiaires et les cadres désireux de professer en milieu néerlandophone.

L'**anglais** pour certains métiers de service aux personnes et comme langue véhiculaire dans les fonctions de cadre, de secrétariat et d'adjoints, gradués ou universitaires.

Le **français** langue étrangère s'impose face à l'immigration d'une population européenne et extra européenne à Bruxelles.

L'**allemand** s'impose également dans certaines entreprises bruxelloises dans les domaines du commerce et de la gestion de l'importation et de l'exportation. Elle vise les experts ainsi que les secrétaires et adjoints de direction.
Les formations sont intensives : de 20 à 30 heures en 5 jours par semaine. Elles sont aussi modulaires et courtes : 120 heures par module avec possibilité de suivre 3 modules maximum.

BRUXELLES FORMATION LANGUES adapte la pédagogie au public : pour les débutants, pédagogie active en vis-à-vis (face to face), pour les plus avancés (à partir du niveau B1), le blended learning comprenant des moments en groupe (vis-à-vis, tables de conversation, ateliers métiers) et des moments en auto-formation assistée de travail avec des didacticiels ou en travaux écrits divers. Il se révèle un outil de plus en plus répandu dans le milieu de la formation linguistique. En 2008, il sera étendu au néerlandais.

En 2008, BRUXELLES FORMATION LANGUES a réalisé, en gestion directe, 151.602 heures de formation (111.203 en 2007) réparties sur 1.258 stagiaires (995 en 2007) ; soit une moyenne de 120 heures par stagiaire (110 en 2007).

En 2008, le partenariat avec la Promotion Sociale a été particulièrement important : 256 stagiaires y ont suivi de 1 à 3 modules de cours. Leur nombre est inclus dans ceux de la «gestion directe».

A ces chiffres de 2008, s'ajoutent quelques 6.000 heures prestées dans d'autres pôles : BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE, BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE, BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION, ainsi qu'avec les fonds sectoriels de formation.

Chaque stagiaire a la possibilité de participer à des immersions linguistiques.
En 2008, 94 personnes ont participé à des activités de mobilité, soit d'échanges linguistiques avec le VDAB ou de sollicitations d'emploi avec le BDGA (Actiris).

Dans le cadre de la restructuration de BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES, il a été décidé que l'antenne « langues » de ce pôle serait fusionnée avec BRUXELLES FORMATION LANGUES. Les gestionnaires de ces 2 entités ont donc préparé cette fusion qui doit être effective en janvier 2009.

BRUXELLES FORMATION LANGUES						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Anglais	39812	403	352	4	40164	407
Anglais autoformation	920	16			920	16
Formation de base anglais débutant	3216	34			3216	34
Formation de base en anglais - avancé	5992	45			5992	45
Français	24303	149			24303	149
Néerlandais	75184	659	1456	25	76640	684
Néerlandais autoformation	367	6			367	6
Total Langues 2008	149794	1229	1808	29	151602	1258
Total Langues 2007	111052	992	151	3	111203	995
Variation 2007-2008	**+34,9%**	**+23,9%**	**+1097,4%**	**+866,7%**	**+36,3%**	**+26,4%**

PROFIL DES STAGIAIRES - BRUXELLES FORMATION LANGUES – 2008 – EN %					
Hommes	45,1	Moins de 25 ans	17,5	Primaire ou moins	5,6
Femmes	54,9	25-34 ans	37,8	CESI	14,8
Belges	62,9	35-44 ans	30,4	CESS	25,4
Européens	9,8	45-54 ans	12,5	Supérieur	20,7
Autres	27,3	55 ans et plus	1,8	Autre / Indéterminé	33,4

Européens : Europe des 27

4.2. LES FORMATIONS POUR DEMANDEURS D'EMPLOI EN ENTREPRISE ET EN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

4.2.1. La formation professionnelle individuelle gérée par BRUXELLES FORMATION (FPI-E)

La formation professionnelle individuelle d'intégration en entreprise (FPI-E) s'inscrit dans les objectifs du «Contrat pour l'économie et l'emploi», à savoir améliorer la capacité d'insertion professionnelle ou la qualité des emplois.

La FPI-E est le résultat d'une double volonté :

- celle exprimée par BRUXELLES FORMATION qui souhaite que l'entreprise contribue de manière spécifique (par exemple, en le perfectionnant) à la formation du demandeur d'emploi au-delà de la phase de formation et outre le stage d'achèvement en entreprise ;
- celle exprimée par les entreprises d'embaucher des demandeurs d'emploi formés, mais en veillant, soit à les préparer de manière plus spécifique à la fonction ou au poste de travail, soit, plus globalement, en veillant à assurer une meilleure acculturation professionnelle du futur travailleur dans l'entreprise.

Le stagiaire sous contrat FPI-E doit avoir suivi, préalablement, sa formation au métier dans un centre de BRUXELLES FORMATION.

A l'issue de la FPI-E, l'employeur est tenu d'engager le stagiaire sous contrat de travail pour une durée au moins égale à celle de la FPI-E.

BRUXELLES FORMATION – FPI-E - 2008		
	Demandeurs d'emploi (FPI-E)	
	Heures	Stagiaires
CONSTRUCTION	14646	36
INDUSTRIE	9286	27
LOGISTIQUE	3547	16
BUREAU & SERVICES	6189	12
MANAGEMENT & multimédiaTIC	15795	24
Total 2008	49463	115
Total 2007	49949	181
Variation 2007-2008	**-0,97 %**	**-36,4 %**

La formation professionnelle individuelle en établissement d'enseignement est une formation pour laquelle le stagiaire est envoyé dans un établissement technique ou professionnel de plein exercice ou de l'enseignement de promotion sociale pour y suivre, en tout ou en partie, un programme qui y est dispensé. Ce type de formation vise les qualifications pour lesquelles il existe une pénurie structurelle sur le marché de l'emploi. A l'heure actuelle, seule la formation d'infirmier(ière) entre dans ce cadre.

4.2.2. *La formation professionnelle individuelle co-gérée par Actiris et BRUXELLES FORMATION (FPI)*

La formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI) est une formation pour laquelle le stagiaire est envoyé en entreprise pour acquérir, par la pratique, l'expérience et la qualification nécessaires pour y occuper un emploi. L'engagement par l'employeur du stagiaire sous contrat de travail est obligatoire après la formation et ce, pour une durée au moins égale à celle-ci.

FPI		
Formation	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
Établissement d'enseignement[1]		
Santé et action sociale	99379	136
Établissement d'entreprise		
Agriculture/Environnement	11493	18
Agro-alimentation	4530	14
Commerce et vente	134519	288
Confection textile	5298	12
Construction	42571	88
Culture/Art du spectacle	5254	9
Education-Formation	4116	6
Gestion-Management	35810	71
HORECA Tourisme	8433	39
Métiers administratifs	76974	176
Métiers de l'artisanat	11668	24
Métiers de l'information et de la communication	5151	9
Nettoyage	22117	75
Santé et action sociale	26529	49
Techniques/Industries	45335	83
TIC	55520	105
Transport/Logistique	16450	27
Total établissement d'entreprise	511766	1088
Total FPI 2008	611145	1224
Total FPI 2007	492543	1093
Variation 2007-2008	**+24,1%**	**+12,0%**

PROFIL DES STAGIAIRES - FPI – 2008 – en %					
Hommes	56,5	Moins de 25 ans	35,5	Primaire ou moins	7,8
Femmes	43,5	25-34 ans	40,0	CESI	17,0
Belges	75,8	35-44 ans	17,6	CESS	35,0
Européens	9,8	45-54 ans	6,1	Supérieur	19,6
Autres	14,4	55 ans et plus	0,8	Autre / Indéterminé	20,5

Européens : Europe des 27

4.2.3. *Les stages d'insertion (SIN) co-gérés par Actiris et BRUXELLES FORMATION*

Dans le cadre du stage d'insertion, le stagiaire est envoyé dans une entreprise en vue de s'adapter à un poste de travail. Le stage dure deux mois, à son issue, l'employeur est tenu d'engager le stagiaire sous contrat de travail pour une durée d'au moins deux mois. Cette mesure, proposée par le Fédéral, ne fonctionne pas.

(1) La FPI en établissement d'enseignement est exclusivement gérée par BRUXELLES FORMATION

4.3. BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES

Directrice de Pôle : Claire Delmotte.
Nombre de collaborateurs : 2 administratifs (2 équivalents temps plein) - 16 pédagogiques (12,9 équivalents temps plein) + sous-traitance.

4.3.1. Restructuration de BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES

BRUXELLES FORMATION, confronté à la nécessité de se situer par rapport aux directives européennes sur les services économiques quant aux principes d'ouverture au marché, de non subvention et de séparation des comptes, a entrepris un processus de réorganisation des activités de BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES.

En septembre 2008, le comité de gestion a marqué son accord sur la proposition de réorganisation. Les grandes options du projet consistent en :

- Recentrage de l'activité de BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES dans les domaines de la communication et de l'informatique.
- Transfert des activités langues vers BRUXELLES FORMATION LANGUES qui a vocation d'être le lien unique de formations en langues à BRUXELLES FORMATION. Les moyens transférés sont affectés prioritairement aux demandeurs d'emploi mais BRUXELLES FORMATION LANGUES gardera une capacité de répondre à la demande de formation de travailleurs.
- Maintien des activités d'auto-formation, dans l'attente d'une analyse sur les besoins de formation à distance et de «Blended learning».
- Affectation de certains formateurs dans les pôles de BRUXELLES FORMATION en vue de renforcer l'offre de formation pour demandeurs d'emploi et de répondre ponctuellement à des demandes de formations-travailleurs.

4.3.2. Les activités de BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES en 2008

4.3.2.1. La Formation continue par l'autoformation

ForEspace
Le public est composé de travailleurs et de demandeurs d'emploi qui souhaitent accroître leurs compétences mais veulent gérer librement leur formation. L'autoformation est payante sauf pour les chômeurs indemnisés.
Un entretien individuel précise les besoins de chacun et prévoit les logiciels d'autoformation les mieux adaptés. La plupart de ces logiciels sont accessibles via internet.
Lorsque des formations plus soutenues s'avèrent souhaitables, les candidats sont orientés vers BRUXELLES FORMATION LANGUES ou BRUXELLES FORMATION TREMPLIN.

E-learning
Des cours en ligne sont accessibles sur le net aux personnes qui veulent se former depuis leur domicile ou leur entreprise.
Les participants ou leur entreprise achètent des accès d'un mois et profitent d'une assistance téléphonique et/ou en ligne et d'exercices complémentaires à la demande.

L'offre comprend, outre les cours informatiques de base et Office, toute une gamme de formations en langues, comptabilité et développement personnel.
Une évaluation de ces formations se fera fin 2009.

Certifications informatiques
Depuis 2003, BRUXELLES FORMATION Entreprises est accrédité pour délivrer des certificats ECDL (Permis de conduire informatique européen) et MOS (MS Office Specialist).

Tables de conversation
Depuis l'été 2002, le Pôle organise les midis et en soirées des séances d'une heure de conversation en néerlandais, anglais, espagnol et français. Ces formations sont payantes. Elles se déroulent sur plusieurs sites.
Ces activités sont transférées en 2009 à BRUXELLES FORMATION LANGUES.

Autoformation - Forespace						
Action	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total 2008	22594	825	1938	157	24532	982
Total 2007	23394	776	2018	120	25412	896
Variation 2007-2008	**-3,4%**	**+6,3%**	**-4,0%**	**+30,8%**	**-3,5%**	**+9,6%**

Autoformation – hors Forespace			
	Heures		
	2007	2008	**Variation 2007-2008**
Tables de conversation	1927	2170	**+12,6%**
E-learning	16117	17966	**+11,5%**
Certifications	233	189	**-18,9%**
Total	18277	20325	**+11,2%**

4.3.2.2. La formation continue à la demande des employeurs

Formations en entreprises

BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES assure, moyennant paiement, la formation permanente et le recyclage des travailleurs. Le Pôle a été accrédité pour les paiements «Opleidingscheques», «Chèques TIC» et «Chèques Langues». Les formations sont adaptées aux besoins des entreprises et des travailleurs.

BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES fournit aussi aux entreprises divers services tels que le coaching, l'analyse des besoins de formation, l'évaluation, la conception de supports pédagogiques, la conception d'examens et la participation à des jurys.

BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES collabore avec certains fonds sectoriels pour la formation de leurs affiliés : HORECA, FEMB, LOGOS, IREC.

Formations interentreprises sur agenda

Des cours interentreprises sont programmés chaque semestre, en informatique, communication, management, législation sociale, langues et comptabilité/finances. C'est la formule préférée des organismes qui – pour diverses raisons – ne peuvent constituer des groupes à former en interne. C'est aussi le choix évident des PME.
Les intitulés, les dates et les prix des formations sont diffusés régulièrement par mailing. Ces informations sont également reprises sur notre site : www.bruxellesformation.be

En 2009, ces formations seront ciblées sur la communication et l'informatique.

BRUXELLES FORMATION SERVICES AUX ENTREPRISES		
	Heures	Stagiaires
Communication, Management, Behaviour	15744	572
Gestion, comptabilité	3140	210
Informatique, bureautique	29312	1125
Langues étrangères	18093	588
Total 2008	66289	2495
Total 2007	72264	2598
Variation 2007-2008	**-8,3%**	**-4,0%**

4.4. LA PRIME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

La prime de transition professionnelle (PTP) est octroyée à l'entreprise par la Région de Bruxelles-Capitale. BRUXELLES FORMATION intervient dans ses trois modalités d'application[1] :

- la prime liée à l'engagement à temps plein et à durée indéterminée d'un demandeur d'emploi suivant une formation en entreprise,
- la prime liée à l'engagement à durée indéterminée d'un jeune dans le cadre d'une convention de premier emploi de type II (CPE II – CDI),
- la prime liée à l'engagement d'un jeune dans le cadre d'une filière de formation en alternance.

PTP		
Formation	Travailleurs	
	Heures	Stagiaires
Total PTP 2008	2640	16
Total PTP 2007	5040	27
Variation 2007-2008	**-47,6%**	**-40,7%**

PROFIL DES STAGIAIRES - PTP – 2008 – EN %					
Hommes	56,3	Moins de 25 ans	62,5	Primaire ou moins	0,0
Femmes	43,8	25-34 ans	18,8	CESI	0,0
Belges	87,5	35-44 ans	6,3	CESS	87,5
Européens	0,0	45-54 ans	6,3	Supérieur	0,0
Autres	12,5	55 ans et plus	6,3	Autre / Indéterminé	12,5

Européens : Europe des 27

4.5. LA FORMATION DES TUTEURS

BRUXELLES FORMATION forme, à la demande des entreprises, les travailleurs (ouvriers ou employés) qui encadrent les nouveaux arrivants (stagiaires, apprentis, travailleurs, …). L'objectif est de développer les compétences pédagogiques de ces tuteurs. Les grands axes de leur formation sont : l'accueil, la communication, la transmission des pratiques professionnelles et l'évaluation. En 2008, deux formations intersectorielles, deux formations sectorielles et sept formations intra-entreprise ont été organisées en collaboration avec BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES.

TUTORAT		
Formation	Travailleurs	
	Heures	Stagiaires
Tuteur en entreprise	416	15
Total Tutorat 2008	416	15
Total Tutorat 2007	440	15
Variation 2007-2008	**-5,5%**	**0,0%**

PROFIL DES STAGIAIRES - TUTORAT – 2008 – EN %					
Hommes	73,3	Moins de 25 ans	0,0	Primaire ou moins	0,0
Femmes	26,7	25-34 ans	40,0	CESI	26,7
Belges	93,3	35-44 ans	40,0	CESS	26,7
Européens	6,7	45-54 ans	20,0	Supérieur	40,0
Autres	0,0	55 ans et plus	0,0	Autre / Indéterminé	6,7

Européens : Europe des 27

(1) Il n'y a pas d'implication budgétaire de BRUXELLES FORMATION. C'est Actiris qui octroie la prime.

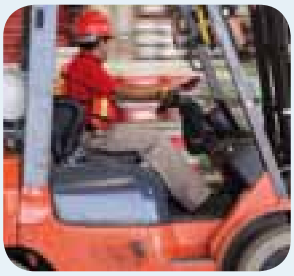

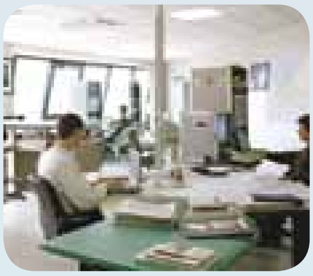

5 Tableaux récapitulatifs de BRUXELLES FORMATION

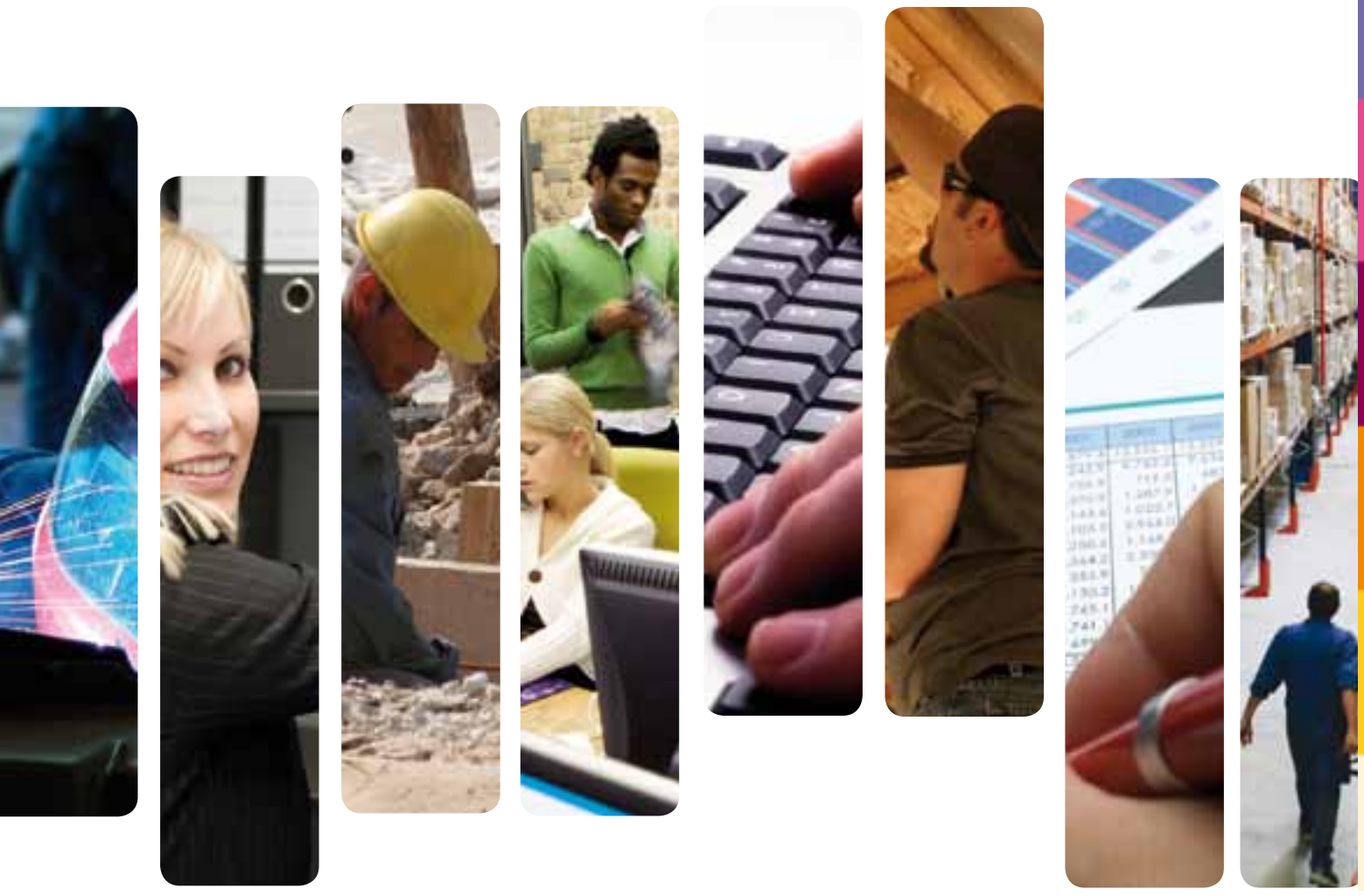

5 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

5.1. TAUX DE MISE À L'EMPLOI UN AN APRÈS LA FORMATION (1)

				Taux d'emploi à M+12 (2)	
BF CONSTRUCTION	Emploi	Non Emploi	Total	2008 (3)	2007
Gestion de chantier	7	8	15	7/15	
Gros Œuvre	15	6	21	15/21	
Parachèvement	10	9	19	10/19	
Techniques spéciales	10	4	14	10/14	
Nettoyage	13	7	20	13/20	
Santé	3	6	9	3/9	
Total	**58**	**40**	**98**	**59,2%**	**62,9%**
BF INDUSTRIE	Emploi	Non Empli	Total		
Confection	0	2	2	0/2	
Nouvelles technologies textiles	2	5	7	2/7	
Assemblage mécanique	21	6	27	21/27	
Electro-technique	13	6	19	13/19	
Mécanique automobile/carrosserie	9	3	12	9/12	
Total	**45**	**22**	**67**	**67,2%**	**57,8%**
BF LOGISTIQUE	Emploi	Non Emploi	Total		
Logistique	14	9	23	14/23	
Transport	67	33	100	67,0%	
Total	**81**	**42**	**123**	**65,9%**	**75,0%**
BF BUREAU ET SERVICES	Emploi	Non Emploi	Total		
Call center	28	13	41	68,3%	
Comptabilité	8	8	16	8/16	
Secrétariat	44	27	71	62,0%	
Total	**80**	**48**	**128**	**62,5%**	**70,5%**
BF MANAGEMENT ET MultimédiaTIC	Emploi	Non Emploi	Total		
Environnement	4	8	12	4/12	
Représentation commerciale	6	2	8	6/8	
Vente	9	7	16	9/16	
Gestion de chantier	5	3	8	5/8	
Gestion	35	22	57	61,4%	
Management	70	42	112	62,5%	
Comptabilité	4	9	13	4/13	
Secrétariat	2	5	7	2/7	
Presse	7	7	14	7/14	
Dessin technique	53	11	64	82,8%	
Communicatique	9	4	13	9/13	
Industries graphiques	10	5	15	10/15	
Informatique	48	27	75	64,0%	
Total	**262**	**152**	**414**	**63,3%**	**65,0%**
BF TREMPLIN	Emploi	Non Emploi	Total		
Hôtellerie	3	2	5	3/5	
Restauration	9	4	13	9/13	
Comptabilité	1	1	2	1/2	
Prévention/sécurité	18	9	27	18/27	
Total	**31**	**16**	**47**	**66,0%**	**58,8%**
TOTAL BRUXELLES FORMATION	**557**	**320**	**877**	**63,5%**	**65,5%**

(1) Enquête réalisée sur 932 stagiaires en 2008 et 1.061 en 2007
(2) M+12 : 12 mois après la fin de la formation
(3) Lorsque l'effectif est inférieur à 30 répondants, une fraction remplace le pourcentage (non pertinent dans ce cas-là)

5.2. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DE BRUXELLES FORMATION

BRUXELLES FORMATION ET FPI - FPI-E[1]						
Centre	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Carrefour	9905	24			9905	24
Tremplin	156242	911	978	10	157220	921
Construction	147452	354	12392	314	159844	668
Industrie	123670	284	2288	60	125958	344
Logistique	75593	440	1571	61	77163	501
Bureau & Services	218298	392	363	5	218661	397
Management et MultimédiaTIC	313533	1015	2061	10	315594	1025
Langues	149794	1229	1808	29	151602	1258
Autoformation – Forespace	22594	825	1938	157	24532	982
Services aux entreprises			66289	2495	66289	2495
PTP			2640	16	2640	16
Tutorat			416	15	416	15
FPI	611145	1224			611145	1224
Total 2008	1828226	6271	92744	3169	1920969	9440
Total 2007	1633526	5844	99203	3225	1732729	9069
Variation 2007-2008	**+11,9%**	**+7,3%**	**-6,5%**	**-1,7%**	**+10,9%**	**+4,1%**

Profil des stagiaires – demandeurs d'emploi (hors Autoformation – Forespace) – 2008 – en %					
Hommes	57,0	Moins de 25 ans	21,9	Primaire ou moins	7,9
Femmes	43,0	25-34 ans	39,8	CESI	17,7
Belges	67,8	35-44 ans	26,6	CESS	28,6
Européens	9,3	45-54 ans	10,4	Supérieur	20,7
Autres	22,9	55 ans et plus	1,4	Autre / Indéterminé	25,1

Européens : Europe des 27

Profil des stagiaires – travailleurs (hors Autoformation – Forespace et Services aux entreprises) 2008 – en %					
Hommes	66,3	Moins de 25 ans	12,2	Primaire ou moins	6,4
Femmes	33,7	25-34 ans	36,2	CESI	17,4
Belges	26,7	35-44 ans	34,0	CESS	27,3
Européens	2,9	45-54 ans	14,5	Supérieur	4,3
Autres	70,4	55 ans et plus	3,1	Autre / Indéterminé	44,7

Européens : Europe des 27

1: la FPI-E est incluse dans les chiffres de BRUXELLES FORMATION

% des stagiaires demandeurs d'emploi par secteurs de formation

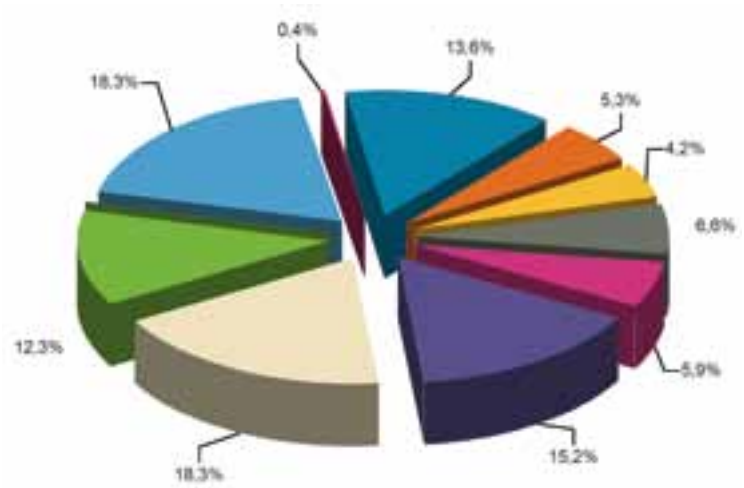

Carrefour	0,4%
Tremplin	13,6%
Construction	5,3%
Industrie	4,2%
Logistique	6,6%
Bureau & Services	5,9%
Management & MultimediaTIC	15,2%
Langues	18,3%
Autoformation Forespace	12,3%
FPI	18,3%

% des stagiaires travailleurs par secteurs de formation

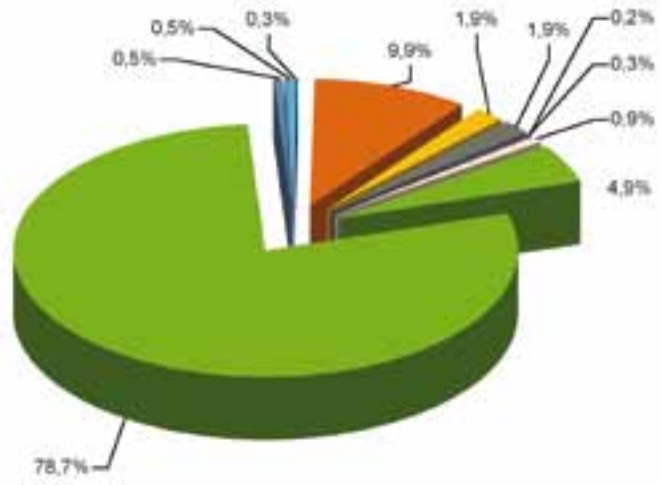

Tremplin	0,3%
Construction	9,9%
Industrie	1,9%
Logistique	1,9%
Bureau & Services	0,2%
Management & MultimediaTIC	0,3%
Langues	0,9%
Autoformation Forespace	4,9%
Services aux entreprises	78,7%
PTP	0,5%
Tutorat	0,5%

6 Les activités de suivi des demandeurs d'emploi en 2008

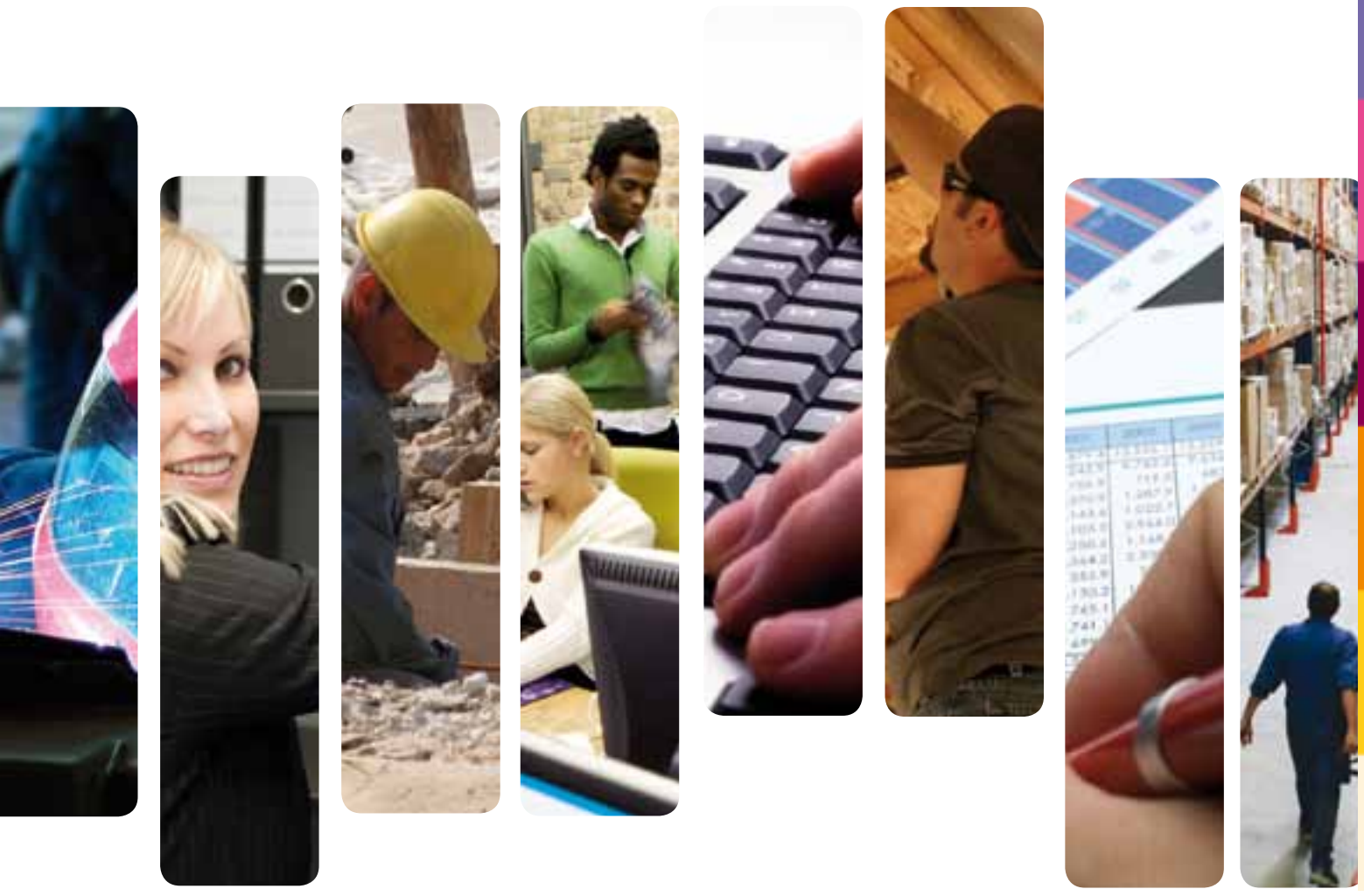

6 LES ACTIVITÉS DE SUIVI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2008

6.1. LE SERVICE DE MÉDIATION

La mission du Médiateur de BRUXELLES FORMATION consiste à recevoir et à traiter les plaintes ou conflits, tant d'ordre administratif que pédagogique, qui se présentent en matière de formation professionnelle, concernant directement les candidats stagiaires ou stagiaires, tant vis-à-vis de BRUXELLES FORMATION que vis-à-vis de ses partenaires.

En sa qualité d'intermédiaire, le Médiateur œuvre à la conciliation des parties et les appuie dans leur recherche d'une solution concertée.
Le Médiateur se positionne hors du cadre de l'institution et son statut consacre sa totale indépendance.
L'objectif a pour but d'aboutir à une solution négociée de commun accord. Le Médiateur garantit la confidentialité de ses données.
Chaque année, le Médiateur rédige un rapport d'activité qui est présenté au Comité de Gestion de l'Institut. En 2008, le Médiateur a instruit 17 dossiers.

6.2. L'ÉTUDE ULYSSE

L'étude «Ulysse», basée sur des enquêtes téléphoniques, a pour but l'analyse du parcours des demandeurs d'emploi après un passage en formation qualifiante dans l'un des centres de BRUXELLES FORMATION. Envisagée désormais comme dispositif récurrent, elle vise à dégager et à mesurer les processus d'insertion ou de réinsertion des anciens stagiaires, notamment grâce à leur taux de placement dans l'année suivant la formation. Elle a également pour but d'analyser l'adéquation entre les fonctions occupées et les domaines de formation suivis. Globalement, Elle tente de mettre en évidence et de quantifier un maximum d'éléments pouvant avoir un impact sur le processus de mise à l'emploi.

En 2008, suite à diverses évaluations réalisées sur les quatre premières enquêtes, l'étude Ulysse a été déplacée dans le temps de telle manière que les sorties de formation du public étudié correspondent dorénavant à l'année civile. Dès novembre, la 5ème enquête à ainsi été lancée. Le questionnaire a également été révisé et enrichi : des précisions ont été apportées pour améliorer la clarté des questions et de nouvelles thématiques ont été introduites, notamment en matière de mobilité. Enfin, le formulaire d'enquête interroge de manière plus approfondie les anciens stagiaires bénéficiaires d'une Formation Professionnelle Individuelle en Entreprise (FPI-E).

La 5ème enquête Ulysse a été réalisée de janvier à mars 2009. Sur une population initiale à interroger de 1.521 individus, 932 enquêtes ont pu effectivement être réalisées. Au total, depuis 2004, c'est plus de 4.000 anciens stagiaires qui ont pu être sondés au moyen du dispositif Ulysse ; ce qui permet aujourd'hui à BRUXELLES FORMATION d'analyser leurs parcours post formation et d'en tirer des informations utiles, tant à sa propre gouvernance que pour l'étude des profils socioprofessionnels en Région bruxelloise.

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS…

Depuis l'enquête de 2005, on constate une relative constance dans le taux de mise à l'emploi global (taux minimum 62,8%, taux maximum 67,1%). Les chiffres 2008 (63,5%) n'ont pas encore été analysés.

Pour les dernières études, (2005 à 2007) près de 80% des répondants estiment avoir acquis, par l'intermédiaire d'une formation, plus de connaissances techniques utiles dans l'exercice de leur travail. Ce constat est en concordance avec leur motivation à entrer en formation, basée majoritairement sur le besoin de progresser dans la vie professionnelle.

D'un point de vue géographique, la plus grosse partie (80%) des anciens stagiaires qui ont obtenu un emploi décrochent ce premier post en Région bruxelloise. Les secteurs « informatique & télécom », « logistique et transport » et le « service public » s'affichent comme principaux pourvoyeurs de ces premiers emplois. Enfin, toujours d'après les trois dernières enquêtes Ulysse, 65% d'entre eux reconnaissent l'utilité de leur apprentissage à BRUXELLES FORMATION dans l'exercice de leur premier emploi.

… ET DES ÉLÉMENTS PLUS DIFFICILES À QUANTIFIER

Si les résultats des différentes enquêtes mettent en exergue le rôle positif de la formation professionnelle sur la mise à l'emploi des anciens stagiaires de BRUXELLES FORMATION, son impact spécifique sur leur parcours professionnel reste difficile à isoler. En effet, une multitude d'éléments interagissent l'un avec l'autre et influencent l'insertion socioprofessionnelle d'un individu. Ils relèvent d'une part de l'environnement économique du secteur, des politiques d'emploi, des aides octroyées dans ce domaine et des spécificités propres à chaque marché du travail. D'autre part, ils sont intimement liés à l'entourage du stagiaire (effet de réseau), à l'image qu'il a de lui-même et à ses caractéristiques individuelles comme le niveau d'études, l'âge, le genre ou encore l'origine.

Pour affiner l'analyse de ces problématiques, le service Études et Statistiques de BRUXELLES FORMATION a mis en place diverses activités de veille économique, sectorielle et politique. Celles-ci constituent un canevas de matière pour l'interprétation des résultats Ulysse et la mise en contexte des nombreuses autres données récoltées par le service.

Évolution du taux de mise à l'emploi par centre de formation

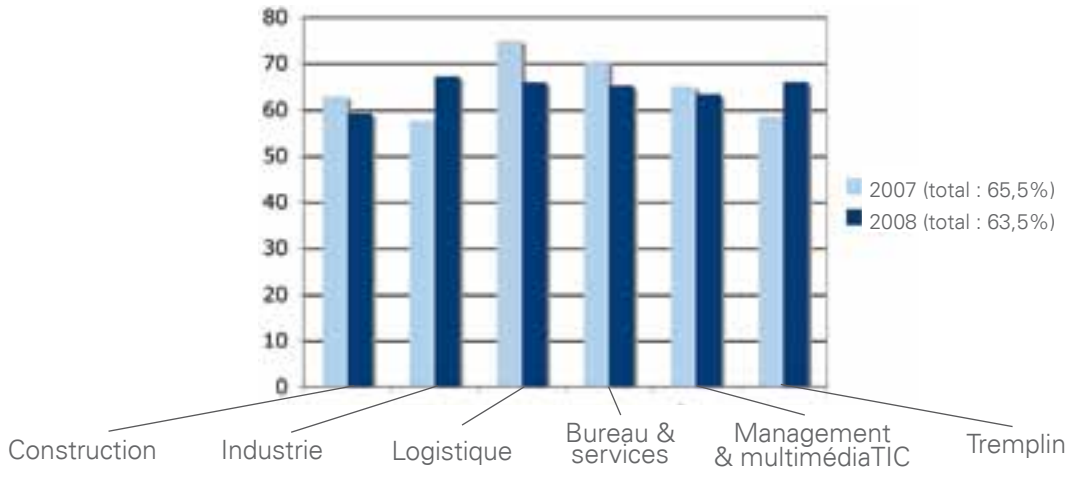

Commentaire : à l'exception de BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE et de BRUXELLES FORMATION TREMPLIN, tous les centres présentent dans l'enquête de 2009 des taux de placement à M+12 inférieurs à ceux observés en 2007. Globalement, on observe aussi un recentrement des taux de mise à l'emploi par centre autours de 65%.

6.3. LA MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS

La mesure de la satisfaction des usagers est une des priorités du plan de développement de BRUXELLES FORMATION avec pour objectif global de contribuer à améliorer l'offre de formation de l'Institut, d'améliorer les services rendus aux usagers et de tenir compte de leurs attentes. Cette priorité contribue aussi directement au projet Qualité, en permettant d'alimenter un indicateur de satisfaction des «client».

La division Études & développement a proposé de mettre en place une enquête de satisfaction ciblée et légère et de prendre en considération dans l'analyse les éléments suivants : le contexte européen d'amélioration des services rendus aux utilisateurs des services publics ; une approche systémique tenant compte à la fois de la satisfaction des usagers et de celle du personnel ; le lien à établir avec une démarche qualité globale ; l'importance d'une bonne communication interne autour du projet.

Au départ d'une option de travail ciblant prioritairement les stagiaires demandeurs d'emploi, une démarche exploratoire a été entreprise : en interne auprès de nos centres de formation pour observer les pratiques en vigueur; et en externe notamment auprès de l'AFPA, du FOREM et du VDAB pour nous inspirer de leurs expériences en la matière. Cette étape a permis de récolter une information abondante sur les pratiques internes et externes, mais surtout elle a permis à BRUXELLES FORMATION d'opérer le choix du dispositif à mettre en place à savoir : une enquête de satisfaction des stagiaires portant sur le déroulement de la formation, exclusivement organisée en ligne, ciblant tous les stagiaires en fin de formation et impliquant dans sa préparation et sa mise en oeuvre la hiérarchie et le personnel des centres.

Parallèlement au développement d'un dispositif informatique de gestion de l'enquête, la mise en œuvre a été préparée avec l'appui d'un groupe de travail constitué principalement de personnels des centres. Un questionnaire d'enquête a été confectionné et soumis à un échantillon de 81 stagiaires répartis dans quatre centres. Leurs propositions ont été intégrées dans la version définitive du questionnaire. Des modalités d'organisation de l'enquête ont été élaborées, leur faisabilité vérifiée dans chacun des centres. Le dispositif informatique a été mis en ligne (Internet) et testé auprès des stagiaires. Une communication a été organisée auprès de tout le personnel de BRUXELLES FORMATION. Enfin le personnel d'encadrement de l'enquête a été désigné et formé.

Pour roder le système et préparer l'enquête définitive, une enquête pilote a été organisée entre octobre et décembre 2008 sans diffusion de résultats. L'enquête pilote a permis d'observer le fonctionnement du dispositif et de procéder aux ajustements nécessaires avant le démarrage de l'enquête définitive. Seuls quelques problèmes informatiques mineurs ont été observés. Ils ont été corrigés au fur et mesure. L'enquête définitive a démarré comme prévu en janvier 2009 auprès de tous les stagiaires en fin de formation, dans tous les centres de BRUXELLES FORMATION.

D'autres étapes sur d'autres publics sont prévues en 2009, notamment la mesure de la satisfaction des travailleurs en formation dans les centres de BRUXELLES FORMATION et, dans un second temps, les stagiaires sortant d'une Formation professionnelle individualisée en entreprise (FPI-E).

7 Les activités de BRUXELLES FORMATION et de ses partenaires en 2008

7 LES ACTIVITÉS DE BRUXELLES FORMATION ET DE SES PARTENAIRES EN 2008

7.1. BRUXELLES FORMATION ET LE FSE

BRUXELLES FORMATION bénéficie du soutien du Fonds social européen (FSE), instrument financier principal de la politique sociale de la Commission européenne. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de l'Objectif 2 «Compétitivité régionale et emploi» qui cofinance notamment des actions de formation, d'emploi et d'enseignement.

C'est en 2007 qu'a démarré la nouvelle programmation de 7 ans (2007-2013) qui a fixé trois priorités ou axes qui ont été traduits au sein de programmes opérationnels approuvés par la Commission européenne.

Les trois axes dans lesquels se situent les projets présentés par BRUXELLES FORMATION sont :

- axe 1 : «Création d'activités et d'emplois» : réponse aux besoins des entreprises en matière de formation, de main-d'œuvre qualifiée et de recherche,
- axe 2 : «Développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche» : formation professionnelle qualifiante des travailleurs et des demandeurs d'emploi et valorisation des ressources humaines en matière de recherche,
- axe 3 : «Cohésion sociale» : insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Concrètement, les moyens qui sont octroyés à BRUXELLES FORMATION permettent d'assurer prioritairement le déploiement et l'amélioration permanente de la qualité de nos formations structurelles dans les métiers de la construction, de l'électricité et du métal, du transport, des travaux de bureau et comptabilité, de la gestion et des TIC (axe 2). En amont de ces formations qualifiantes, le soutien du FSE permet aussi à des personnes très peu qualifiées de combler leurs lacunes en bénéficiant de formations de base leur donnant accès à une formation qualifiante au sein d'un centre de BRUXELLES FORMATION (axe 3).

En outre, sont également développées les formations spécifiquement soutenues par les fonds sectoriels et les formations en langues ciblées à la pratique d'un métier (axe 1). Enfin, l'offre de formation professionnelle pour les personnes handicapées est également renforcée (axe 3).

En 2008, les actions de formation professionnelle de BRUXELLES FORMATION développées dans le cadre du nouvel Objectif Compétitivité ont représenté 805.203 heures de formation, concernant 3.220 stagiaires distincts.

BRUXELLES FORMATION a également bénéficié durant l'année 2008 du soutien du programme Leonardo pour deux de ses projets :

- «Euroguidance » qui vise la collecte d'informations pour les demandes de mobilité européenne entrantes et sortantes dans le domaine de la formation et de l'éducation, informations disponibles sur le portail européen « Ploteus ».
- «BEE» qui finance des bourses de mobilité pour les stagiaires en formation professionnelle.

7.2. LES PARTENAIRES DE BRUXELLES FORMATION EN 2008

7.2.1. L'insertion socioprofessionnelle

Le décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'ISP et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle vise à accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail sur le marché de l'emploi en région bruxelloise.

Sur base de ce décret, BRUXELLES FORMATION, dans son rôle de régulateur, conclut des conventions de partenariat avec les opérateurs de formation en ISP, en exécution de cahiers des charges et de programmes de référence. Les centres de formation sont agréés par la suite par la Cocof et doivent pour cela totaliser au moins 9.600 heures de formation par an en partenariat avec BRUXELLES FORMATION.

Les opérateurs de formation sont répartis en six catégories d'agrément :
- 1 (jusqu'à 15.000 heures)
- 2 (de 15.000 à 25.000 heures)
- 3 (de 25.000 à 35.000 heures)
- 4 (de 35.000 à 45.000 heures)
- 5 (de 45.000 à 55.000 heures)
- 6 (plus de 55.000 heures).

Les 40 organismes d'insertion professionnelle (OISP dont 9AFT[1]) de catégories 1 à 6 dispensent des programmes d'alphabétisation, de formation de base, de préformation ciblée sur un secteur professionnel, de formation par le travail et de formation qualifiante (voir définition p.20).

Les 9 missions locales bruxelloises organisent des déterminations professionnelles généralistes ou ciblées métier(s) qui permettent aux personnes d'élaborer, de confirmer ou d'infirmer un choix d'orientation et de qualification professionnelle en vue de poursuivre leur parcours d'insertion.

Dans l'optique de promouvoir des synergies nouvelles, elles peuvent aussi initier, expérimenter et coordonner des projets de formation innovante principalement en fonction des besoins des entreprises locales.

La démarche d'ISP met en œuvre une série d'opérations qui, articulées entre elles, donnent toute la cohérence et la spécificité du dispositif d'insertion au service d'un public fragilisé :
- l'accompagnement (l'accueil, la guidance et l'orientation professionnelle tout au long du parcours d'insertion) qui relève des compétences d'ACTIRIS,
- le partenariat mené avec les opérateurs de formation professionnelle,
- la concertation et la coordination permanente entre les différents partenaires,
- la combinaison des actions de formation professionnelle avec des actions de guidance et d'éducation permanente (pour une citoyenneté active).

(1) AFT : atelier de formation par le travail

Nos partenaires d'insertion socioprofessionnelle

Programme	Partenaires
Alphabétisation	Adeppi-(hors décret- article 6) Ateliers du Soleil – Centre Anderlechtois de formation – Chom'hier – Collectif Alpha – Gaffi – Ispat – Le Piment – Maison de Quartier d'Helmet - Proforal
Ateliers de formation par le travail	Apaj – Arpaije – Bonnevie – Boulot – Foret-Aft – Idée 53 – Jeunes Schaerbeekois au travail – Les Petits Riens – Molenbeek Formation Convivialité (hors décret – article 6)
Détermination généraliste ou ciblée métier	Mission locale d'Anderlecht - Mission locale de Bruxelles-Ville - Mission locale de Molenbeek - Mission locale de Saint-Josse-Ten-Noode - Mission locale d'Ixelles - Mission locale d'Etterbeek - Mission locale de Forest - Mission locale Jeunes de Saint-Gilles - Mission locale de Schaerbeek La Cobeff – Le Piment - Après (hors décret- article 6)
Formation de base dont FLE (français langue étrangère)	Adeppi- (hors décret) Ateliers du Soleil – Centrale Culturelle Bruxelloise (CCB) - Cefig – Centre Anderlechtois de formation (CAF) – Chom'hier – Collectif Formation Société (CFS) – Fondation Travail et Santé (FTS)- Gaffi – Le Piment – Maison de Quartier d'Helmet – Molenbeek Formation - Proforal
Préformation ciblée métier(s)	Cbai – Cfpas – Cefig – Cefor Marguerite Leblanc – Cenforgil – Centre de formation 2000 (Cf2m) – Centre Fac – Chom Hier - Coften – Fij – Interface 3 – Ispat – Le Piment – Proforal – Siréas
Formation qualifiante (1)	Cbai – Cefaid - Cefig – Cefor Marguerite Leblanc – Cemea – Cenforgil - Centre Anderlechtois de formation – Centre de formation 2000 (Cf2m) – Centre de formation d'Animateurs (CFA) – Ceraction – Chom Hier - Cobeff – Coften – Fij Fae – Foret-Aft – Form@XL - Ftqp - Interface 3 – Ispat - Le Piment – Mission locale d'Anderlecht - Mission locale d'Ixelles - Mission locale de Skaerbeek - Mission Locale de Molenbeek – Siréas - Foret Aft - Jeunes Skaerbeekois au travail (JST) - Boulot .
Produits isolés (2) **(Hors décret)**	Mission locale de Molenbeek - Mission locale de Saint-Josse-Ten-Noode Mission locale d'Ixelles - Mission locale de Forest - Mission locale de Schaerbeek

(1) Pour les Missions locales , il s'agit de l'expérimentation de formation innovante .
(2) Formations courtes réalisées dans le cadre des titres-services- Aide à domicile

ISP						
Action	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Alphabétisation	161893	529			161893	529
Atelier de formation par le travail	217186	457			217186	457
Formation de base	175145	862	515	2	175661	864
Détermination	67419	753	275	3	67694	756
Perfectionnement	2088	12			2088	12
Préformation	166951	495	341	1	167292	496
Formation qualifiante	668952	1370	333	1	669285	1371
Produits isolés	13184	110			13184	110
Total ISP 2008	1472817	3984	1464	6	1474281	3990
Total ISP 2007	1440524	3904	1016	9	1441539	3913
Variation 2007-2008	**+2,2%**	**+2,0%**		**-33,3%**	**+2,3%**	**+2,0%**

% des stagiaires par programme

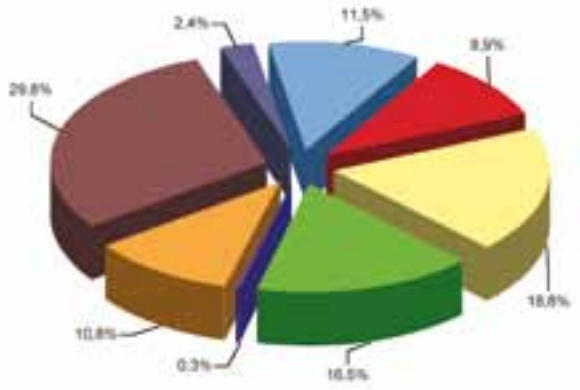

Alphabétisation	11,5%
Atelier de formation par le travail	9,9%
Formation de base	18,8%
Détermination	16,5%
Perfectionnement	0,3%
Préformation	10,8%
Formation qualifiante	29,8%
Produits isolés	2,4%

PROFIL DES STAGIAIRES - ISP – 2008 – EN %					
Hommes	41,5	Moins de 25 ans	25,1	Primaire ou moins	15,3
Femmes	58,5	25-34 ans	38,1	CESI	22,3
Belges	53,3	35-44 ans	26,8	CESS	13,7
Européens	6,7	45-54 ans	9,3	Supérieur	1,4
Autres	40,0	55 ans et plus	0,7	Autre / Indéterminé	47,3

Européens : Europe des 27

7.2.2. L'enseignement de promotion sociale

Les principes de collaboration entre BRUXELLES FORMATION et l'enseignement de promotion sociale (EPS) ont fait l'objet d'un accord-cadre conclu le 4 mai 1998.

Les objectifs généraux de cet accord consistent à :

- accroître l'offre de formation à Bruxelles par la mobilisation conjointe des moyens de BRUXELLES FORMATION et des établissements de promotion sociale,
- améliorer l'information et l'orientation du demandeur d'emploi en formation,
- établir des correspondances entre les contenus de formation en vue d'une certification officielle,
- établir une meilleure synergie entre les Pôles de BRUXELLES FORMATION et les établissements d'enseignement de promotion sociale.

En complément aux actions de formation, devenues ces dernières années quasi structurelles, un avenant à l'accord-cadre a été conclu par l'ensemble des partenaires le 1er septembre 2001. Cet avenant propose une augmentation des moyens financiers pour développer d'autres types d'actions. Il s'agit, soit d'actions ponctuelles et spécifiques, portant par exemple sur des formations en langues ou en informatique, soit d'actions de courte ou de moyenne durée.

Formations	PARTENAIRES
Formation de base	Cours professionnels de coiffure d'Ixelles – EPS Erasme
Préformation	Institut Diderot
Formation qualifiante	Cfcs –Epfc-Ulb-Cci Bruxelles – Eps Erasme – Institut Cardinal Mercier – Institut Machtens – Institut Roger Lambion – Iepscf d'Uccle – Cobeff – Collectif Formation Société – Cefor Marguerite Leblanc – Vivre chez Soi – Mission locale de Molenbeek – Mission locale de Bruxelles-Ville – Mission locale de Forest – Service emploi de Koekelberg –Adeppi – Après – Slaj-v

PROMOTION SOCIALE						
Action	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Formation de base	2418	56	48	1	2466	57
Préformation	6672	27			6672	27
Formation qualifiante	171490	402	3855	41	175345	443
Total Promotion Sociale 2008	180579	484	3903	42	184482	526
Total Promotion Sociale 2007	198605	533	4360	49	202965	582
Variation 2007-2008	**-9,1%**	**-9,2%**	**-10,5%**	**-14,3%**	**-9,1%**	**-9,6%**

PROFIL DES STAGIAIRES – PROMOTION SOCIALE – 2008 – en %					
Hommes	28,7	Moins de 25 ans	23,6	Primaire ou moins	14,4
Femmes	71,3	25-34 ans	48,1	CESI	27,9
Belges	54,6	35-44 ans	22,4	CESS	21,7
Européens	6,7	45-54 ans	5,9	Supérieur	2,3
Autres	38,8	55 ans et plus	0,0	Autre / Indéterminé	33,7

Européens : Europe des 27

7.2.3. La formation des personnes handicapées

Depuis le 1er juillet 1997, BRUXELLES FORMATION gère l'exercice des compétences à Bruxelles en matière de formation professionnelle pour les personnes handicapées.
En complémentarité, le Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH) qui relève de l'administration de la Cocof assure l'accueil et l'aide individuelle de la personne handicapée notamment en matière d'allocation et d'intervention médicale.

Nos partenaires proposant des actions de formation à Bruxelles sont les suivants :

- Le CFP de la Ligue Braille organise des formations adaptées aux capacités des personnes handicapées de la vue, demandeurs d'emploi ou travailleurs, qui souhaitent bénéficier d'une formation spécialisée dans le but de réussir leur intégration socioprofessionnelle. Les formations actuelles se situent dans le secteur des métiers administratifs.

- Alpha-Signes propose des formations en alphabétisation (français écrit et calcul) pour des adultes sourds ou malentendants par le recours à la langue des signes. Alpha-Signes est opérateur spécialisé dans la prise en charge de personnes malentendantes, non ou mal alphabétisées. Ce partenaire adopte une approche originale, consistant à considérer la langue des signes comme vecteur de l'apprentissage du français.

- En 2007, Info-Sourds dans un souci de recentrage de ses activités vers la formation professionnelle a mis en place une action de détermination professionnelle généraliste à destination des personnes sourdes.

- CTV Médias propose des formations d'initiation à l'informatique, à Internet et à Suite Office à l'intention de personnes handicapées physiques ou ayant un handicap mental léger.

- La Ligue Belge de la Surdité dispense des cours de lecture labiale. Ceux-ci s'adressent à toute personne présentant une perte auditive totale ou partielle. La lecture labiale est un complément à la perception du langage parlé et à la prothèse auditive.

- La Maison des Sourds propose plusieurs formations dans le secteur de l'outil informatique à l'attention d'adultes sourds ou malentendants.

Les partenaires

Alpha-Signe – Camec asbl – Cfrp – Ctv-Horizon Médias – Espace Formation – Info-Sourds – La Maison de Géronsart – réseau Espace Gailly – Ligue Braille – Maison des Sourds – Polybat

PARTENARIAT HANDICAPÉS						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Atelier pédagogique	1134	10			1134	10
Chauffage central – plomberie	1207	1			1207	1
Détermination généraliste	1379	12	136	2	1515	14
Excel initiation	162	4			162	4
Français écrit avancé			732	7	732	7
Français écrit débutant	5508	24	597	2	6105	26
Français écrit moyen	2518	10	153	1	2671	11
Initiation Access	279	5	39	2	318	7
Initiation Internet	744	7	900	9	1644	16
Initiation MS Office Power Point	72	4			72	4
Initiation MS Office Word	162	3			162	3
Initiation PC	726	12	129	3	855	15
Initiation Suite Office	1038	7	165	2	1203	9
Maçon	1056	1			1056	1
Menuiserie	3033	3			3033	3
Métiers tertiaires	3617	12	245	8	3862	20
Module calcul	1584	11	336	2	1920	13
Préformation sectorielle en industrie	3629	7			3629	7
Total partenariat Handicapés 2008	27847	80	3432	32	31279	112
Total partenariat Handicapés 2007	35809	86	4291	34	40099	120
Variation 2007-2008	**-22,2%**	**-7,0%**	**-20,0%**	**-5,9%**	**-22,0%**	**-6,7%**

PROFIL DES STAGIAIRES – PARTENARIAT HANDICAPÉS – 2008 – EN %					
Hommes	55,4	Moins de 25 ans	21,4	Primaire ou moins	20,5
Femmes	44,6	25-34 ans	28,6	CESI	23,2
Belges	77,7	35-44 ans	33,9	CESS	49,1
Européens	3,6	45-54 ans	13,4	Supérieur	3,6
Autres	18,8	55 ans et plus	2,7	Autre / Indéterminé	3,6

Européens : Europe des 27

7.3. COLLABORATION AVEC LES FONDS SECTORIELS

BRUXELLES FORMATION et les différents fonds sectoriels collaborent depuis de nombreuses années en faveur de la formation professionnelle dans la Région de Bruxelles-Capitale.
Les partenaires visent en commun l'adéquation des formations aux besoins d'emplois identifiés.
Le type de contribution varie d'un fonds à l'autre, portant, selon les conventions sur :

- la définition des référentiels de formation,
- l'organisation conjointe des formations à destination des demandeurs d'emplois et/ou des travailleurs,
- le financement des formations : contributions financières variables (directes ou en fonction des résultats), mises à disposition de formateurs, de matériels ou encore paiement de matériaux spécifiques.

Activités 2008 de BRUXELLES FORMATION avec les fonds sectoriels.

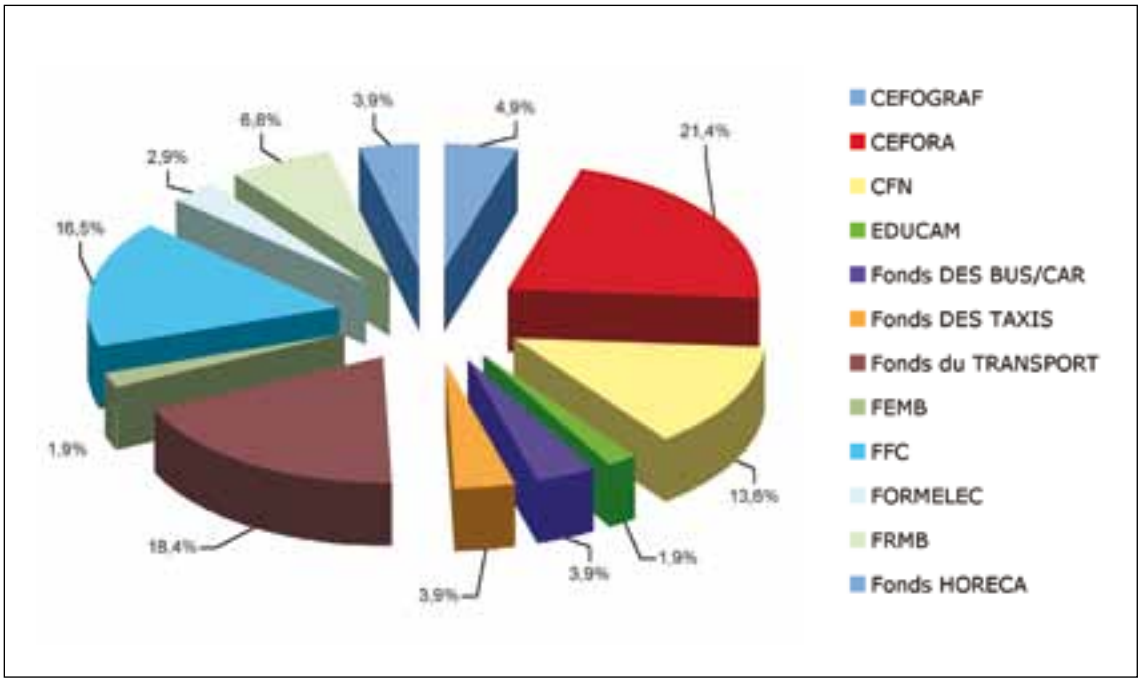

En terme de volume horaire, le partenariat 2008 avec les fonds sectoriels représente 37 % de l'activité totale de BRUXELLES FORMATION hors BRUXELLES FORMATION Entreprises, hors partenariat et hors FPI.
Ce sont donc 1.683 stagiaires qui ont été formés dans le cadre des conventions avec les fonds sectoriels (pour 1.699 en 2007), soit 35,3 % des stagiaires formés hors BRUXELLES FORMATION Entreprises, hors partenariat et hors FPI.

Notons que certaines formations organisées avec les fonds sectoriels bénéficient d'un cofinancement du Fonds social européen mais uniquement pour la partie des coûts supportés par BRUXELLES FORMATION qui n'introduit que ces derniers.

7.4. LES CENTRES DE RÉFÉRENCES

Les centres de référence permettent de rassembler par le biais d'un partenariat, au sein d'une même structure les opérateurs de l'emploi et de la formation, dans le respect des compétences des institutions représentées, facilitant ainsi la définition d'objectifs communs entre les acteurs.

Les CdR[1] sont clairement un partenariat entre le public et le privé, au niveau de la composition de l'organe décisionnel et au niveau du financement qui doit tendre vers une participation 50% privé et 50% public.

Les objectifs des centres de référence sont:

- Favoriser le placement et la mise à l'emploi, en améliorant notamment l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises ;
- Améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de formation, notamment par le biais de la mise à disposition d'équipements;
- Réaliser une veille technologique et assurer sa mise à disposition aux écoles et opérateurs de formation.

Conformément au protocole d'accord-cadre du 6 juillet 2006, le CdR est chargé de développer quatre fonctions dans le cadre de conventions à conclure, selon les cas, avec Actiris ou BRUXELLES FORMATION :

- Une fonction d'équipements technico-pédagogiques qui implique de remplir une activité d'inventaire des besoins en équipement et une activités de mise à disposition des équipements technico-pédagogiques.
- Une fonction de veille technico-pédagogique qui vise à anticiper les changements structurels de l'économie et du marché de l'emploi par rapport aux secteurs dans lequel est actif le centre.
- Une fonction de promotion des métiers et des qualifications.
- Une fonction opérationnelle « emploi-formation » qui vise la mise en œuvre des plates-formes partenariales pouvant être organisées via des initiatives des entreprises, des fonds sectoriels, des écoles, d'un opérateur de formation ou du centre de référence.

Afin de rendre opérationnels les partenariats avec les centres de références, BRUXELLES FORMATION a lancé la mise en place de plate-formes partenariales de formation et a décidé, à ce titre, de conclure trois type de conventions lors des partenariats avec les centres de références :

- une convention entre BRUXELLES FORMATION et le partenaire portant création d'une plate-forme partenariale de formation.
- une convention entre BRUXELLES FORMATION et le CdR concernant la contribution du CdR au développement de la plate-forme partenariale organisée.
- une convention d'exécution entre BRUXELLES FORMATION et le financeur pour l'organisation d'une session de formation dans le cadre de la plate-forme partenariale entre BRUXELLES FORMATION et le partenaire.

(1) CdR : Centre de référence

En 2008, diverses plate formes partenariales ont été mises en place :

	Formation	CdR	Partenaire	Heures	Nombre de stagiaires
2008-2009	Gestionnaire PCréseaux + VOiP concepts (Irisib)	Evoliris	Cefora	9480	12
2008	métiers du métal et de l'industrie	Iristech	FRMB	41888	116
2008	L'électronique automobile	Iristech/automotive	iristech+	2240	8
2008	formations de travailleurs aux techniques des maisons passives et basse énergie	construction	asbl maison passive	2800	30
2008-2009	Technicien supérieur en sécurité informatique (cpe-hn)	Evoliris	FEMB	12960	12

7.5. PARTICIPATION DE BRUXELLES FORMATION DANS LES INSTANCES OFFICIELLES

Outre ses actions de formation en propre ou en partenariat, BRUXELLES FORMATION siège, dans le cadre notamment de différents accords de coopération ou en application de conventions avec les secteurs professionnels, dans des organes consultatifs, dans des groupes de travail, dans des comités d'accompagnement ou des dispositifs inter-opérateurs communautaires ou régionaux articulant les politiques d'emploi, de formation et d'enseignement :

- la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement (CCFEE) et ses groupes de travail et le Bureau permanent de la formation en alternance,
- le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) et ses groupes de travail,
- le dispositif de validation des compétences et son consortium (Comité directeur et Commission d'agrément),
- la Commission communautaire des profils et des qualifications (CCPQ),
- le Pacte Territorial pour l'emploi (PTE) et ses groupes de travail,
- le Comité de suivi du réseau des plates-formes pour l'emploi,
- le Comité de concertation avec la FeBISP [(1)],
- le Comité de pilotage de l'alphabétisation,
- l'Association européenne de la Formation professionnelle (AEFP),
- les centres de références professionnelles,
- le collège des fonctionnaires dirigeants des organismes d'emploi et de formation,
- l'asbl Synerjob
- les centres de références Iris Tech+ et Evoliris,
- le comité stratégique BRUXELLES FORMATION - Actiris.

(1) FeBISP : Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle

7.6. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DE BRUXELLES FORMATIONS ET DE SES PARTENAIRES

BRUXELLES FORMATION ET SES PARTENAIRES						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
BRUXELLES FORMATION et FPI	1828226	6271	92744	3169	1920969	9440
Partenariat	1681243	4442	8799	79	1690042	4521
Total 2008	3509469	10487	101543	3248	3611010	13735
Total 2007	3308463	10067	108869	3317	3417332	13384
Variation 2007-2008	**+6,1%**	**+4,2%**	**-6,7%**	**-2,1%**	**+5,7%**	**+2,6%**

% des demandeurs d'emploi stagiaires en formation

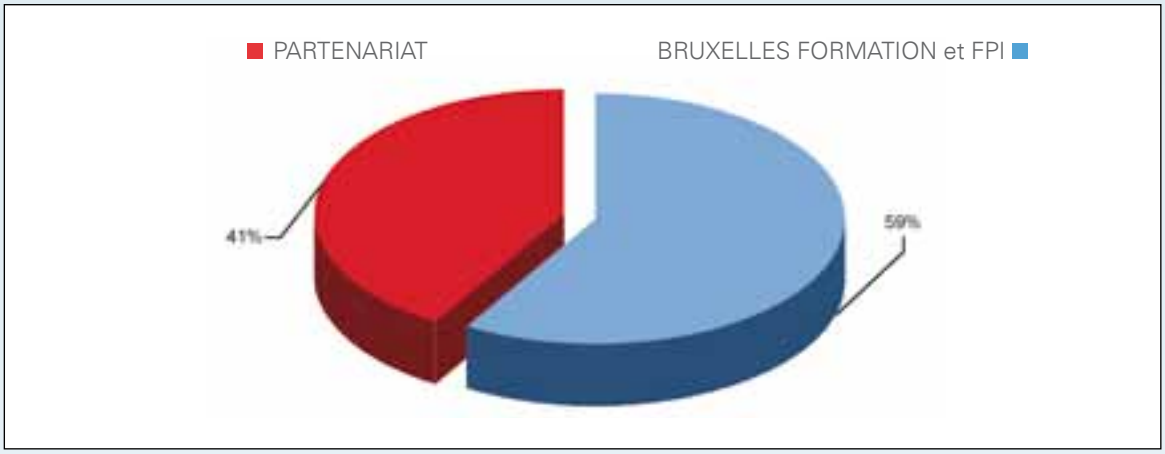

% des travailleurs stagiaires en formation

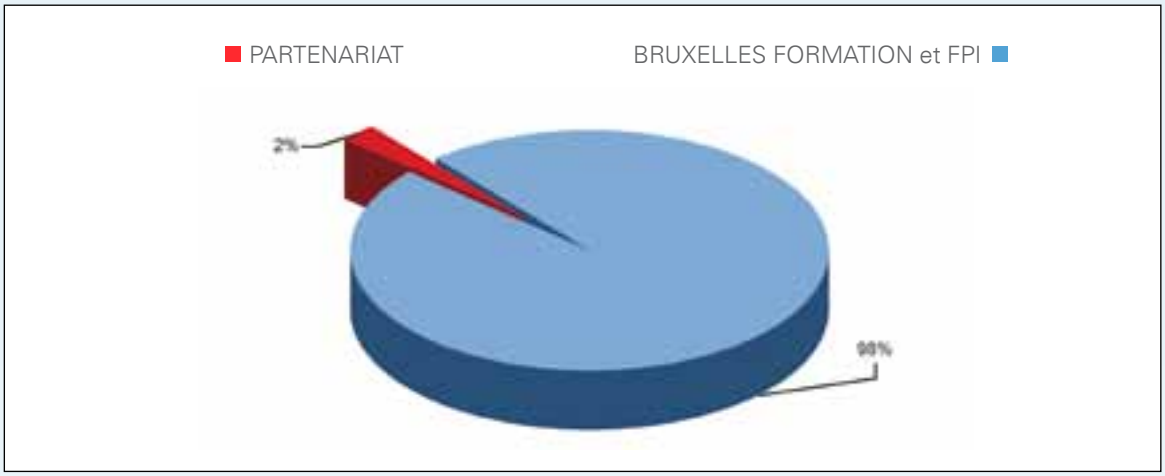

Profil des stagiaires – Total des activités - 2008 – en % (hors Autoformation – Forespace et Services aux entreprises)					
Hommes	50,4	Moins de 25 ans	22,7	Primaire ou moins	10,9
Femmes	49,6	25-34 ans	39,2	CESI	19,8
Belges	59,8	35-44 ans	26,9	CESS	22,8
Européens	7,9	45-54 ans	10,1	Supérieur	11,8
Autres	32,3	55 ans et plus	1,2	Autre / Indéterminé	34,5

Européens : Europe des 27

8 Annexes

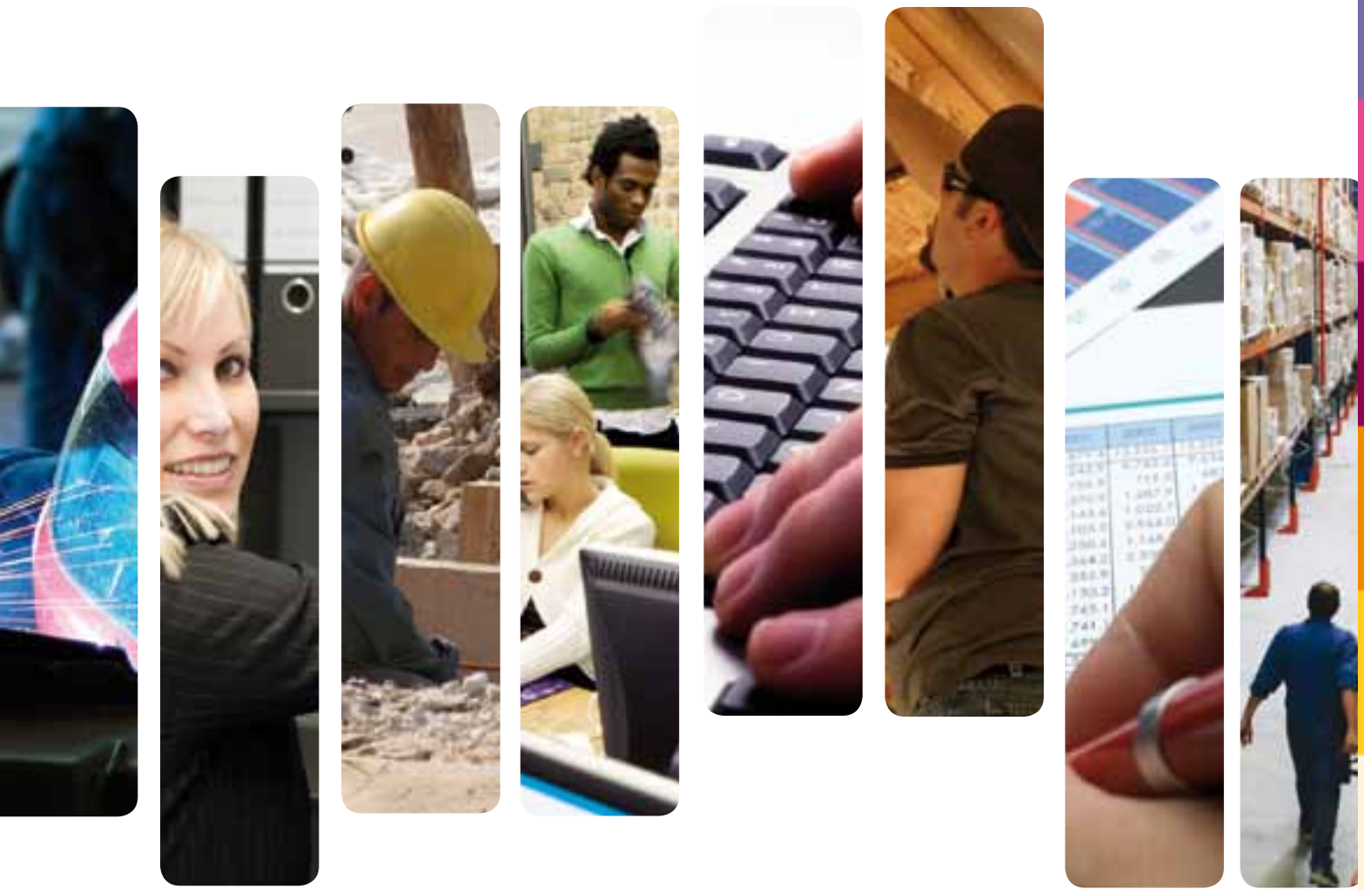

8 ANNEXES

8.1.ORGANISATION INTERNE DE BRUXELLES FORMATION

8.1.1. Régulation et coordination de la production

Responsable de division : André De Bie.
Nombre de collaborateurs : 28 administratifs (24 équivalents temps plein) – 3 pédagogiques (2,8 équivalents temps plein).

La division régulation et coordination de la production est chargée de la supervision et du suivi de toutes les activités de formation organisées par BRUXELLES FORMATION ainsi que des partenariats avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les ASBL de formation des personnes handicapées et les écoles de Promotion sociale .

Dans le cadre de ses missions, la division est également amenée à organiser et promouvoir les dispositifs spécifiques (mise en œuvre du plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs, coordination du programme d'actions Fonds social européen, conventions avec les fonds sectoriels) ainsi que des mesures telles que le tutorat en entreprise, la formation professionnelle individuelle d'intégration en entreprise.

En étroite concertation avec les Pôles et les responsables des partenariats, la division établit les objectifs ainsi que les budgets y relatifs et leur exécution. Les décisions prises par le Comité de gestion concernant les nouveaux projets sont également préparées au sein de la Division en relation avec les Pôles. Elle gère et supervise également l'ensemble des données relatives aux parcours de formation (gestion des programmes de formation, gestion des contrats de formation, gestion administrative des partenariats, paiement des indemnités de formation).

Afin de rendre un meilleur service aux demandeurs d'emploi inscrits à Actiris et postulant pour une formation professionnelle organisée ou agréée par BRUXELLES FORMATION, les deux organismes ont mis en place des procédures de complémentarité des missions de placement et de formation de l'un et de l'autre. A cet effet, la Cellule Réseau Opérateurs a poursuivi le développement de l'application «Corail» de gestion des activités. Cet outil permet de suivre les étapes dans le parcours de formation du demandeur d'emploi et d'en communiquer les états par voie informatisée à Actiris. Les dossiers des demandeurs d'emploi sont mis à jour quotidiennement dans les fichiers d'Actiris.

L'accompagnement et le suivi actifs des chômeurs

Depuis le 1er juillet 2004, l'Accord de coopération sur le parcours d'insertion des demandeurs d'emploi vers la «convention de premier emploi» (auparavant Plan d'accompagnement des chômeurs - Pac) qui devait, notamment, garantir aux jeunes demandeurs d'emploi concernés le droit à un métier et l'occasion de s'insérer sur le marché du travail, a été remplacé par les mesures de l'Accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs.

Les dispositions prévoient notamment des actions intensives de formation étendues progressivement à tous les chômeurs de moins de 50 ans.

Grâce à des moyens supplémentaires émanant du pouvoir fédéral, BRUXELLES FORMATION s'est mobilisé avec ses partenaires bruxellois pour renforcer et accroître son offre d'actions transversales et de formations professionnelles qualifiantes. Constitutives d'un programme spécifique baptisé «Nouveau Pac», ces actions ont représenté en 2007 un volume de 225.261 heures de formation pour 1.819 personnes.

Cellule Relations Entreprises

La cellule Relations Entreprises de BRUXELLES FORMATION coordonne toutes les actions de BRUXELLES FORMATION visant à renforcer les collaborations avec les entreprises et les acteurs du marché du travail.

Située à l'administration centrale, elle anime un réseau de formateurs confirmés et spécialisés dans un secteur d'activités spécifiques. Ces formateurs, - délégués aux relations avec les entreprises -, sont chargés de développer les contacts avec les entreprises de leur secteur en vue de renforcer l'offre de stages et de favoriser l'insertion professionnelle des stagiaires formés par BRUXELLES FORMATION.

Cette collaboration renforcée avec les entreprises permet également de mieux appréhender leurs besoins et d'y répondre par une offre de formation et de service adaptée. La cellule a, de ce fait, veillé au suivi de «l'opération entreprises» en affinant avec celles-ci la réponse adéquate en termes de formation.

Le développement de l'offre de formation passe aussi par la mise en œuvre de mesures qui renforcent l'ancrage des formations auprès des entreprises. Ces mesures facilitent l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ayant terminé une formation professionnelle qualifiante.

La mise en pratique de certains apprentissages dans un contexte professionnel permet de saisir les tâches principales d'un métier, leur organisation dans le temps et les types de relations ou de contacts professionnels qu'elles génèrent. Le stage permet d'exercer des tâches en utilisant des technologies que le centre de formation ne possède pas. Il confronte le stagiaire aux impératifs de performance d'un cadre professionnel, à la découverte de la culture d'entreprise et des relations de travail. Le stage en entreprise est souvent un tremplin pour l'insertion professionnelle.

8.1.2. Études et développement

Responsable de division : Jocelyne Pirdas.
Nombre de collaborateurs : 13 administratifs(12,8 équivalents temps plein) – 4 pédagogiques (3,8 équivalents temps plein).

ÉTUDES ET STATISTIQUES

Le service Études et Statistiques (SES) travaille à partir des bases de données internes et produit des statistiques relatives à l'activité de formation ainsi que des informations sur l'environnement socio-économique et institutionnel dans lequel s'inscrit BRUXELLES FORMATION.
Il pilote des études réalisées avec des sous-traitants, comme l'étude récurrente Ulysse (voir p. 61) qui permet de dégager les processus d'insertion ou de réinsertion des anciens stagiaires, ou l'étude du public visitant BRUXELLES FORMATION Carrefour qui a démarré en septembre 2008. Il vient aussi en appui de projets menés par d'autres services, comme par exemple, la mesure de la satisfaction des usagers (voir p. 63).

PRODUCTION DE DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DE FORMATION

Le service centralise et compile, à des fins statistiques, l'ensemble des données, quantitatives et qualitatives, informatisées ou non, provenant des différentes entités de BRUXELLES FORMATION et produit des outils utiles à la mise à jour de ses tableaux de bord.

BRUXELLES FORMATION DANS SON ENVIRONNEMENT : DOSSIERS SECTORIELS ET DOSSIERS D'OPPORTUNITÉ

Pour orienter son action, BRUXELLES FORMATION prend en compte des données statistiques relatives à l'emploi et au chômage au niveau européen, national et régional. C'est dans ce cadre que le service a mis en place, en 2008, une analyse de l'environnement de l'Institut sous la forme de dossiers sectoriels (photographie d'un secteur) et de dossiers d'opportunité (opportunité de mettre en place/maintenir/réorienter une formation).
BRUXELLES FORMATION assure aussi régulièrement l'analyse des fonctions critiques relevées par l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications d'Actiris. Ces données - considérées comme «brutes» par BRUXELLES FORMATION - sont affinées et utilisées en complément d'autres sources d'information comme la nature de la pénurie ou encore le caractère significatif de l'information au regard du fonctionnement du marché du travail.

INDICATEURS ET TABLEAUX DE BORD

Le service, en collaboration avec les autres producteurs de données, élabore les principaux indicateurs de réalisation et d'impact de BRUXELLES FORMATION. Dés janvier 2008, un tableau de bord mensuel a ainsi été mis à la disposition de la Direction générale et des principaux responsables de BRUXELLES FORMATION.

LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS DE FORMATION

Parmi les chantiers prioritaires relatifs au développement des produits de formation, on peut pointer notamment la poursuite de la démarche référentielle et de modularisation des formations qualifiantes (voir p 33-34), la mise en place d'un dispositif d'évaluation systématique des acquis d'apprentissage, le développement d'un système de certification répondant aux directives

européennes en la matière et la contribution à l'articulation des systèmes de formation et de validation des compétences.
L'ensemble des produits de formation qualifiants de BRUXELLES FORMATION est concerné par ces développements.

LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES À L'USAGER

L'objectif de la Cellule Usagers est d'établir et de maintenir les meilleures conditions pour que le stagiaire, considéré comme acteur de son parcours de formation, soit au centre des préoccupations.
Les priorités suivantes sont traitées :

Formation à la citoyenneté

Le programme de formation citoyenne a concerné 483 stagiaires, 42 sessions, 100 modules et 1.254 heures en 2008.

Mesure de la satisfaction des usagers

La préparation d'une enquête de satisfaction des stagiaires a été réalisée au cours de l'année 2008 (voir p 63). Une enquête pilote a été organisée d'octobre à décembre 2008 dans quatre centres de BRUXELLES FORMATION pour préparer l'enquête définitive qui a débuté en janvier 2009.

Accueil et information

Dans le cadre de son plan de développement, BRUXELLES FORMATION se positionne comme une «organisation accueillante et transparente». Ceci s'exprime tant dans des projets d'aménagements des locaux ou dans les moyens d'information des futurs stagiaires que dans la formation du personnel. En 2008, 50 membres du personnel en contact direct avec les stagiaires ont participé à une expérience pilote de formations axées sur la qualité des relations envers l'usager. Cette expérience a permis de concevoir un programme de formations sur deux ans destiné à l'ensemble du personnel concerné.

Renforcement des «compétences transversales»

Pour répondre à la demande pressante du marché du travail, la première démarche a été d'élaborer une définition opérationnelle des compétences transversales, liée au contexte professionnel de référence des formations concernées. Ces compétences transversales seront liées plus ou moins directement à la mise en œuvre des compétences professionnelles visées en formation ; certaines sont déjà intégrées dans les référentiels de formation, d'autres requièrent sans doute des démarches complémentaires. Le prochain chantier consiste à déterminer les modalités concrètes de leur renforcement dans les formations qualifiantes.

LA DOCUMENTATION

Le service bibliothèque-documentation gère toutes les commandes d'ouvrages, de revues, de logiciels didactiques et de supports média pour l'ensemble de BRUXELLES FORMATION. Il organise la mise à disposition de l'information sur la documentation disponible pour l'ensemble des services et des centres de BRUXELLES FORMATION, via le logiciel Kentika, accessible à l'ensemble du personnel.
Le service réalise une veille documentaire sur des thèmes ciblés. Il met ensuite cette information à disposition du personnel. Il effectue des recherches documentaires ponctuelles, sur demande.

8.1.3. Presse et communication

Responsable : Patricia De Schutter.
Communication interne : Sandrine Mary.
Assistante : Zierina Badho.
3 administratifs (3 équivalents temps plein).

En 2008, la cellule presse et communication a travaillé sur la poursuite du rafraîchissement de l'image et la visibilité de Bruxelles Formation en région bruxelloise tant vis-à-vis des demandeurs d'emploi que des entreprises.

Outre les différents supports récurrents réalisés pour Bruxelles Formation et ses différents centres (rapport annuel, dépliants, brochures, fardes diverses, …) ainsi que l'actualisation permanente du site de Bruxelles Formation, les actions suivantes ont été menées par la cellule presse et communication :

Le 20 février, nous avons inauguré notre nouveau bâtiment, situé sur le site de Touring à Forest, abritant les formations théoriques du transport et les formations «magasiniers caristes» de BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE.

Le 6 mai, nous avons procédé à l'inauguration du terrain de manœuvre, situé rue du Charroi, abritant les formations pratiques du transport.

Le 1er septembre, en collaboration avec BRUXELLES FORMATION CARREFOUR, nous avons lancé le call center de Bruxelles Formation : 0800 555 66. Ce numéro gratuit permet à toute personne qui le souhaite de recevoir une information de première ligne sur les activités de Bruxelles Formation. Le lancement du call center a été relayé par une campagne média: tram peint, parutions pleine page ou couverture dans le journal Métro.

Le 26 septembre, le 8ème rallye langues de BRUXELLES FORMATION a regroupé 550 stagiaires. Par groupes de 20 personnes, encadrés d'un parrain, membre du personnel, ils ont sillonné Bruxelles pour répondre à des questions ludiques sur les 27 langues de l'Union européenne et découvrir des lieux insolites comme le Musées des Égouts. La remise des prix a eu lieu aux Halles Saint-Géry en présence de notre Ministre de tutelle, Madame Françoise Dupuis.

BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE a participé avec les stagiaires "mécanique auto" aux 24 heures 2 CV de Francorchamps les 10 et 11 octobre.

La cellule presse et communication a également préparé et organisé les 5 mercredis de l'entreprises et le symposium de clôture du 17 décembre au Parlement bruxellois.

Riche en événements, l'année s'est clôturée par la deuxième campagne media en novembre/décembre : spots radio, campagne dans les quotidiens et hebdomadaires à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises,…

L'année 2008 a permis à la cellule, en collaboration avec la Direction Générale, de mettre en place les bases d'un plan de communication interne.

8.1.4. Informatique

Responsable : Philippe Mele.
Nombre de collaborateurs : 5 administratifs (4,3 équivalents temps plein) – 8 pédagogiques (7,25 équivalents temps plein).

Cette cellule est chargée de la gestion de l'informatique, des télécommunications et du matériel audio-visuel.
Ses principales missions sont les suivantes :

- la gestion du parc informatique, en ce compris sa maintenance et son optimisation (installations, sécurité, réseau, messagerie, interventions),
- le développement et la maintenance d'applications informatiques,
- la participation aux projets internes de BRUXELLES FORMATION,
- la collaboration avec d'autres organismes,
- la gestion du parc de téléphonie fixe et mobile,
- la gestion du parc matériel média et bureautique (photocopieurs, fax, audio-visuel).

La cellule centrale informatique est devenue, au fil du temps, un département transversal., de par l'utilisation de l'informatique comme outil principal de communication pour tout nouveau projet. La cellule intervient donc en tant que service d'appui dans des projets aussi divers que le choix et l'installation du P.G.I. (progiciel de gestion intégré), la gestion documentaire, la mise au point d'intranets, l'élaboration de tableaux de bord, l'échange d'information avec d'autres organismes,

En 2008, le parc matériel en gestion propre a concerné :

- 1.100 ordinateurs,
- 36 salles de cours informatisées,
- 7 centraux téléphoniques,
- 26 serveurs.

La collaboration avec d'autres organismes concerne notamment Actiris et nos partenaires de l'insertion socioprofessionnelle dans le cadre du réseau des plates-formes pour l'emploi (RPE). C'est ainsi que plus de 160 personnes extérieures à BRUXELLES FORMATION utilisent quotidiennement notre application de gestion des dossiers stagiaires. Une "triangulation informatique" (BRUXELLES FORMATION – partenaires – Actiris) contribue à rendre plus performant le parcours administratif de ces dossiers.

A côté de la gestion des activités classiques de la cellule, l'année 2008 a été marquée d'une part par la consolidation de certaines activités structurelles :

- prise de contrôle à distance du parc informatique
- mise à jour de la plate-forme antivirus
- amélioration des applications mises à disposition
- automatisation des procédures d'intervention

et d'autre part par la concrétisation de certains projets techniques ou stratégiques :

- intégration de lecteurs de cartes d'identité,
- envois groupés de sms
- travail de fond sur le cahier des charges P.G.I. (progiciel de gestion intégré), ce projet devant aboutir au choix d'un produit en février 2009.

8.1.5. Ressources humaines

Responsable de division : Elisabeth D'Andriesens.
Nombre de collaborateurs : 12 administratifs (12 équivalents temps plein) – 3 pédagogiques (2 équivalents temps plein) .

8.1.5.1. LE BILAN SOCIAL 2008

Travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice 2008

	NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS
Temps plein 2008	287,92
Temps partiel 2008	54,75
Total en équivalent temps plein 2008	**323,41**
Total en équivalent temps plein 2007	325,34

SITUATION AU 31.12.2008

AU 31 DÉCEMBRE 2008	TEMPS PLEIN (UPO)	TEMPS PARTIEL (UPO)	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
Travailleurs inscrits	291	52	325,15
Contrats à durée indéterminée	270	49	302,35
Contrats à durée déterminée	19	2	20,30
Contrats de remplacement	2	1	2,50
Hommes	144	10	150,50
Femmes	147	42	174,65
Personnel de direction	3	0	3
Employés	287	50	319,85
Ouvriers	1	2	2,3

Au 31.12.2008, le personnel de BRUXELLES FORMATION était composé de 182 pédagogiques et de 164 administratifs.

Mouvements de l'année [1]

	TEMPS PLEIN (UPO)	TEMPS PARTIEL (UPO)	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
Entrées	26	2	27
Sorties	25	2	26,3

Les mesures en faveur de l'emploi

	NOMBRE DE TRAVAILLEURS (UPO)	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
Interruption complète de carrière	7	6,50
Interruption de carrière à temps partiel	40	39,20
Rosetta	5	5
Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	4	3,75
Total 2008	**56**	**54,45**
Total 2007	54	52,95

(1) Il n'est pas impossible que le nombre d'entrées soit supérieur au nombre de sorties alors que l'ETP total diminue, car ce dernier chiffre est une moyenne qui tient compte des augmentations ou réductions d'horaires en cours d'années.

8.1.5.2. Les formations du personnel

En 2008, les actions visant le développement des compétences ont concerné 505 participations ou journées.

Formations collectives (185 journées):

- Sensibilisation à l'accueil dans le cadre du dispositif d'entrée en formation :
  Cette action pilote, initiée par la Cellule Usagers, a touché 50 personnes (personnel administratif et pédagogique). La société A Hermès a assuré la formation de 4 groupes bénéficiant chacun d'1,5 jour de formation. Les méthodes utilisées ont été dynamiques, interactives et innovantes par le recours aux outils théâtraux. De plus, les prises d'informations préalables auprès de futurs participants ont permis de cibler le contenu des différentes journées.

- Initiation aux concepts pédagogiques de base et à l'approche «compétences» pour les opérateurs d'ISP :
  Trois groupes ont été constitués pour nos partenaires ; le Bief a assuré les trois journées de formation.

- Accession au niveau 2+, en collaboration avec la Cocof :
  7 agents statutaires ont suivi les 5,5 jours prévus pour la préparation à la première épreuve (maîtrise du français).

- Construction de maisons passives :
  Cette thématique d'actualité a touché 14 personnes de BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION durant une journée.

- Formation de formateurs : ateliers Eureka :
  Assurés par Christophe Peger , ces ateliers proposent une approche différente de la formation et proposent de nombreux outils pratiques facilement transférables dans différents domaines. Ils privilégient également les stratégies faisant appel au travail en sous-groupes.
  11 personnes ont participé à un atelier d'une durée variable selon les thématiques, d'une demi journée à trois jours.

- Université d'été :
  Durant le mois d'août 2008, 18 membres du personnel ont participé aux journées thématiques organisées par le CUNIC dans le cadre de leur Université d'été.

Formations individuelles (320 journées) :

114 journées ont été consacrées au développement des compétences des agents administratifs et 206 journées au développement des compétences du personnel pédagogique.

8.1.5.3. Satisfaction et bien être au travail

En 2007, la Direction générale et les organisations syndicales se sont entendues pour réaliser en 2008 une enquête sur la satisfaction, la motivation et le bien-être au travail. Afin de conduire ce projet, un comité de pilotage a été constitué. Fin janvier 2008, celui-ci a, sur la base d'un cahier des charges, retenu la société ISW Limits pour réaliser deux enquêtes (2008 et 2010).

En 2008, les phases suivantes du projet ont été réalisées :

Préparation et phase pré-diagnostique (mars-avril 2008)

Après un entretien préparatoire entre les membres du Comité de pilotage et le soumissionnaire, la phase pre-diagnostique a permis, notamment par la constitution d'un groupe exploratoire, de construire un questionnaire sur mesure pour BRUXELLES FORMATION.

Sensibilisation

Tout au long du projet, des messages de sensibilisation ont été adressés à l'ensemble du personnel pour les informer sur le déroulement de l'enquête et sa nature.

Enquête (mai 2008)

Elle s'est déroulée en ligne (e-mail et Internet) et d'une manière totalement confidentielle et anonyme.

Analyses (juin 2008)

Sur base des réponses, la société ISW Limits a effectué différentes analyses permettant de mettre en évidence les facteurs de risque, les motivateurs, les forces et les faiblesses spécifiques des entités ainsi que les priorités, à savoir les facteurs de risque qui peuvent avoir un effet sensible à court terme avec un résultat de longue durée. Ces analyses ont été faites par entités (divisions et pôles). Le taux de réponse à l'enquête a été de 78%. Ce taux est considéré comme très bon et rend les résultats fiables.

Communication des résultats (septembre 2008)

Les résultats ont été communiqués à l'ensemble du personnel de BRUXELLES FORMATION ; ils sont meilleurs au sein de l'administration centrale qu'au sein des pôles notamment pour les facteurs liés à la charge de travail, aux motivateurs de la tâche et à l'organisation. En synthèse, les aspects de la situation du travail ressentis le plus fortement et ayant un impact, un effet de levier positif sur la satisfaction, la motivation et le bien-être au travail (stress) sont : l'information et la clarté des procédures de travail, la confiance en la politique et sa perception, la possibilité de prendre certaines décisions, le fait de se retrouver dans les valeurs prônées par BRUXELLES FORMATION, l'organisation du travail, la flexibilité accordée par l'employeur quant au lieu et à l'horaire de travail, l'éducation et la formation du personnel, la gestion des relations avec le chef direct et la gestion des tensions.

Élaboration d'un plan d'actions (octobre 2008)

Les premières actions prescrites par le Comité de pilotage sont structurelles, collectives, cohérentes, simples et réalistes. Elles visent à travailler sur les axes suivants :

- la formation visant notamment à actualiser les compétences en leadership surtout en termes relationnels, organisationnels et de gestion de projet;

- la reconnaissance et l'instauration d'un climat de confiance mutuelle à travers de meilleures collaborations à tous les niveaux, des contacts plus directs entre les responsables et leurs collaborateurs (réunions de service, entretiens de collaboration) ;

- l'information et la communication à travers une documentation partagée, des procédures clarifiées et maîtrisées, une organisation mieux connue et cela notamment grâce à la mise en place d'un Intranet performant ;

- la recherche de flexibilité et une organisation horaire revisitée en vue de l'adapter, de la compléter, d'y apporter de la simplicité au regard de l'évolution des modes de travail;

- une meilleure connaissance des comportements indésirables au travail en informant chacun de ses droits et de ses responsabilités, en envisageant une charte de bonne conduite.

Grâce à la seconde enquête prévue en 2010 sur le modèle de la première, BRUXELLES FORMATION pourra visualiser les améliorations réalisées et l'effet des actions menées.

8.1.6. La division infrastructure

Responsable de division : Christine Van Espen – Inspectrice générale.
Nombre de collaborateurs : 5 administratifs - 2 pédagogiques (1,5 équivalent temps plein).

La division infrastructure est chargée de diverses missions :

- Procéder à l'acquisition et la location de biens immobiliers pour BRUXELLES FORMATION.
- Pourvoir à l'entretien de l'ensemble des bâtiments de l'institut.
- Procéder à des travaux lourds, voire à des remises à neuf afin de répondre aux besoins de nouvelles affectations ou à des mises en conformité des lieux.
- Procéder à des aménagements et réparations légères par son équipe volante de maintenance.
- Veiller à ce que les normes figurant dans le règlement général sur la protection du travail (RGPT) soient respectées. Cette mission est réalisée en collaboration avec le conseiller en prévention de BRUXELLES FORMATION.

8.1.7. Le service juridique

Responsable Service : Sylvie Scheman.
Nombre de collaborateurs : 5 administratifs (3,8 équivalents temps plein).

Le service juridique est chargé de gérer le portefeuille des assurances, les procédures relatives à la passation des marchés publics, la chancellerie du Comité de gestion, y compris dans tous leurs aspects de traitement et de suivi. Il assure en fait le traitement et le suivi de l'ensemble des dossiers comportant des aspects juridiques et fournit les conseils utiles en la matière.

Il effectue également une mission de veille et d'archivage quant à la législation qui concerne BRUXELLES FORMATION.
Il contribue à l'élaboration de textes tels que contrats, conventions, protocoles, accords de coopération, arrêtés, …
Il coordonne les dossiers en contentieux en relation avec les avocats désignés par BRUXELLES FORMATION.

8.1.8. La division budget – comptabilité – finances – acquisitions

Responsable de division : Benoît Gérard.
Nombre de collaborateurs : 18 administratifs (17,6 équivalents temps plein) – 1 pédagogique.

Cette division est chargée de :

- élaborer et suivre les budgets annuels de BRUXELLES FORMATION,
- tenir la comptabilité de BRUXELLES FORMATION,
- superviser et assurer les achats de consommation courante et d'investissement (hors matériel informatique et bâtiment).

8.2. ÉTAT DES DÉPENSES ET RECETTES BUDGÉTAIRES AU 31/12/2008

8.2.1. Recettes budgétaires au 31/12/2008

RECETTES	INITIAL	AJUSTÉ	RÉALISÉ	ÉCARTS
Subventions et subsides COCOF	27.807.000,00	27.884.000,00	27.885.000,00	1.000,00
Subvention FSE (1)	4.006.776,20	3.867.292,38	3.584.383,01	-282.909,37
PRIMES A.C.S.	65.520,00	60.618,00	64.831,82	4.213,82
Subvention PAC	1.653.450,00	1.653.450,00	1.653.450,00	-
Récupération de frais	768.631,01	725.099,62	808.732,03	83.632,41
Ventes et prestations de service	726.060,00	920.429,00	814.429,80	-105.999,20
Recettes des conventions	-	-	26.623,16	26.623,16
Autres produits d'exploitation et produits financiers	167.612,00	600.340,90	651.060,12	50.719,22
Produits exceptionnels (2)	-	3.855.784,93	3.550.815,83	-304.969,10
TOTAUX	**35.195.049,21**	**39.567.014,83**	**39.039.325,77**	**-527.689,06**

(1) Demandes d'intervention introduites pour les projets du Fonds social européen de l'exercice 2008. Cela concerne la nouvelle programmation FSE (2007 - 2013), les projets Leonardo et Equal.
(2) Les produits exceptionnels reprennent principalement (3.454.132,94 €) les demandes d'intervention introduites pour les projets du FSE de l'exercice 2007 non enregistrée en 2007 faute d'une décision officielle nous y autorisant. Ils se rapportent à la nouvelle programmation FSE (2007 - 2013).

Ventilation des recettes réalisées en 2008

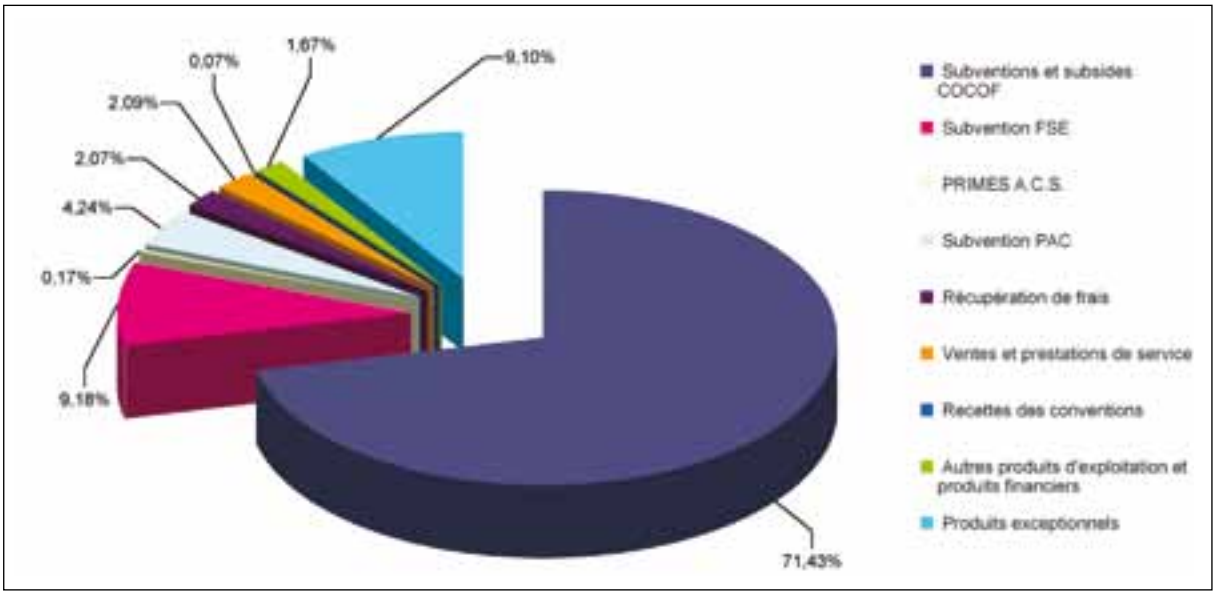

8.2.2. *Dépenses budgétaires au 31/12/2008*

DÉPENSES	INITIAL	AJUSTÉ	RÉALISÉ	ÉCARTS
Rémunération, charges sociales	19.599.242,19	18.555.307,26	18.383.813,50	171.493,76
Approvisionnements et marchandises	280.750,00	263.714,50	232.936,63	30.777,87
Services et biens divers	5.141.763,53	10.424.435,76	8.829.686,78	1.594.748,98
Rétribution des stagiaires	4.255.166,20	4.035.008,69	3.989.339,41	45.669,28
Rétribution des partenaires	4.338.962,00	4.349.409,14	4.111.216,56	238.192,58
Autres charges d'exploitation et charges financières	907.322,29	871.473,86	1.370.430,06	-498.956,20
Charges exceptionnelles	-	43.796,88	168.650,19	-124.853,31
Immobilisations incorporelles	153.225,00	153.225,00	59.285,79	93.939,21
Équipement, mobilier, matériel	518.618,00	870.643,73	776.096,52	94.547,21
Terrains et construction	-	-	-	-
TOTAUX	**35.195.049,21**	**39.567.014,82**	**37.921.455,44**	**1.645.559,38**

Ventilation des dépenses réalisées en 2008

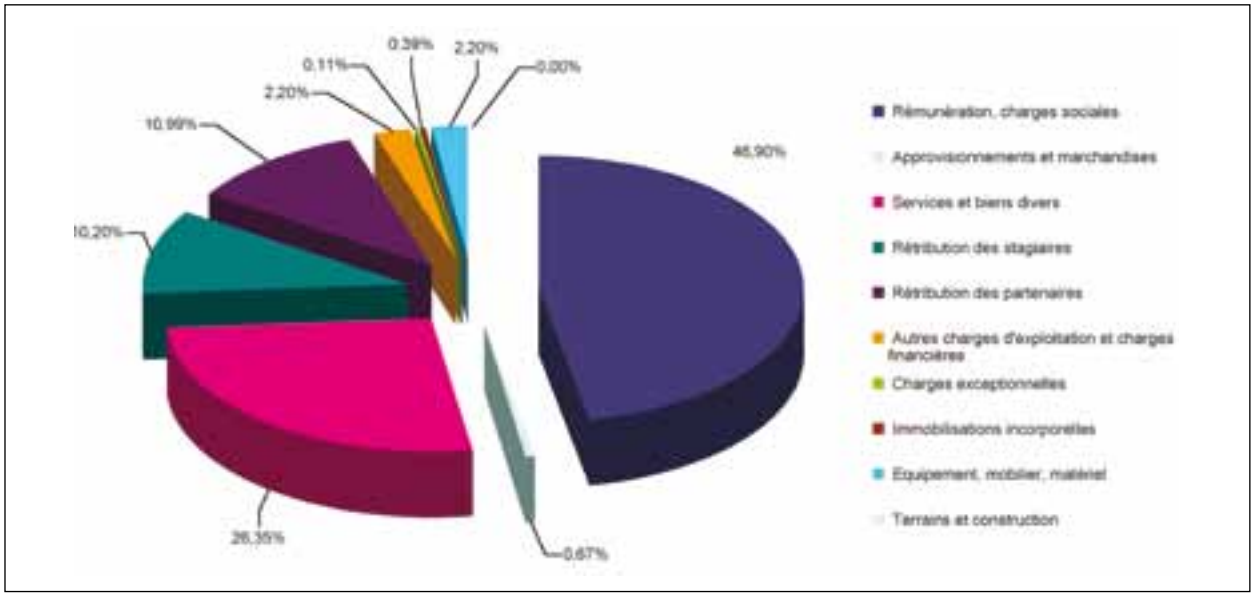

8.3. COMPTES DE RÉSULTATS AU 31/12/2008

8.3.1. Produits au 31/12/2008

PRODUITS	2008	2007	2008/2007
	en €	en €	en %
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	34.928.462,28	30.551.278,85	14,33%
A. Ventes et prestations de services de formation professionnelle	814.429,80	880.640,50	-7,52%
B. Recettes conventions particulières	26.623,16	21.536,14	23,62%
D. Autres produits d'exploitation	34.087.409,32	29.649.102,21	14,97%
Subventions COCOF 43.05/63.05 - 43.06	27.602.000,00	26.723.000,00	3,29%
Subventions COCOF-CCFEE (Alternance et autres)	64.000,00	115.213,00	-44,45%
Subventions Diverses	219.000,00	211.704,03	3,45%
Subventions FSE	3.584.383,01	70.553,23	4980,40%
Subvention Primes ACS	64.831,82	71.647,30	-9,51%
Subvention PAC	1.653.450,00	1.653.450,00	0,00%
Récupérations de frais et divers	879.013,99	801.924,65	9,61%
Plus-values de réalisation sur immo …	20.730,50	1.610,00	1187,61%
II. PRODUITS FINANCIERS	560.047,66	465.671,38	20,27%
B. Produits des actifs circulants	560.047,45	465.668,41	20,27%
C. Autres produits financiers	0,21	2,97	-92,93%
III. PRODUITS EXCEPTIONNELS	3.550.815,83	414.577,64	756,49%
B. Reprises d'amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles.			
E. Autres produits exceptionnels	3.550.815,83	414.577,64	756,49%
TOTAL PRODUITS	**39.039.325,77**	**31.431.527,87**	**24,20%**

8.3.2. Charges au 31/12/2008

CHARGES	2008	2007	2008/2007
	en €	en €	en %
II. COÛT DES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT	37.196.988,44	32.823.316,08	13,32%
A. Matières premières et fournitures	204.257,58	257.813,39	-20,77%
1. Achats	233.023,43	212.283,40	9,77%
2. Variation de stock	-28.765,85	45.529,99	-163,18%
B. Services et biens divers	16.937.420,81	13.459.303,00	25,84%
Prestations sociales	2.696.081,25	2.635.799,75	2,29%
Autres frais des stagiaires	1.293.258,16	1.390.995,55	-7,03%
Coût des partenaires de formation	4.111.216,56	3.779.386,75	8,78%
Autres biens et services divers	8.836.864,84	5.653.120,95	56,32%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	18.376.635,56	17.398.516,06	5,62%
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	1.382.935,33	1.441.703,17	-4,08%
E. Réductions de valeurs sur stocks et sur créances commerciales (dotations +; utilisations et reprises -)	-	-	-
F. Provisions pour risques et charges (dotations +; utilisations et reprises -)	32.493,30	13.925,74	133,33%
G. Autres charges d'exploitation	263.245,86	252.054,72	4,44%
V. CHARGES FINANCIÈRES	278.589,92	310.317,86	-10,22%
A. Charges des dettes	271.893,05	295.008,87	-7,84%
B. Autres charges financières	6.696,87	15.308,99	-56,26%
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	174.919,41	230.789,25	-24,21%
D. Amortissements	6.268,62	10.010,41	-37,38%
E. Autres charges exceptionnelles	168.650,79	220.778,84	-23,61%
X. IMPÔTS	35.243,41	19.055,27	84,95%
XI. BÉNÉFICE / PERTE DE L'EXERCICE	1.353.584,59	(1.951.950,59)	-169,35%
TOTAL CHARGES	**39.039.325,77**	**31.431.527,87**	**24,20%**

8.4. BILAN AU 31/12/2008

8.4.1. ACTIF au 31/12/2008

ACTIF	2008	2007	2008/2007
	en €	en €	en %
ACTIFS IMMOBILISÉS	21.446.843,47	22.000.922,77	-2,52
II IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	78.208,02	119.301,47	-34,45
III IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20.840.059,55	21.335.622,70	-2,32
A. Terrains et constructions	19.362.987,18	19.923.947,21	-2,82
B. Équipements, mobiliers et matériels à usage pédagogique	686.422,18	609.672,77	12,59
C. Équipements, mobiliers et matériels roulants à usage administratif	790.650,19	802.002,72	-1,42
IV IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	528.575,90	545.998,60	-3,19
C. Cautionnements en numéraire	528.575,90	545.998,60	-3,19
ACTIFS CIRCULANTS	20.444.297,31	20.732.245,65	-1,39
VI STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	365.066,32	336.300,47	8,55
A. Matières premières et fournitures	298.250,35	269.898,59	10,50
B. Outillage et petit matériel didactique	66.815,97	66.401,88	0,62
VII CRÉANCES A UN AN AU PLUS	9.819.288,72	2.575.517,18	281,26
A. Créances sur partenaires de formation	749.887,31	693.710,98	8,10
B. Subventions et créances diverses	9.069.401,41	1.881.806,20	381,95
VIII PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	9.110.155,24	16.921.916,46	-46,16
IX VALEURS DISPONIBLES	1.018.616,95	682.842,59	49,17
X COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF	131.170,08	215.668,95	-39,18
TOTAL ACTIF	**41.891.140,78**	**42.733.168,42**	**-1,97**

8.4.2. PASSIF au 31/12/2008

PASSIF		2008	2007	2008/2007
		en €	en €	en %
FONDS SOCIAL		28.537.356,33	27.183.771,74	4,98
IV	FONDS DE L'IMMOBILISÉ	20.918.267,57	21.454.924,17	-2,50
IV	FONDS DE RÉSERVE POUR IMMEUBLES	3.933.248,13	2.933.248,13	34,09
IV	RÉSERVE FONDS DE ROULEMENT	7.802.814,79	6.900.000,00	13,08
V	RÉSULTAT CUMULÉ	-4.116.974,16	-4.104.400,56	0,31
PROVISIONS		175.201,48	212.210,55	-17,44
VII.A	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	175.201,48	212.210,55	-17,44
	3. Provisions pour autres risques et charges	131.970,62	82.477,32	60,01
	4. Provisions pour VA et heures supplémentaires	36.230,86	105.733,23	-65,73
	5. Provisions pour litiges en cours	7.000,00	24.000,00	-70,83
DETTES		13.178.582,97	15.337.186,13	-14,07
VIII	DETTES À PLUS D'UN AN	4.625.814,22	5.398.360,91	-14,31
IX	DETTES À UN AN AU PLUS	8.290.402,54	9.719.815,59	-14,71
	A. Dettes échéants dans l'année	272.546,69	293.478,53	-7,13
	C. Fournisseurs et partenaires de formation	4.394.048,49	4.385.946,74	0,18
	E. Dettes fiscales et salariales	2.446.020,96	2.253.004,88	8,57
	F. Subventions, stagiaires et divers	1.177.786,40	2.787.385,44	-57,75
X	COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF	262.366,21	219.009,63	19,80
TOTAL PASSIF		**41.891.140,78**	**42.733.168,42**	**-1,97**

8.3. RAPPORT DU RÉVISEUR

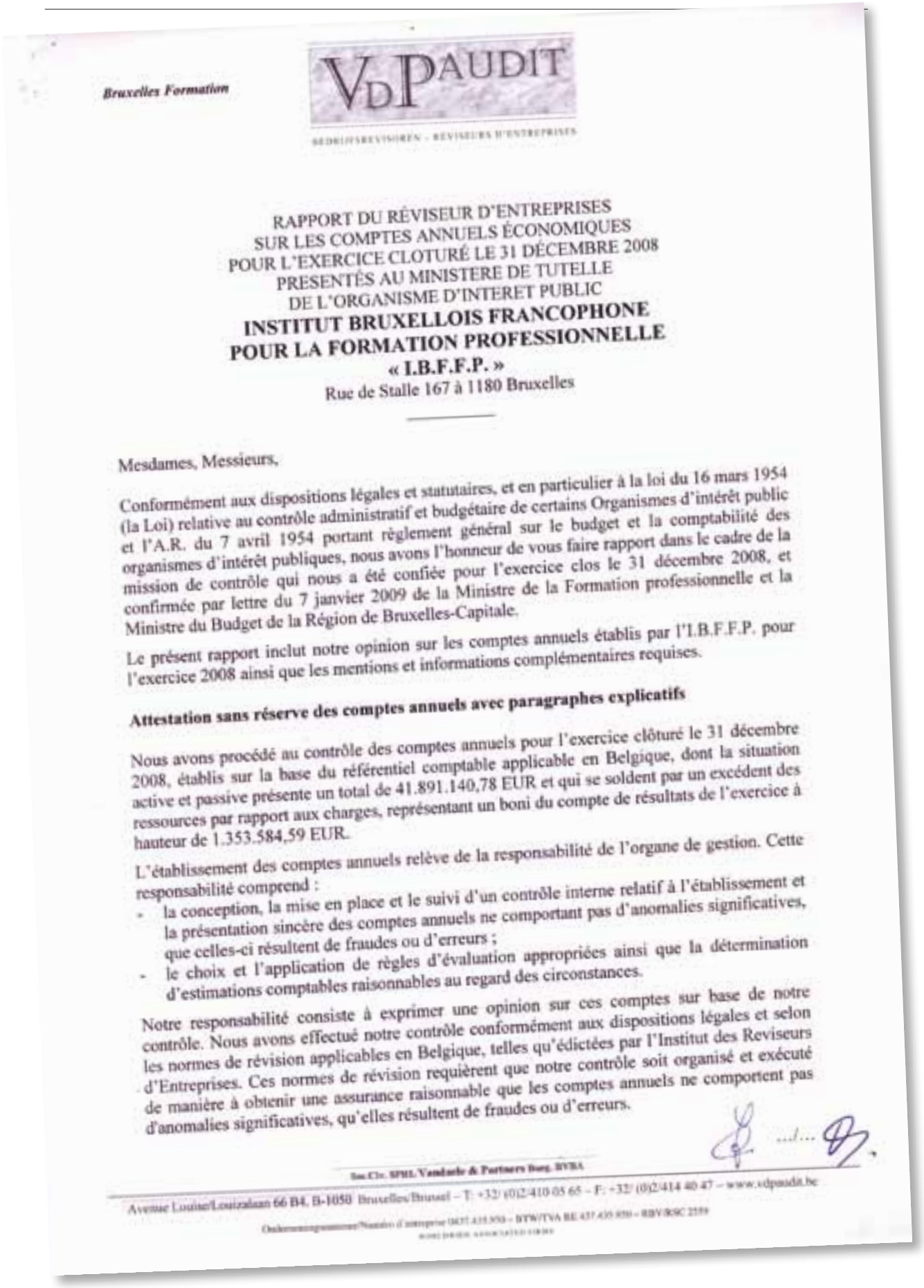

Bruxelles Formation

VDP AUDIT

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES
SUR LES COMPTES ANNUELS ÉCONOMIQUES
POUR L'EXERCICE CLOTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008
PRESENTÉS AU MINISTERE DE TUTELLE
DE L'ORGANISME D'INTERET PUBLIC
INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE
POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
« I.B.F.F.P. »
Rue de Stalle 167 à 1180 Bruxelles

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, et en particulier à la loi du 16 mars 1954 (la Loi) relative au contrôle administratif et budgétaire de certains Organismes d'intérêt public et l'A.R. du 7 avril 1954 portant règlement général sur le budget et la comptabilité des organismes d'intérêt publiques, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de la mission de contrôle qui nous a été confiée pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, et confirmée par lettre du 7 janvier 2009 de la Ministre de la Formation professionnelle et la Ministre du Budget de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le présent rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels établis par l'I.B.F.F.P. pour l'exercice 2008 ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphes explicatifs

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2008, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont la situation active et passive présente un total de 41.891.140,78 EUR et qui se soldent par un excédent des ressources par rapport aux charges, représentant un boni du compte de résultats de l'exercice à hauteur de 1.353.584,59 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ;
- le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

.../...

Soc.Civ. SPRL Vandaele & Partners Bedr. BVBA
Avenue Louise/Louizalaan 66 B4, B-1050 Bruxelles/Brussel – T: +32/ (0)2/410 05 65 – F: +32/ (0)2/414 40 47 – www.vdpaudit.be
Ondernemingsnummer/Numéro d'entreprise 0437.435.950 – BTW/TVA BE 437.435.950 – RBV/RSC 2559

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'Institution en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'Institution les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'Institution ainsi que la présentation des comptes annuels économiques dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Notre nomination pour le contrôle des comptes de l'Institution est survenue en fin d'exercice 2008 et confirmée en janvier 2009 par l'autorité ministérielle compétente. Tenant compte du fait que, pour l'exercice précédent, le Réviseur a attesté sans réserve 'l'inventaire des valeurs actives et passives et le relevé des recettes et dépenses', nous devons signaler que les demandes d'interventions introduites par Bruxelles Formation auprès du Fonds Social Européen (FSE) pour la programmation 2007-2013 ont fait l'objet d'un enregistrement dans l'exercice 2008 des créances correspondant aux années 2007 et 2008, entraînant par conséquent une surestimation des produits de l'exercice 2008 à hauteur de 3.454.132,94 € relatifs aux interventions du FSE pour l'année 2007, enregistrées en résultats exceptionnels de l'exercice 2008.

A notre avis, compte tenu de l'incidence sur les comptes de 2008 du point évoqué au paragraphe précédent, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Organisme d'intérêt public sous revue, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous devons signaler que l'Institution a versé antérieurement, pour plusieurs exercices, des précomptes immobiliers pour un montant total estimé à 1.500.000,- € pour lesquels une exonération pouvait être obtenue en raison de l'affectation partielle des immeubles à l'enseignement, et qu'une demande de remboursement a été introduite auprès de l'Administration compétente en la matière. Dès lors que le résultat final de ces réclamations n'est pas encore connu à l'heure actuelle, et reste imprévisible selon l'opinion des responsables de l'Institut, ceux-ci ont préféré, dans une optique de prudence, ne pas enregistrer dans les comptes annuels une créance estimée à environ 600.000,- € en ce compris les intérêts moratoires éventuels.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du Rapport Economique et Budgétaire, ainsi que le respect par l'Institution de la Loi du 16 mars 1954 précitée et de l'A.R. du 7 avril 1954 portant règlement général sur le budget et la comptabilité des organismes d'intérêt public, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Bruxelles Formation

VDP AUDIT

3.

Notre responsabilité consiste à inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, en appliquant des directives plus complètes que celles prévues par l'arrêté royal du 7 avril 1954 portant règlement général sur le budget et la comptabilité des organismes d'intérêt public visés par la Loi du 16 mars 1954 précitée.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou de décision prise en violation des statuts de l'I.B.F.F.P. ou de la loi sur les organismes d'intérêt public, à l'exception du fait que la situation active et passive ainsi que le compte annuel d'exécution du budget qui doivent être dressés pour le 30 avril au plus tard, selon la loi du 16 mars 1954 précitée, n'ont pu être remis dans le délai prévu. Il y a lieu de souligner toutefois que le délai utile pour l'obtention des informations provenant de différentes sources administratives rend quasi impossible le respect de ce calendrier. L'inventaire des valeurs actives et passives a été établi sous la responsabilité de la Direction générale, conformément aux articles 6 et 7 de la Loi et les comptes annuels seront arrêtés par le Comité de gestion qui sera réuni avant la fin du mois de juin 2009.
- L'affectation de l'excédent des ressources par rapport aux charges qui vous est présentée est conforme aux stipulations de l'arrêté royal du 7 avril 1954 précité.

Bruxelles, le 6 juin 2009

La Soc. Civ. SPRL VANDAELE & PARTNERS,
Réviseurs d'Entreprises,
Représentée par

CLOCQUET Jacques,
Réviseur d'Entreprises,
Associé-Gérant,

VANDAELE Jean-Pierre,
Réviseur d'Entreprises,
Associé-Gérant,

BRUXELLES
FORMATION

Rue de Stalle, 67 • 1180 Bruxelles

www.bruxellesformation.be